

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire
M. RODERICK A. MACDONALD, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 12 JUIN 2012

VOLUME 5

ODETTE GAGNON, JEAN LAROSE, CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 2010
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SYLVAIN LUSSIER,
Me EMMA RAMOS-PAQUE

PROCUREURS PRÉSENTS :

Me BENOÏT BOUCHER
Procureur général du Québec

Me CATHERINE LEBRUN
Directeur général des élections du Québec

Me PIERRE HAMEL
Me DANIEL ROCHEFORT
Association de la construction du Québec

Me MARTINE L. TREMBLAY
Barreau du Québec

Me PAULE BIRON
Ville de Montréal

Me SIMON BÉGIN
Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec

Me DANIEL MARTIN BELLEMARE
FTQ - Construction

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES.	7
TÉMOINS :	
CHANTAL GINGRAS	
INTERROGÉE PAR Me SYLVAIN LUSSIER.	9
INTERROGÉE PAR LA PRÉSIDENTE..	80
INTERROGÉE PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire.	81
RÉ-INTERROGÉE PAR Me SYLVAIN LUSSIER..	85
INTERROGATOIRE PAR Me BENOIT BOUCHER	87
 MARCEL CARPENTIER	
INTERROGÉ PAR Me SYLVAIN LUSSIER..	89

LISTE DES ENGAGEMENTS

(TÉMOIN CHANTAL GINGRAS)

E-1	Vérifier relativement à la programmation, s'il y a des projets qui ont été devancés à la demande des autorités politiques au cours des années passées et les identifier	84
-----	--	----

LISTE DES PIÈCES

<u>3P-36</u> :	Curriculum vitae de madame Chantal Gingras.	10
<u>3P-37</u> :	Carte de la province de Québec.. . . .	13
<u>3P-38</u> :	Présentation Power Point de madame Chantal Gingras à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction..	14
3P-39 :	Stratégie d'intervention concernant les projets réguliers de l'axe de conservation des chaussées - Programmation 2012-2013...	40
<u>3P-40</u> :	Stratégie d'intervention concernant les projets réguliers de l'axe Conservation des structures - Programmation 2012-2013.	52
3P-41 :	Bilan de l'état des chaussées 2011.. .	85

3P-42 : Bilan de l'état des structures 2011.	85
4P-43 : Curriculum vitae de Marcel Carpentier.	90
4P-44 : Présentation de Marcel Carpentier à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.. . . .	94
4P-45 : Évolution des investissements routiers au FORT.	112
<u>4P-46</u> : Tableau : Nombre et valeur des contrats de construction et de services de 5000 \$ et plus octroyés par le ministère des Transports selon le mode d'octroi du contrat pour les exercices financiers 1998 à 2012.	119
<u>4P-47</u> : Tableau : Nombre et valeur des contrats de construction, de services et d'approvisionnement de 25 000 \$ et plus octroyés par le ministère des Transports de 1998 à 2012.. . . .	119

4P-48 : Directive ministérielle de 2011 sur les contrats de services professionnels...	132
4P-49 : Directive ministérielle de 2011 sur les contrats de travaux de construction et de services de nature technique... . . .	133
4P-50 : Règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs, c. C-65.1, r12.	141
4P-51 : Règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, c. C-65.1, r9.. . . .	142
<u>4P-52</u> : Encadrement réglementaire 1996 - 2012.	230
4P-53 : Liasse de documents relatifs à l'adjudi- cation des contrats de fabrication et de pose d'enrobé.	233

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce douzième (12e) jour du
2 mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Bon matin, Maître Lussier.

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 Bonjour, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Alors est-ce qu'on prend les présences?

12 LA GREFFIERE :

13 Si les avocats veulent bien s'identifier pour les
14 fins d'enregistrement en commençant par les
15 procureurs de la Commission s'il vous plaît.

16 Me SYLVAIN LUSSIER :

17 Bonjour, Madame Giguère. Sylvain Lussier pour la
18 Commission. Je suis accompagné de maître Emma
19 Ramos-Paque.

20 Me BENOÏT BOUCHER :

21 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
22 Commissaire. Benoît Boucher pour le Procureur
23 général du Québec. Je suis accompagné de madame
24 Josée Dupont, sous-ministre au ministère des
25 Transports, sous-ministre associé au ministère des

1 Transports.

2 Me CATHERINE LEBRUN :

3 Bonjour. Catherine Lebrun pour le Directeur général
4 des élections du Québec.

5 Me PIERRE HAMEL :

6 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
7 construction du Québec.

8 Me MARTINE L. TREMBLAY :

9 Bonjour. Martine Tremblay, Kugler, Kandestin, pour
10 le Barreau du Québec.

11 Me PAULE BIRON :

12 Bonjour. Paule Biron, Ville de Montréal.

13 Me SIMON BÉGIN :

14 Bonjour. Simon Bégin, Association des constructeurs
15 de routes et de grands travaux du Québec.

16 Me DANIEL MARTIN BELLEMARE :

17 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
18 Commissaire. Daniel Martin Bellemare pour la FTQ -
19 Construction. Je comparais pour maître Robert
20 Laurin aujourd'hui absent.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Alors, Maître Lussier, est-ce que vous
23 pouvez nous annoncer qui sera votre prochain
24 témoin?

25

1 Me SYLVAIN LUSSIER :

2 J'aimerais appeler madame Chantal Gingras, sous-
3 ministre associé au ministère des Transports du
4 Québec. Bonjour, Madame Gingras.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour.

7

8 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce douzième (12e) jour du
9 mois de juin, a comparu :

10 **CHANTAL GINGRAS**, sous-ministre adjointe à la
11 Planification et à la Coordination territoriale au
12 ministère des Transports du Québec;

13 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit comme suit :

15 INTERROGÉE PAR Me SYLVAIN LUSSIER :

16 Q. **[1]** Bonjour, Madame Gingras.

17 R. Bonjour.

18 Q. **[2]** Alors je comprends que vous êtes sous-ministre
19 adjointe au ministère des Transports du Québec.

20 Dans un premier temps, j'aimerais savoir quelle est
21 votre formation académique.

22 R. Je suis ingénieure civile.

23 Q. **[3]** Depuis quand?

24 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

25 Q. **[4]** Parfait. Alors avant que nous décrivions votre

1 expérience professionnelle, j'aimerais qu'on
2 appelle à l'écran, qu'on montre à l'écran un
3 curriculum vitae que vous avez préparé. Est-ce que
4 vous reconnaissez ce document?

5 R. Oui.

6 Q. **[5]** Alors j'aimerais, Madame Giguère, que nous le
7 déposions sous la cote 3P-36, s'il vous plaît.

8

9 3P-36 : Curriculum vitae de madame Chantal
10 Gingras

11

12 Q. **[6]** Et si on consulte ce curriculum vitae, Madame
13 Gingras, on se rend compte que vous êtes en fait au
14 ministère des Transports depuis dix-neuf cent
15 quatre-vingt-dix (1990).

16 R. Exactement.

17 Q. **[7]** Alors une longue feuille de route au ministère
18 des Transports que vous connaissez bien.

19 R. Oui, exactement.

20 Q. **[8]** Alors peut-être nous décrire brièvement votre
21 parcours au ministère des Transports.

22 R. En fait, je suis rentrée comme vous le dites en
23 septembre quatre-vingt-dix (90) à titre
24 d'ingénieure en circulation. Ensuite j'ai été
25 ingénieure au niveau de la coordination des

1 chaussées et des structures pour une direction
2 territoriale.

3 Ensuite j'ai été au niveau d'une direction
4 générale, ingénieure encore en coordination de la
5 planification. Je suis devenue chef de service de
6 la programmation routière et du transport collectif
7 en deux mille un (2001).

8 Ensuite je suis devenue directrice
9 territoriale pour le territoire Laval-Mille-Îles en
10 deux mille sept (2007). Et je suis sous-ministre
11 adjointe depuis deux mille onze (2011), janvier
12 deux mille onze (2011).

13 Q. **[9]** Et au départ vous étiez sous-ministre adjointe
14 pour le Direction générale de Montréal et de
15 l'Ouest, mais maintenant c'est plus spécifique
16 d'après la description du titre que vous nous avez
17 donnée.

18 R. En fait, oui. Il y a eu une réorganisation au
19 Ministère en avril deux mille douze (2012) et
20 maintenant je m'occupe de l'ensemble des
21 territoires au niveau de la coordination et de la
22 planification territoriale.

23 Q. **[10]** Alors parlant de territoire, je comprends que,
24 pour les fins du ministère des Transports, le
25 Québec est divisé en un certain nombre de

1 territoires, donc de zones administratives.

2 R. Oui, exactement. Nous avons quatorze (14)
3 directions territoriales.

4 Q. **[11]** Alors est-ce qu'on pourrait afficher à l'écran
5 la carte du Québec telle que divisée par le
6 ministère des Transports. Est-ce que nous y voyons
7 là les divisions territoriales du ministère des
8 Transports du Québec?

9 R. Oui, exactement.

10 Q. **[12]** Or, je comprends qu'elles sont un petit peu
11 différentes des seize (16) divisions
12 administratives qu'on a l'occasion de rencontrer,
13 entre autres en matière de tourisme?

14 R. Oui. Ce n'est pas tout à fait, ça ne correspond pas
15 tout à fait le découpage territorial aux régions
16 administratives du Québec.

17 Q. **[13]** On voit, par exemple, le Bas-Saint-Laurent,
18 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine qui forment une
19 région?

20 R. Exact.

21 Q. **[14]** On voit Mauricie, Centre du Québec qui forment
22 une région?

23 R. Oui. Un territoire.

24 Q. **[15]** Un territoire, une division territoriale. Et
25 la Montérégie est divisée entre la Montérégie Ouest

1 et la Montérégie Est?

2 R. Exactement.

3 Q. **[16]** Alors j'aimerais que nous produisions cette
4 carte sous la cote 3P-37, s'il vous plaît.

5

6 3P-37 : Carte de la province de Québec

7

8 Et j'aimerais que vous nous décriviez les tenants
9 et aboutissants de votre poste présentement.

10 R. Présentement, j'administre et coordonne la
11 planification de l'ensemble des travaux routiers,
12 des interventions routières et des activités
13 d'exploitation et d'entretien du réseau pour
14 l'ensemble des directions territoriales.

15 Q. **[17]** Vous avez préparé, Madame Gingras, à notre
16 demande, une présentation Power Point relative à la
17 planification et au programme des travaux routiers
18 au ministère des Transports.

19 R. Oui.

20 Q. **[18]** J'aimerais qu'on nous montre ce document.
21 Donc, c'est un document que vous avez préparé en
22 collaboration avec les autorités du ministère des
23 Transports. J'aimerais que nous le produisions,
24 Madame Giguère, sous la cote 3P-38.

25

1 mission du ministère des Transports?

2 R. Donc, la mission a pour but d'assurer, sur tout le
3 territoire, la mobilité durable des personnes et
4 des marchandises par des systèmes de transport
5 efficaces et sécuritaires qui contribuent au
6 développement du Québec. D'une manière un petit peu
7 plus précise, le ministère élabore et il propose au
8 gouvernement des politiques relatives aux services,
9 aux réseaux et aux systèmes de transport. Si on y
10 va encore un petit peu plus en détail, nous faisons
11 la planification, la conception, la réalisation des
12 travaux de construction, d'amélioration, de
13 réfection, d'entretien, d'exploitation du réseau et
14 des autres infrastructures de transport qui
15 relèvent du ministère.

16 Q. **[22]** Oui. Quelles sont ces autres infrastructures
17 qui relèvent du ministère?

18 R. Comme, par exemple, certains aéroports nordiques.

19 Q. **[23]** Parfait. Est-ce qu'on peut confier d'autres
20 tâches au ministère des Transports?

21 R. Oui. Au niveau... on assure le soutien technique et
22 financier au...

23 Q. **[24]** Attendez. Pardon. Peut-être, Madame la
24 Présidente, vous ne semblez pas avoir compris la
25 dernière phrase.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[25]** Non, je n'ai pas compris votre réponse sur la
3 question que vous posait maître Lussier.

4 R. Sur les autres infrastructures qui relèvent du
5 ministère des Transports?

6 Q. **[26]** Oui. Oui.

7 R. Certains aéroports nordiques...

8 Q. **[27]** O.K. Merci.

9 R. ... dans le Nord du Québec.

10 Q. **[28]** Merci.

11 Me SYLVAIN LUSSIER :

12 Q. **[29]** Donc, dans les villages, principalement dans
13 les villages inuits?

14 R. Exact.

15 Q. **[30]** Excusez. Donc, vous étiez en train de nous
16 expliquer que la mission du ministère des
17 Transports comprenait également donc un soutien
18 technique.

19 R. Oui, et financier aux municipalités relativement à
20 l'entretien et à la réfection du réseau routier
21 local.

22 Q. **[31]** Et de quelle façon est-ce que ce soutien
23 technique s'effectue? Vous avez des...

24 R. En fait, le soutien s'effectue au niveau de la
25 production de guide, dans certains cas, au niveau

1 des territoires, le personnel compétent peut aider,
2 conseiller, à la demande des municipalités, sur
3 certains sujets des infrastructures.

4 Q. **[32]** Mais, il ne le fait pas à leur place, c'est ce
5 que je comprends.

6 R. Non, exactement.

7 Q. **[33]** Et un soutien financier par voie de subven-
8 tion, de prêt...

9 R. Oui.

10 Q. **[34]** ... comment ça fonctionne?

11 R. Par voie de subvention, on a un programme d'aide à
12 l'amélioration du réseau routier local.

13 Q. **[35]** Donc, indépendamment des subventions que le
14 ministère des Affaires municipales peut donner.

15 R. Oui, indépendamment, effectivement. Ensuite, on
16 assure le soutien aux systèmes de transport des
17 personnes, notamment en matière de transport en
18 commun, transport adapté, transport aussi maritime
19 et aérien. On assure le développement et la mise en
20 oeuvre de programmes de sécurité en transport, et
21 enfin, on fait le soutien au niveau du transport
22 des marchandises en favorisant l'intermodalité et
23 l'utilisation des différents modes routier,
24 ferroviaire, maritime, aérien.

25 Q. **[36]** Quelle est la responsabilité du ministère des

1 Transports relative aux sociétés de transport en
2 commun?

3 R. En fait, les sociétés de transport, c'est vraiment
4 au niveau des programmes d'aide, c'est sur une base
5 financière. Nous octroyons des subventions selon
6 les divers programmes d'aide que nous avons sur les
7 infrastructures de transport collectif.

8 Q. **[37]** Est-ce que vous intervenez au niveau de la
9 prise de décision, de la planification des sociétés
10 de transport ou vous intervenez uniquement au
11 niveau des subventions?

12 R. On intervient au niveau des subventions. Les
13 sociétés de transport nous proposent leur
14 planification, nous l'analysons pour voir si elle
15 est conforme aux modalités du programme d'aide, et
16 ensuite, on fait des recommandations pour l'octroi
17 de subventions.

18 Q. **[38]** Et le programme d'aide, est-ce qu'il participe
19 d'un plan quelconque? Est-ce qu'il y a un plan du
20 ministère des Transports pour le transport en
21 commun au Québec?

22 R. En fait, il y a la politique sur le transport
23 collectif.

24 Q. **[39]** Est-ce qu'il y a parfois des interventions
25 conjointes du ministère des Transports et des

1 municipalités?

2 R. Oui. Nous intervenons, par exemple, à des
3 intersections. Quand on fait des réaménagements
4 d'intersections, certaines branches appartiennent
5 aux municipalités ou certaines responsabilités en
6 ce qui a trait à des structures que nous faisons
7 des travaux conjoints.

8 Q. **[40]** Et dans ce cas-là, qui est maître d'oeuvre?
9 Est-ce que c'est le ministère ou la municipalité?

10 R. Généralement, en grande partie, je dirais, en
11 grande majorité, c'est le ministère des Transports,
12 à quelques occasions, ça peut être les municipa-
13 lités.

14 Q. **[41]** Parfait. Maintenant, quelle est l'organisation
15 administrative du ministère des Transports?

16 R. En fait, l'organisation se divise en cinq unités,
17 cinq grandes unités. On retrouve le bureau de la
18 Sous-ministre ou ce qui correspond au secrétariat
19 du ministère, donc où est traité l'ensemble de la
20 correspondance ministérielle, le plan stratégique,
21 les plaintes, l'éthique, la sécurité de l'informa-
22 tion et les redditions de comptes annuelles.
23 Ensuite, on retrouve la direction générale des
24 territoires qui se découpe en quatorze (14)
25 directions territoriales dont on a vues en début de

1 séance. C'est une direction qui est la plus
2 opérationnelle, c'est là que se fait... qu'on
3 planifie, qu'on conçoit, qu'on réalise les
4 interventions sur le réseau routier. On assure
5 aussi l'entretien et l'exploitation du réseau et on
6 administre les divers programmes d'aide.

7 Ensuite, nous avons la direction générale
8 des politiques et de la sécurité en transport.
9 Comme son nom l'indique, cette direction générale-
10 là élabore diverses politiques et programmes,
11 notamment en matière de transport collectif,
12 transport adapté, maritime, ferroviaire et aérien,
13 et elle traite l'ensemble des dossiers de sécurité
14 en transport comme relatifs, par exemple, au Code
15 de la sécurité routière, le radar photo, le plan
16 d'action en mesures de sécurité routière.

17 La direction générale des infrastructures
18 et des technologies, c'est une direction générale
19 technique où on retrouve l'expertise un petit peu
20 plus pointue du ministère, donc les spécialistes
21 s'y trouvent, notamment en matière de chaussée, de
22 structure, de géotechnique aussi. Et tout l'aspect
23 normatif, donc l'élaboration des diverses normes
24 techniques du ministère sont élaborées à la
25 direction générale des infrastructures et des

1 technologies.

2 Et enfin, la direction générale des
3 services à la gestion et de la surveillance des
4 marchés, à caractère plus administratif, qui
5 encadre et traite l'ensemble des ressources
6 humaines, matérielles, contractuelles, financières
7 et informationnelles. Elle voit aussi à l'analyse
8 et à la surveillance des marchés. Et c'est elle qui
9 est responsable du suivi du plan d'action concerté
10 pour renforcer la lutte contre la corruption et la
11 collusion.

12 Q. **[42]** Où est-ce que... où se donne la majorité des
13 contrats, dans quelle direction?

14 R. À la Direction générale des territoires, c'est la
15 Direction générale des territoires, donc dans
16 chacune des directions territoriales où les
17 contrats sont accordés. Par contre, au niveau de la
18 Direction générale des services à la gestion et à
19 la surveillance des marchés, c'est eux qui
20 vérifient le respect des critères de rédaction et
21 tout contractuellement, et la publication des
22 contrats en tant que tels.

23 Q. **[43]** Et la gestion du contrat?

24 R. La gestion du contrat se fait en territoire, à la
25 Direction générale des territoires dans chacune des

1 quatorze (14) directions territoriales.

2 Q. **[44]** Parfait. Et le paiement et la réception des
3 ouvrages également?

4 R. Oui, exactement.

5 Q. **[45]** Où retrouve-t-on le plus d'ingénieurs dans vos
6 directions?

7 R. Je n'ai pas le nombre exact mais c'est à la
8 Direction générale des territoires.

9 Q. **[46]** Et ils sont en région, dans chacun des
10 quatorze (14) territoires.

11 R. Exactement.

12 Q. **[47]** Alors, peut-être un bref coup d'oeil sur
13 l'organigramme du Ministère.

14 R. Oui. Donc, on voit tout en haut le ministre et le
15 ministre délégué, ensuite la sous-ministre et les
16 cinq unités administratives que je viens de vous
17 présenter.

18 Q. **[48]** Donc, on voit à la Direction générale des
19 territoires il y a un sous-ministre associé et deux
20 sous-ministres adjoints.

21 R. Exactement.

22 Q. **[49]** Je comprends que c'est là où le plus gros des
23 montants alloués au ministère des Transports sont
24 dépensés.

25 R. Oui.

1 Q. **[50]** Et vous êtes effectivement, vous, à la
2 Direction générale des territoires.

3 R. Exactement.

4 Q. **[51]** Quelle est la différence entre vos
5 responsabilités et celles de madame Sylvain?

6 R. En fait, madame Sylvain s'occupe... c'est la
7 création depuis avril deux mille douze (2012) de la
8 Direction générale adjointe des projets
9 stratégiques. Donc, ça vise les projets routiers et
10 de transport collectif de plus de quarante millions
11 (40 M\$), qui fait référence à la Politique cadre
12 sur les projets d'envergure au Gouvernement du
13 Québec. Alors que moi je m'assure de l'ensemble de
14 la planification, donc du petit au plus gros projet
15 sur l'ensemble des territoires.

16 Q. **[52]** Si on passe maintenant, Madame Gingras, à la
17 planification des travaux.

18 R. Oui.

19 Q. **[53]** Je vois que vous nous avez préparé une
20 présentation couleur et j'aimerais que vous nous la
21 décriviez.

22 R. En fait, c'est un schéma qui regroupe un peu
23 l'ensemble de nos interventions, toute notre
24 démarche de processus de planification,
25 programmation annuelle.

1 Donc, on voit à gauche, entre autres, au
2 niveau de l'analyse du réseau, nous possédons des
3 structures, des chaussées, des éléments
4 d'infrastructure donc des glissières, de la
5 signalisation, des structures d'éclairage pour
6 lesquels on connaît l'inventaire dont on dispose et
7 pour lesquels nous connaissons aussi l'état. Nous
8 mesurons annuellement, selon un programme, par
9 exemple, pour les structures, nous avons un
10 programme d'inspection annuelle, inspection
11 générale, généralement aux trois ans, et qui nous
12 permet d'établir l'état, selon des critères
13 techniques.

14 Au niveau des chaussées c'est la même
15 chose, on dispose de différents équipements qui
16 nous permettent de mesurer la qualité de roulement
17 des chaussées, entre autres, donc d'en connaître
18 l'état. Nous disposons aussi des données de
19 circulation, donc l'achalandage, les débits qui
20 empruntent nos routes, nous effectuons certaines
21 enquêtes origine-destination afin de bien savoir où
22 les gens originent, où ils se destinent, par quel
23 trajet ils empruntent. Si on fait des
24 modifications, ça nous aide à comprendre le
25 comportement au niveau des origines et des

1 destinations des usagers de la route. Et, enfin, on
2 a des données de sécurité qui se rapportent
3 principalement au niveau des accidents routiers,
4 des rapports d'accidents.

5 Donc, l'ensemble de ces infrastructures-là
6 et de ces données-là nous permet d'établir nos
7 besoins en matière d'interventions sur notre réseau
8 routier, ce qui constitue notre analyse du réseau.
9 Et, ensuite, à partir de ces besoins-là on doit
10 établir nos stratégies d'interventions qui doivent
11 tenir compte, bien sûr, de la planification
12 stratégique de nos plans territoriaux de mobilité
13 durable.

14 Q. **[54]** Alors, ça, vous allez nous... vous allez nous
15 expliquer qu'est-ce que veut dire un plan
16 territorial de mobilité durable.

17 R. Oui. En fait, c'est une deuxième génération de
18 plans de transport. Ça permet... ça vise à intégrer
19 la planification de tous les aspects des transports
20 dans une... selon les principes de développement
21 durable. Et ça vise une planification, une vision à
22 long terme.

23 Q. **[55]** Et je me permets de vous interrompre ici.
24 Cette planification s'effectue sur un horizon de
25 combien d'années?

- 1 R. Généralement c'est quinze (15) ans.
- 2 Q. **[56]** O.K. Avez-vous des plans quinquennaux?
- 3 R. Pas pour... des plans territoriaux de mobilité
- 4 durable? Non.
- 5 Q. **[57]** O.K.
- 6 R. Les plans quinquennaux se font au niveau de notre
- 7 planification.
- 8 Q. **[58]** À l'étape suivante.
- 9 R. Je vais y arriver.
- 10 Q. **[59]** Parfait.
- 11 R. Oui, c'est ça.
- 12 Q. **[60]** Je m'excuse. Je vous laisse continuer.
- 13 R. Donc, ensuite on considère, bien sûr, le plan
- 14 d'affaire en exploitation, c'est-à-dire les
- 15 activités qui relèvent vraiment de l'entretien et
- 16 de l'exploitation, et non pas des interventions
- 17 pour augmenter la qualité nécessairement de nos
- 18 infrastructures à long terme. Il y a aussi le plan
- 19 de redressement de l'état du réseau routier qui a
- 20 été amorcé en deux mille sept (2007), pour lequel
- 21 nous avons des cibles à atteindre en deux mille
- 22 vingt-deux (2022). On s'est fixé des cibles, par
- 23 exemple, d'avoir en structure, atteindre quatre-
- 24 vingts pour cent (80 %) de nos structures en bon
- 25 état en l'an deux mille vingt-deux (2022). En

1 termes de chaussée on vise atteindre quatre-vingt-
2 trois pour cent (83 %) des chaussées en bon état.
3 Et, bien sûr, on doit prendre...

4 Q. [61] Si je me permets. Ça, ça fait suite, entre
5 autres, au rapport de la Commission Johnson?

6 R. Oui, exactement.

7 Q. [62] Excusez-moi. Allez-y.

8 R. Avant, donc, d'établir nos stratégies
9 d'intervention on doit prendre aussi en compte
10 diverses situations comme, par exemple, le cadre
11 financier alloué par le Conseil du trésor et
12 certains facteurs externes comme, par exemple, la
13 Loi sur la résorption du déficit d'entretien.

14 Donc, à partir, maintenant, de nos besoins
15 de l'ensemble de ces plans-là, on établit des
16 stratégies d'interventions pour nos infrastructures
17 qui va déboucher au niveau d'une planification
18 quinquennale. Ensuite tout ça va être traduit dans
19 une programmation annuelle qu'on voit à droite, qui
20 va passer par, bien sûr, une planification des
21 interventions, la préparation, la réalisation, le
22 suivi, l'assurance qualité et, à la fin de l'année,
23 à la fin de chaque année, on fait nos bilans et on
24 revient au niveau de l'analyse réseau, on remet à
25 jour nos inventaires et le processus recommence en

1 termes de planification de nos besoins sur une base
2 quinquennale.

3 Q. **[63]** Est-il exact de dire que les budgets du
4 ministère des Transports ont considérablement
5 augmenté ces dernières années?

6 R. Oui, effectivement. Depuis le plan de redressement
7 de l'état du réseau routier en deux mille sept
8 (2007), ça a considérablement augmenté.

9 Q. **[64]** Passons maintenant... Je ne sais pas si les
10 commissaires ont des questions à l'égard de cette
11 diapositive? Si on passe maintenant aux axes de
12 programmation...

13 R. Oui.

14 Q. **[65]** Quels sont-ils?

15 R. Nous avons quatre axes : conservation des
16 chaussées, conservation des structures,
17 amélioration du réseau routier et développement du
18 réseau routier.

19 Q. **[66]** Alors, si on les examine?

20 R. Donc, en termes, pour la conservation des
21 chaussées, l'objectif est d'assurer une qualité de
22 roulement acceptable pour les usagers de la route,
23 de même une capacité structurale suffisante pour la
24 circulation des véhicules lourds. Donc, ce qui nous
25 conduit vraiment, c'est le maintien de l'actif en

1 termes de chaussées, dans ce cas-ci.

2 On retrouve à cet axe, la conservation des
3 chaussées, cinq types, cinq grandes catégories
4 d'interventions. On parle de correction de la
5 surface de roulement, donc on vise la correction
6 des profils longitudinaux ou transversaux d'une
7 chaussée. Donc, par exemple, la correction de
8 dévers. On peut faire la réfection du revêtement,
9 donc c'est la surface de roulement que nous
10 refaisons. Ça peut être une réfection de la
11 structure de chaussée, donc une intervention un
12 petit peu plus en profondeur. Réfection des
13 éléments de drainage, donc tout ce qui draine la
14 route, par exemple les ponceaux rentrent dans cette
15 catégorie-là. Et enfin, la réfection des autres
16 équipements accessoires à la route, comme les
17 clôtures, l'éclairage, les bordures, tous ces
18 éléments-là.

19 Q. [67] Quelle serait la, pour le commun des mortels,
20 la différence entre la correction de la surface de
21 roulement et la réfection du revêtement?

22 R. En fait, la réfection du revêtement, c'est vraiment
23 au niveau de la qualité de roulement. On vient
24 apposer une couche supplémentaire au niveau de la
25 chaussée. La correction, on doit corriger le

1 profil. Le profil de la route, soit transversal ou
2 longitudinal, n'est pas tout à fait adéquat, donc
3 on doit venir le corriger avant de venir faire une
4 réfection du revêtement.

5 Q. **[68]** D'accord. Et comment se fait la mise en oeuvre
6 de la stratégie d'intervention?

7 R. Donc, à l'acétate suivant, on voit que nous avons
8 certains critères qui sont utilisés pour notre
9 stratégie d'intervention. On vise d'abord
10 l'optimisation de l'utilisation des budgets, donc
11 en fonction de notre cadre financier, qu'est-ce
12 qu'on pourrait améliorer le plus en termes... En
13 fait, la plus longue... La plus longue, la plus
14 grande longueur de chaussée que nous pouvons
15 réaliser pour l'améliorer, versus les budgets dont
16 nous disposons.

17 Ensuite, nous favorisons beaucoup les
18 interventions à bénéfices-coûts élevés pour la
19 correction de l'IRI, qu'on appelle l'indice de
20 rugosité international, qui se trouve à être un
21 indice qui nous permet de mesurer la qualité, l'uni
22 de la chaussée ou la surface de roulement. Et
23 l'orniérage.

24 Q. **[69]** Est-ce que, quand on parle d'orniérage, est-ce
25 qu'on parle des fameux nids de poule?

- 1 R. Non. L'orniérage, c'est des déformations
2 permanentes dans la chaussée qu'on voit
3 longitudinalement à une route dans les roues de,
4 vis-à-vis les roues de, le passage des roues des
5 voitures et des camions.
- 6 Q. **[70]** Causées par, à ce moment-là...
- 7 R. Le passage des véhicules.
- 8 Q. **[71]** ... le passage des camions, des véhicules
9 lourds?
- 10 R. Des véhicules. Ensuite, nous avons aussi des
11 objectifs en termes d'entretien préventif. Même si
12 une chaussée est relativement en bon état, il y a
13 certaines interventions qui nous permettent de
14 prolonger sa durée de vie, donc on se met quand
15 même un objectif à cet effet-là. Et on s'attarde
16 aussi, d'une manière particulière, au réseau
17 stratégique de soutien au commerce extérieur, qui
18 se trouve à être le réseau qui fait le lien avec
19 les états voisins, les États-Unis et le reste du
20 Canada, et où l'achalandage est particulièrement
21 élevé, et qu'il y a beaucoup de transport par
22 camion, entre autres.
- 23 Q. **[72]** Donc la 20, la 15, la 40?
- 24 R. Exactement. La 117...
- 25 Q. **[73]** 185.

1 R. La 40, oui.

2 Q. [74] Ce qui nous relie aux États-Unis, au Nouveau-
3 Brunswick et à l'Ontario.

4 R. Exactement.

5 Q. [75] Alors je pense que vous nous avez préparé un
6 tableau qui nous indique un petit peu quels sont
7 les pourcentages d'interventions qui s'effectuent
8 sur le réseau?

9 R. En fait, c'est un extrait de la stratégie
10 d'intervention qui a été utilisée pour bâtir notre
11 planification actuelle, que nous allons réaliser en
12 deux mille douze, deux mille treize (2012-2013). On
13 voit que nous favorisons des interventions
14 préventives, comme je parlais tantôt, un certain
15 pourcentage d'interventions palliatives. En fait,
16 des interventions palliatives, c'est des
17 interventions à coût peu élevé qui nous permettent
18 de rétablir l'état de la chaussée, le temps qu'on
19 planifie une intervention un petit peu plus lourde.
20 Donc c'est une intervention, généralement, qui ne
21 dépasse pas une durée de vie de cinq ans.

22 Ensuite nous avons une catégorie sélection
23 DT, pour direction territoriale, qu'on appelle. En
24 fait, nos systèmes experts qui simulent l'état de
25 dégradation de nos chaussées versus les budgets

1 qu'on peut y investir ne prennent pas tout en
2 compte. Donc, il est important quand même que
3 chaque direction territoriale puisse bénéficier
4 d'une certaine latitude, notamment pour tenir
5 compte des ententes que nous avons signées avec les
6 municipalités, ou par exemple, s'ils sont
7 conscients d'une problématique qui ne ressort pas,
8 en termes de l'uni de la chaussée, mais par exemple
9 peut-être au niveau du drainage, qui ne ressort pas
10 en tant que telle en termes de déficience mais
11 qu'il faut intervenir, c'est à ce niveau que ça
12 rentre, ces interventions-là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [76] Si je peux me permettre...

15 R. Oui.

16 Q. [77] Est-ce que, dans le choix du revêtement que
17 vous allez mettre, ou de l'infrastructure que vous
18 allez faire au niveau des routes, est-ce qu'il
19 entre en question, à un moment donné, vous avez dit
20 que ça dépendait des coûts, mais est-ce qu'on
21 privilégie la qualité, donc, pour que ce soit à
22 long terme, et non pas toujours à refaire, parce
23 que j'imagine que l'élément temps, l'élément
24 température rentrent en ligne de cause, et peut
25 déformer l'état de notre, voyons, réseau routier?

1 Alors, est-ce que la qualité est prise en
2 considération des matériaux utilisés?

3 R. Bien sûr, on a des normes techniques. La qualité
4 rentre en ligne de compte. Et la stratégie pour
5 répondre un peu à votre questionnement en termes
6 d'interventions lourdes, on a un critère qu'on voit
7 dans la stratégie qu'on voit à l'acétate présente
8 au niveau... on vise un certain ratio entre des
9 interventions plus lourdes à des interventions de
10 resurfaçage, entre autres par rapport à l'état de
11 la chaussée dans lequel elle se trouve actuelle-
12 ment, l'achalandage qu'on y retrouve, et tout ça.

13 Q. [78] Mais est-ce qu'on privilégie la solution qui
14 est peut-être la plus coûteuse mais la plus
15 durable, ou si l'état des finances entre plus en
16 ligne de compte et donc on privilégie quelque chose
17 qui va être moins durable?

18 R. Mais comme vous voyez, au niveau des interventions
19 lourdes sur le réseau en dehors du réseau... en
20 soutien au commerce extérieur, on vise un ratio de
21 deux interventions lourdes pour une plus légère.
22 Donc, oui, on favorise une intervention à plus long
23 terme, une durée de vie à plus long terme, surtout
24 depuis que nous avons plus de budget. Parce que la
25 stratégie a été ajustée aussi en fonction de ça.

1 Mais dans certaines occasions, on intervient avant
2 que ce soit trop dégradé. Donc, on n'a pas besoin
3 d'intervenir au niveau d'une intervention plus
4 lourde.

5 Me SYLVAIN LUSSIER :

6 Q. **[79]** Juste pour bien comprendre le tableau qui est
7 devant nous. RSSCE, ça, c'est le réseau de soutien
8 au commerce extérieur, donc, ça, ce sont les routes
9 qui mènent aux États-Unis, en Ontario, au Nouveau-
10 Brunswick?

11 R. Exact.

12 Q. **[80]** Et hors RSSCE, ce sont les routes qui, les
13 routes intraprovinciales?

14 R. Exactement.

15 Q. **[81]** Donc, si je comprends bien votre réponse, il y
16 a une intervention lourde en réseau au soutien au
17 commerce extérieur pour une intervention plus
18 légère, mais deux dans le réseau intraprovinciale?

19 R. Oui, là, j'ai parlé en termes de normes, j'ai
20 simplifié un petit peu. Mais en fait, on regarde au
21 niveau de la longueur, de la largeur des voies,
22 tout ça. C'est comptabilisé de cette manière-là.
23 Mais, effectivement, c'est un ratio de deux pour un
24 que nous visons dans la stratégie que nous avons
25 utilisée cette année pour deux mille douze, deux

1 mille treize (2012-2013) en dehors du réseau. Alors
2 que sur le réseau stratégique en soutien au
3 commerce extérieur, nous visons des interventions
4 un pour un. Et pourquoi? C'est que le réseau
5 routier en soutien au commerce extérieur présente
6 nettement une meilleure qualité que le réseau
7 régional.

8 Q. **[82]** Donc, il est déjà en meilleur état?

9 R. Exact.

10 Q. **[83]** Il nécessite moins d'interventions lourdes?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[84]** Est-ce qu'on peut dire aussi qu'une
13 intervention lourde est plus... cause plus
14 d'interruptions et, par conséquent, on essaie de ne
15 pas bloquer les routes au commerce extérieur ou
16 est-ce que ça ne rentre pas en ligne de compte?

17 R. Non, ça ne rentre pas en ligne de compte, c'est
18 vraiment des critères techniques. C'est sûr qu'on
19 s'attarde à la gestion de la circulation. Comme
20 dans la région de Montréal, je pense que tout le
21 monde en a entendu parler au courant des dernières
22 années. On fait vraiment des efforts au niveau de
23 la gestion de la circulation pour s'arrimer.

24 Donc, si je poursuis avec...

25 Q. **[85]** Et peut-être juste expliquer le dernier point

1 sur ce tableau « distance parcourue sur des
2 chaussées en bon état d'orniérage ».

3 R. En fait, on vise toujours à chaque année à
4 améliorer l'état de nos routes en termes qui
5 présentent de l'orniérage. Donc, on vise toujours
6 une distance plus courte de chaussée orniérée.

7 Q. [86] Et pour poursuivre sur la lancée des questions
8 de madame la présidente, une route en surface
9 bétonnée plutôt qu'en simple asphalte, est-ce que
10 ça correspond à une intervention plus coûteuse mais
11 qui se veut à plus long terme?

12 R. En fait, on dispose... Ça ne fait pas partie de...
13 Ici, c'est pour les chaussées souples. Les
14 chaussées, on possède une orientation ministérielle
15 en matière de... j'oublie toujours le nom...
16 orientation sur le type de chaussée. Par exemple,
17 on a un réseau d'identifié comme l'autoroute 20
18 entre Québec et Montréal, il doit être en béton de
19 ciment. C'est basé sur diverses études, ratio
20 bénéfice/coût à long terme, les cycles de
21 reconstruction, entretien, achalandage, les prix,
22 pourcentage de véhicules lourds, et tout ça.
23 Certaines routes ont été identifiées à l'effet
24 qu'il serait préférable pour intervenir du côté de
25 béton de ciment.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Lussier.

3 Q. [87] Parce qu'on s'entend, si ça coûte, ça peut
4 coûter plus cher pour la créer, pour faire la route
5 avec ce type de matériau-là, mais au long terme, on
6 récupère, parce qu'on a moins besoin de refaire la
7 route souvent?

8 R. Ça dépend des conditions. Mais, effectivement, on
9 regarde sur une période de cinquante (50) ans
10 environ, là, c'est quoi les cycles, parce qu'on
11 doit intervenir quand même, différentes
12 interventions et on regarde qu'est-ce qui est le
13 ratio bénéfice/coût le plus avantageux pour le
14 Ministère. Et c'est vrai que, des fois, ça peut
15 être plus cher lors de la construction, mais à long
16 terme, on y gagne.

17 Me SYLVAIN LUSSIER :

18 Q. [88] Si on parle justement de planification à long
19 terme sur cinquante (50) ans, cinquante (50) ans,
20 c'est, par exemple, l'âge du pont Champlain qui,
21 lui, est une structure fédérale, comment arrimez-
22 vous vos décisions avec d'autres paliers de
23 gouvernement qui ont des responsabilités en matière
24 de réseau routier?

25 R. Bien, en fait, on s'est toujours coordonné. On fait

1 des rencontres annuelles ou bi-annuelles, tout
2 dépendamment des besoins. Au cours des deux
3 dernières années, il y a eu la création du comité
4 directeur sur la mobilité des personnes et des
5 biens dans la région de Montréal, entre autres. Si
6 on fait référence au pont Champlain, on avait des
7 discussions quand même. Tous les acteurs sont
8 présents. Et on essaie de planifier nos
9 interventions de manière à ne pas trop perturber la
10 circulation, du moins le moins possible.

11 Q. **[89]** Maintenant, le document qui est affiché
12 provient de la Stratégie d'intervention concernant
13 les projets réguliers de l'axe de conservation des
14 chaussées, programmation deux mille douze, deux
15 mille treize (2012-2013). C'est exact?

16 R. Oui. Exactement.

17 Q. **[90]** J'aimerais qu'on nous affiche à l'écran le
18 document, l'onglet 4, qui est cette programmation
19 deux mille douze, deux mille treize (2012-2013)
20 relativement à la conservation des chaussées. C'est
21 ce document-là?

22 R. Non, celui-là, c'est celui sur la conservation des
23 structures.

24 Q. **[91]** C'est le suivant? C'est celui sur les
25 structures. Alors, si on pouvait nous afficher le

1 précédent. Voilà!

2 R. Exact.

3 Q. **[92]** Alors, j'aimerais déposer ce document sous la
4 cote 3P-39 s'il vous plaît.

5

6 **3P-39** : Stratégie d'intervention concernant les
7 projets réguliers de l'axe de conservation
8 des chaussées - Programmation 2012-2013.

9

10 Alors, si on revient à votre présentation à
11 l'acétate numéro 13. Quels sont les cibles de ce
12 plan stratégique?

13 R. Donc, au niveau des cibles, toujours pour la
14 stratégie d'intervention qui a été utilisée pour le
15 présent exercice deux mille douze, deux mille
16 treize (2012-2013), l'état du réseau anticipé lors
17 de l'élaboration de cette stratégie-là était, à la
18 fin de l'année budgétaire, donc au trente et un
19 (31) mars deux mille douze (2012), établi à
20 soixante-douze virgule deux pour cent (72,2 %). Les
21 cibles que nous avons à atteindre l'année
22 précédente avaient été fixées à soixante-douze
23 (72 %), donc elles étaient rencontrées. Et la cible
24 que nous avons visée pour l'année deux mille douze,
25 deux mille treize (2012-2013), c'est soixante-

1 treize pour cent (73 %) des chaussées en bon état,
2 dans le but toujours d'atteindre - si on repense au
3 schéma que je vous ai présenté en début de
4 présentation - d'atteindre les cibles que nous nous
5 sommes fixées au niveau du plan de redressement du
6 réseau routier en deux mille vingt-deux (2022).

7 Q. **[93]** Et quel est cet objectif pour le réseau en
8 deux mille vingt-deux (2022)?

9 R. En deux mille vingt-deux (2022), pour les
10 chaussées, c'est d'atteindre quatre-vingt-trois
11 pour cent (83 %) de nos chaussées en bon état.

12 Q. **[94]** Évidemment, la question qui vient à l'esprit,
13 c'est pourquoi ne pas viser cent pour cent (100 %).

14 R. Il y a toujours... les routes, en fait, elles se
15 dégradent, hein. On en corrige et il y en a
16 toujours qui se dégradent, ce serait très difficile
17 d'atteindre le cent pour cent (100 %). Et c'est
18 comparable à l'ensemble de... l'ensemble des états
19 voisins en tant que tels comme cibles.

20 Q. **[95]** Et l'état inférieur à quatre-vingt-trois pour
21 cent (83 %), provient-il du diagnostic qui a été
22 posé entre autres par la Commission Jonhson d'un
23 sous-investissement pendant un certain nombre
24 d'années en réfection des routes?

25 R. C'est certain que puisqu'on a lancé un plan de

1 redressement, c'est parce que l'état du réseau
2 routier nécessitait un apport majeur d'investis-
3 sements pour les prochaines années.

4 Q. **[96]** Donc, si je regarde l'acétate qui est là, on
5 n'y voit que des cibles pour l'année présente et
6 l'année prochaine. Il faut se dire que le but visé
7 pour deux mille vingt-deux (2022) est de quatre-
8 vingt-trois pour cent (83 %) pour l'ensemble du
9 réseau, mais qu'on a déjà atteint ce niveau pour
10 les routes qui nous relie à nos voisins.

11 R. Exact. Et même je dois vous dire qu'au niveau...
12 Ça, comme je vous dis, c'est la stratégie avait été
13 établie en août deux mille onze (2011) pour faire
14 notre planification deux mille douze (2012), deux
15 mille treize (2013), à la fin de l'année, l'état
16 réel a été mesuré et nous sommes à soixante-seize
17 pour cent (76 %), soixante-seize virgule deux pour
18 cent (76,2 %) de conformité au niveau de nos
19 chaussées, donc on a vraiment dépassé notre cible,
20 on est sur la bonne voie.

21 Q. **[97]** Et quelle est la cible deux mille vingt-deux
22 (2022) pour le réseau stratégique?

23 R. Deux mille vingt-deux (2022), pour le réseau en
24 soutien au commerce extérieur, c'est quatre-vingt-
25 dix pour cent (90 %) et au niveau du hors réseau

1 routier en soutien au commerce extérieur, c'est
2 quatre-vingts (80 %).

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Si je peux me permettre.

5 Q. **[98]** Donc, si je comprends, en deux mille douze
6 (2012), il y a donc vingt-sept virgule huit pour
7 cent (27,8 %) des routes jugées en mauvais état.
8 Une route en mauvais état, ça signifie quoi
9 exactement? Et est-ce que ces routes-là en mauvais
10 état sont réparties relativement également entre
11 les directions territoriales?

12 R. En fait, je n'ai pas le portrait précis, mais il y
13 a certains territoires qui présentent certaines
14 déficientes. Chaque territoire est différent, en
15 fonction de leur inventaire des investissements qui
16 ont été faits, mais...

17 Q. **[99]** Donc, une route en mauvais état, ça veut dire
18 quoi? Ça veut dire qu'il y a des grandes ornières
19 probablement? Est-ce que c'est...

20 R. Pas nécessairement. En fait, on a différentes
21 catégories, on peut avoir des déficiences mineures,
22 on peut avoir de la fissuration, on peut avoir des
23 déformations. L'un de la chaussée se trouve...
24 l'un est vraiment là ce qu'on ressent quand on
25 roule, des fois on ressent comme des bosses.

1 Q. **[100]** Oui.

2 R. C'est ça qui sont les différentes déformations en
3 tant que telles là.

4 Q. **[101]** Mais, le ministère, comme vous l'avez dit dès
5 le départ, s'assure toujours que, malgré le fait
6 qu'elles soient en mauvais état, ces routes-là sont
7 sécuritaires au sens des critères que vous donnez
8 là.

9 R. Oui, bien sûr.

10 Q. **[102]** Oui, c'est ça.

11 R. On intervient avant. C'est pour ça d'ailleurs, si
12 jamais on a un doute quelconque, on va faire une
13 intervention palliative pour rétablir la surface de
14 roulement et la sécurité. Et ensuite, on va
15 préparer un projet un peu plus d'envergure pour
16 corriger la déformation à plus long terme.

17 Me SYLVAIN LUSSIER :

18 Q. **[103]** C'est ce qu'on voyait dans l'acétate
19 précédente là, dans le cinq pour cent (5 %)
20 d'interventions palliatives?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Si vous me permettez, Maître Lussier.

23 Me SYLVAIN LUSSIER :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais peut-être revenir avec la question de mon
3 collègue.

4 Q. **[104]** En tant que sous-ministre adjointe à la
5 direction générale, à la planification et à la
6 coordination territoriale, vous devez être capable
7 de nous dire dans quels territoires au Québec sont
8 les mieux plutôt que les moins bien, les mieux, en
9 meilleur état?

10 R. En fait, comme je vous disais tout à l'heure, je
11 suis seulement depuis avril deux mille douze (2012)
12 pour l'ensemble du Québec. Avant, je m'occupais
13 seulement de l'Ouest de la province. Alors, ce
14 serait un petit peu difficile pour moi de vous
15 répondre d'une manière adéquate, mais nous avons
16 des bilans qui sont publiés annuellement. On
17 peut... on pourrait vous les transmettre si vous le
18 désirez.

19 Q. **[105]** Parfait. Merci.

20 Me SYLVAIN LUSSIER :

21 Q. **[106]** Oui, s'il vous plaît. Je ne sais pas si par
22 madame Dupont ou monsieur Carpentier, madame Noël,
23 on a une excellente collaboration du ministère pour
24 l'envoi de renseignements, donc ça ne devrait pas
25 être un problème. Alors, on nous fait signe que ce

1 serait aujourd'hui, Madame la Présidente.

2 Excellent.

3 Je reviens là-dessus parce que c'est
4 probablement une préoccupation, à tout le moins,
5 des montréalais. Le remplissage des nids de poule,
6 est-ce que ça rentre au niveau de l'entretien du
7 réseau routier ou est-ce que ça rentre au niveau de
8 la réfection du réseau routier?

9 R. Non, les nids de poule, c'est vraiment une activité
10 d'entretien d'exploitation du réseau, ce n'est pas
11 une intervention à long terme.

12 Q. **[107]** Au même titre que le déneigement, le...

13 R. Exactement.

14 Q. **[108]** ... couper les herbes sur le bord des routes.

15 R. Exactement. Donc, ça ne rentre pas... on ne
16 capitalise pas ces interventions-là parce que ça
17 n'a pas une durée à long terme, donc c'est vraiment
18 des activités d'entretien, pas quotidiennes, mais
19 régulières, récurrentes.

20 Q. **[109]** Saisonnières.

21 R. Exact. Dans ce cas-là, c'est saisonnière, oui.

22 Q. **[110]** Parfait. Est-ce qu'il y a, Madame la
23 Présidente, Monsieur le Commissaire, d'autres
24 questions sur les chaussées? Parce que nous allons
25 passer aux structures?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non.

3 Me SYLVAIN LUSSIER :

4 Q. **[111]** Si nous parlons donc, Madame Gingras,
5 maintenant des structures.

6 R. Alors, pour la conservation des structures,
7 l'objectif est d'assurer la pérennité des
8 structures existantes et la libre circulation des
9 véhicules lourds. Et au niveau des structures, on
10 parle bien sûr de viaducs, de ponts, mais aussi de
11 tunnels, de murs de soutènement, des passerelles,
12 des stations de pompage également. Et tout comme en
13 chaussée, notre objectif est vraiment au niveau du
14 maintien de l'actif des structures.

15 Q. **[112]** Alors, les stations de pompage, ce serait
16 dans l'Autoroute Ville-Marie, dans le tunnel Louis-
17 Hyppolyte Lafontaine.

18 R. En fait, on les retrouve dans les tunnels, on en
19 retrouve aussi au niveau de l'Autoroute Décarie...

20 Q. **[113]** Décarie.

21 R. ... qui se trouve à être encaissée, donc on doit
22 s'assurer de récupérer les eaux, puis il y a les
23 stations de pompage, entre autres.

24 Q. **[114]** Le rond-point l'Acadie?

25 R. Le rond-point l'Acadie, je ne croirais pas qu'il y

1 ait une station de pompage, mais je dis ça sous
2 réserve.

3 Q. **[115]** Parfait. Donc, ça, c'est l'objectif. Et
4 quelles sont les catégories?

5 R. En fait, il y a cinq catégories. Nous avons le
6 renforcement de structure qui... donc sur une
7 structure qui a une capacité limitée en termes de
8 charges, donc c'est soit un renforcement, soit une
9 reconstruction, dans ce cas-là, d'une structure. La
10 réparation de structures qui vise, entre autres,
11 une remise en état sans amélioration des
12 caractéristiques techniques initiales de la
13 structure, dans ce cas-ci, et sans prolongement de
14 sa durée de vie utile.

15 Quand on parle de réfection, l'autre
16 catégorie de structures, là c'est vraiment une
17 remise à neuf des structures où on vise une
18 amélioration de ses caractéristiques techniques et
19 un allongement au niveau de sa durée de vie.

20 On a aussi une catégorie « amélioration de
21 structures », donc là c'est au niveau de
22 l'amélioration de la fonctionnalité. Donc, on peut
23 élargir une structure pour divers besoins, on peut
24 ajouter un trottoir, des choses comme ça, une piste
25 cyclable. Et...

1 Q. **[116]** Est-ce qu'élargir une structure rentre là-
2 dedans ou...

3 R. Oui. Et on a un item qu'on utilise rarement mais
4 qui existe, c'est la démolition de structure sans
5 une reconstruction.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[117]** Démolition sans reconstruction?

8 R. Exact.

9 Q. **[118]** O.K.

10 Me SYLVAIN LUSSIER :

11 Q. **[119]** Par exemple, je présume que remplacer un
12 système de viaduc par un rond-point, ce genre
13 d'intervention-là?

14 R. Bien, en fait ça pourrait être ça mais ce qui est
15 visé souvent ici, ou les fois que j'ai vu, c'est
16 surtout des structures sur le réseau municipal dont
17 le Ministère a la gestion. Quelquefois certaines
18 structures ne sont plus utilisées, ne sont plus en
19 état non plus, là, et on décide de les démolir en
20 concertation avec les municipalités concernées.
21 Mais c'est des cas très rares.

22 Q. **[120]** Alors, quel... parlez-nous de la stratégie
23 d'intervention en matière de conservation des
24 structures.

25 R. Donc, tout comme en chaussées on a une stratégie

1 d'intervention qui a été établie, qui est établie
2 annuellement. En fait, la priorité numéro 1 c'est
3 la sécurité des usagers et de la structure en tant
4 que telle, donc on a diverses analyses techniques
5 qui sont effectuées au courant de l'année, on a des
6 recommandations d'ingénieurs qui nous disent qu'on
7 doit faire certaines interventions dans un certain
8 délai.

9 Donc, on vise l'ensemble de ces
10 interventions-là en priorité, ensuite on
11 maintient... on vise le maintien en état des
12 structures, donc les structures... notre parc en
13 tant que tel de structures qui présentent certaines
14 déficiences. On planifie des déficiences en termes
15 de comportement ou en termes de matériaux pour
16 lesquelles on planifie une intervention
17 généralement dans les cinq ans. Et on a aussi la
18 perte de fonctionnalité, donc on a les ponts qui
19 sont affichés, donc qui ne peuvent plus supporter
20 les charges pour lesquelles la structure avait été
21 conçue initialement. Donc, on vise à prioriser ces
22 interventions-là.

23 Q. **[121]** C'est des ponts qui sont affichés où, ça?

24 R. N'importe où sur le réseau. Par exemple on voit une
25 limitation de charge, limitée à cinq tonnes (5 t)

1 ou douze tonnes (12 t) sur certains ponts et
2 viaducs.

3 Q. **[122]** Ce sont des ponts sur lesquels on voit une
4 restriction?

5 R. Exactement.

6 Q. **[123]** Et est-ce que ce sont des restrictions
7 rajoutées suite à une dégradation de la structure
8 ou ce sont des limitations qui proviennent de la
9 planification à l'origine de la structure?

10 R. Les limitations font toujours suite à des rapports
11 d'inspections. Comme je vous disais d'entrée de jeu
12 nous faisons des inspections annuelles de chacune
13 de nos structures et des inspections générales donc
14 plus en profondeur de l'ensemble de nos structures
15 aux trois ans en moyenne.

16 Donc, à partir de ça c'est ça qui nous
17 détermine si on doit aller afficher le pont
18 immédiatement ou... puis planifier l'intervention
19 en parallèle.

20 Q. **[124]** Alors, je vous ai interrompue, continuez.

21 R. Donc, au niveau... en dernier lieu, bien, les
22 priorités c'est l'ajout de fonctionnalités, donc
23 les élargissements passent en dernier.

24 Q. **[125]** Donc, un ajout de fonctionnalité ce serait,
25 par exemple, d'ajouter une voie.

1 R. Exactement.

2 Q. **[126]** Alors, où en êtes-vous concernant les cibles
3 relativement à la conservation des structures?

4 R. Donc, encore une fois, ça c'est tiré de la
5 stratégie d'intervention qui a été utilisée pour
6 faire la planification deux mille douze/deux mille
7 treize (2012/2013).

8 Q. **[127]** Alors, je vous arrête tout de suite.
9 J'aimerais qu'on affiche le document qui avait été
10 montré à l'écran tout à l'heure, qui est la
11 stratégie d'intervention concernant les projets
12 réguliers de l'axe Conservation des structures.
13 C'est le document d'où vous tirez les chiffres.

14 R. Exactement.

15 Me SYLVAIN LUSSIER :

16 Alors, j'aimerais qu'on le produise sous la cote
17 3P-40, s'il vous plaît.

18

19 3P-40 : Stratégie d'intervention concernant les
20 projets réguliers de l'axe Conservation des
21 structures - Programmation 2012-2013

22

23 Q. **[128]** Donc, pour revenir à la diapositive numéro
24 17, nous voyons les cibles du plan stratégique deux
25 mille huit/deux mille douze (2008/2012) et du plan

1 de redressement du réseau deux mille vingt-deux
2 (2022). Quelle est la cible en... pour deux mille
3 vingt-deux (2022)?

4 R. La cible en structures est de quatre-vingts pour
5 cent (80 %).

6 Q. **[129]** Et pourquoi le chiffre est-il inférieur à
7 celui du... pour la chaussée?

8 R. En fait, on... comme je vous disais ça représente
9 le standard généralement au niveau de... nord-
10 américain et on avait beaucoup de rattrapage à
11 faire en termes de structures. Donc, on a une cible
12 un petit peu moins ambitieuse.

13 Donc, à la fin de l'année... l'état au
14 niveau de l'année deux mille dix/deux mille onze
15 (2010/2011) était de soixante-six virgule deux pour
16 cent (66,2 %) et on avait un résultat anticipé à la
17 fin de deux mille onze/deux mille douze (2011/2012)
18 à soixante-sept virgule six pour cent (67,6 %).

19 Donc, nous nous sommes fixés, pour atteindre notre
20 quatre-vingts pour cent (80 %) en deux mille vingt-
21 deux (2022), une cible deux mille douze/deux mille
22 treize (2012/2013) à soixante-neuf virgule sept
23 (69,7 %) de nos structures ne présentant pas de
24 déficiences.

25 Tout comme pour les chaussées, depuis ce

1 temps nous avons les... ça c'est un document qui
2 date d'août deux mille onze (2011), donc à la fin
3 de l'année deux mille onze/deux mille douze
4 (2011/2012), c'est-à-dire le trente et un (31) mars
5 deux mille douze (2012), l'état des chaussées (sic)
6 était de soixante-huit virgule un (68,1 %).

7 Donc, encore une fois on a réussi à
8 dépasser notre cible en matière de structures.

9 Q. **[130]** Et là, il n'y a pas de différence pour les
10 structures sur le réseau stratégique pour le
11 commerce extérieur et les autres.

12 R. Non, nous n'avons pas fait cette distinction-là.

13 Q. **[131]** Et pour poser la même question que monsieur
14 le commissaire Lachance, le fait que le niveau de
15 conservation atteint ne soit que de soixante-dix
16 (70 %) ou soixante-huit pour cent (68 %), les
17 autres trente pour cent (30 %) ne posent pas de
18 problèmes de sécurité?

19 R. Non, aucunement. Ils sont inspectés annuellement
20 et, comme je vous dis, les ingénieurs en structure
21 sont bien au fait de chacune des structures, chaque
22 territoire connaît bien ses structures puis ils
23 peuvent s'appuyer, au besoin, sur les équipes
24 spécialistes au niveau de la Direction générale des
25 infrastructures et des technologies. Au besoin.

1 Q. **[132]** Et, donc, si on identifie, si vos ingénieurs
2 identifient un problème de sécurité, il va y avoir
3 intervention immédiate?

4 R. Intervention immédiate.

5 Q. **[133]** Qui n'entre pas dans le plan quinquennal.

6 R. Non. Bien, en fait, si on détecte une anomalie on
7 intervient sur-le-champ, la journée même. On
8 s'entend sur le type d'anomalie, là, si c'est
9 quelque chose qui met en jeu la sécurité.
10 D'ailleurs, on l'a fait par le passé, ce n'est pas
11 des choses qu'on aime faire mais on le fait par
12 responsabilité. On intervient sur-le-champ, ensuite
13 on analyse pour voir si on peut intervenir pour
14 rétablir la circulation sur ces structures-là.

15 Quelquefois l'intervention était peut-être
16 prévue dans notre planification quinquennale, alors
17 là on fera un devancement à ce moment-là. Des fois
18 c'est quand même... c'est un comportement, une
19 structure ça se comporte... il y a certains aléas
20 qui font en sorte que ça peut avoir évolué plus
21 rapidement qu'on le prévoyait. Donc... mais
22 heureusement on n'intervient pas beaucoup en
23 urgence, là. C'est limité.

24 Q. **[134]** Parfait. Maintenant, si on va à
25 l'amélioration plutôt qu'à la conservation?

1 R. Oui. En termes d'amélioration du réseau routier,
2 notre objectif est d'améliorer la sécurité des
3 déplacements et la fonctionnalité du réseau sans
4 ajout significatif de capacité de circulation. Ce
5 qu'on retrouve à l'acétate suivant, au niveau des
6 interventions dans cet axe-là, on retrouve la
7 reconstruction de routes en tant que telle et le
8 réaménagement géométrique de routes, la correction
9 de courbes sous-standards, de pentes raides aussi.
10 Des modifications au niveau du gabarit et du profil
11 type d'une chaussée, donc c'est-à-dire normaliser
12 la largeur de voie, les largeurs d'accotements,
13 tout ça.

14 On intervient aussi au niveau des
15 intersections et des passages à niveau en termes de
16 réaménagement géométrique, mais en termes aussi de
17 contrôle de la circulation, comme par l'implanta-
18 tion de feux de circulation, feux clignotants. Nous
19 réaménageons certains échangeurs. Ça rentre dans
20 cette catégorie-là.

21 Q. **[135]** Est-ce que l'échangeur Turcot rentre dans
22 cette catégorie?

23 R. Oui. Rentre dans la catégorie aménagement
24 d'échangeurs en grande partie, et un petit peu en
25 structure aussi. L'intervention est divisée. Et

1 enfin, on retrouve toutes les interventions en
2 termes de gestion de la circulation, par exemple
3 les panneaux à messages variables qu'on voit ici
4 dans le grand Montréal, les caméras, les boucles de
5 détection, la signalisation en tant que telle, et
6 l'éclairage.

7 Q. **[136]** Comment faites-vous vos priorités d'interven-
8 tion?

9 R. Donc, les priorités d'intervention, dans ce cas-ci,
10 c'est bien sûr la sécurité qui nous guide à prime
11 abord. Donc, on vise annuellement à corriger vingt
12 (20) sites à potentiel d'amélioration. Un site à
13 potentiel d'amélioration, c'est un endroit où il y
14 a soit une concentration d'accidents, soit qu'il
15 est survenu des accidents graves ou mortels, par
16 laquelle une intervention sur l'infrastructure
17 permettrait d'améliorer ou de corriger la
18 situation.

19 On s'attarde aux recommandations du
20 coroner, bien sûr, et tout ce qui est équipement de
21 sécurité à la route, comme les glissières de
22 sécurité, l'éclairage routier, les abords de routes
23 au terme des accotements, par exemple. Les
24 dispositifs de contrôle de la circulation et de la
25 signalisation en tant que telle. C'est vraiment les

1 priorités que nous visons, au niveau, en termes de
2 sécurité.

3 Q. **[137]** Parlons maintenant du développement du réseau
4 routier.

5 R. Donc le développement, ça vise à répondre aux
6 besoins générés par l'évolution de la circulation,
7 donc l'augmentation des débits, par une
8 augmentation de la capacité du réseau routier
9 existant, ou par l'ajout d'un nouvel axe.

10 Q. **[138]** Donc, ajouter des voies?

11 R. Exactement. On voit à l'acétate suivant, par
12 exemple, les catégories qu'on retrouve, soit la
13 construction d'un nouvel axe, ou le prolongement
14 d'un axe actuel, un élargissement majeur d'une
15 route, comme le passage, par exemple, d'une route à
16 deux voies à quatre voies, et la construction d'un
17 nouvel échangeur sur autoroute.

18 Q. **[139]** Quelles sont, à cet égard-là, vos priorités
19 d'intervention?

20 R. Donc, nous nous attardons à parachever les grands
21 projets qui ont vu le jour au courant des dernières
22 années, qui ont été amorcés, comme par exemple la
23 50, la 30, la 165... la 175, pardon, la 185, et, et
24 caetera. Et, bien sûr, on considère les ententes
25 fédérales-provinciales qui sont signées avec...

1 pour réaliser les projets, comme, nous avons la 30,
2 la 35, ça se recoupe, là, en termes de projets. De
3 développement.

4 Q. **[140]** Ça, est-ce que ce sont des projets dans
5 lesquels le fédéral offre du financement, ou est-ce
6 que ce sont des projets dans lesquels le fédéral
7 intervient pour superviser les travaux ou faire des
8 constructions?

9 R. Offre du financement.

10 Q. **[141]** Donc on exclut, encore une fois, Champlain et
11 Jacques Cartier...

12 R. Oui, parce que ça ne relève pas du ministère des
13 Transports, mais bien de la Société des ponts
14 Champlain et Jacques Cartier. Qui relève du
15 gouvernement fédéral.

16 Q. **[142]** Et donc, quand on parle d'ententes fédérales-
17 provinciales, ça serait dans le cadre, par exemple,
18 du programme d'infrastructures?

19 R. Oui. Exactement. Nous avons des programmes aussi au
20 niveau amélioration des frontières, des liens
21 frontaliers et tout ça, là.

22 Q. **[143]** Si on parle maintenant du cycle de la
23 programmation?

24 R. Alors, toujours en référence, en gardant en tête ce
25 que je vous ai présenté au début au niveau du

1 schéma, je vous disais qu'on établissait
2 annuellement une planification, en fait on
3 connaissait nos besoins. Ensuite, à partir des
4 stratégies d'intervention, on établissait une
5 planification quinquennale qui débouchait sur une
6 programmation annuelle. Donc, le cycle de
7 programmation est lancé généralement au mois d'août
8 et va jusqu'au mois de février.

9 La première étape, c'est le service
10 d'analyse et de la coordination de la
11 programmation, qui nous transmet les balises
12 budgétaires quinquennales, réparties par axe
13 d'intervention, à partir du cadre financier alloué
14 par le Conseil du trésor. Les balises sont établies
15 par axe, comme je le mentionnais, en considérant
16 nos objectifs à atteindre en termes du plan
17 stratégique, les objectifs de résorption du déficit
18 d'entretien, les parachèvements, parce qu'en fait,
19 on doit planifier des interventions sur plus d'une
20 année. Sur deux, trois ans, ou même plus long dans
21 certains cas, donc il faut s'assurer d'avoir, de
22 planifier la poursuite de ces interventions-là.

23 Ensuite nous signons des ententes avec les
24 municipalités, on s'assure de respecter nos
25 engagements. Les engagements ministériels pris au

1 cours de l'année, on fait des annonces que nous
2 allons réaliser, par exemple, un projet selon un
3 échéancier établi. Donc, on tente de respecter ces
4 engagements-là. Et, bien sûr, le bilan sur l'état
5 des structures et des chaussées.

6 Q. **[144]** Qui fixe les balises budgétaires quinquen-
7 nales?

8 R. On reçoit le cadre financier, et c'est le service
9 de l'analyse et de la coordination de la
10 programmation.

11 Q. **[145]** Et le cadre financier, ça c'est le Conseil du
12 trésor?

13 R. Exact.

14 Q. **[146]** Et ça ici, c'est un cycle annuel, mais à
15 l'intérieur du plan quinquennal.

16 R. Exactement. Donc, ensuite, les directions générales
17 répartissent les balises par direction territo-
18 riale, en fonction de l'état et des stratégies
19 d'intervention établis. Les directions
20 territoriales élaborent leur planification
21 quinquennale ensuite, et retransmettent aux
22 directions générales la proposition de
23 programmation.

24 La proposition de programmation est validée
25 ensuite par la direction générale pour l'ensemble

1 des projets, pour valider, en fait, s'il y a le
2 respect au niveau des stratégies d'intervention, et
3 ensuite on établit une proposition qu'on retourne
4 au niveau du service de l'analyse et de la
5 coordination de la programmation.

6 Q. **[147]** Est-ce qu'il y a eu, je comprends, une
7 réorganisation depuis avril dernier?

8 R. Oui.

9 Q. **[148]** Donc, dans la...

10 R. Donc...

11 Q. **[149]** ... hiérarchie, ou enfin, dans le cheminement
12 des autorisations?

13 R. Bien, en fait, on n'a pas encore complété de cycle
14 avec la nouvelle organisation. La seule différence,
15 c'est qu'avant, nous étions deux directions
16 générales de territoire, l'Ouest et l'Est, alors il
17 y avait l'unité au niveau du service de la
18 coordination et de la programmation qui faisait
19 l'agrégation au niveau provincial. Maintenant,
20 puisque nous sommes une seule direction générale de
21 territoire, c'est la seule différence qu'il y a
22 entre les deux organisations. Donc, le processus ne
23 devrait pas être vraiment modifié en tant que tel.

24 Ensuite, le Service de l'analyse et de la
25 coordination de la programmation effectue des

1 analyses à son tour en termes de respect des
2 stratégies. Et, là, rentre en ligne aussi la
3 direction, les directions spécialisées du Ministère
4 au niveau de la Direction générale des infrastruc-
5 tures et des technologies où l'on retrouve la
6 Direction du laboratoire des chaussées et la
7 Direction des structures qui, avec l'aide de
8 systèmes experts, simulent l'ensemble des
9 interventions proposées pour voir si, globalement,
10 nos cibles seront atteintes.

11 Il peut y avoir certains ajustements qui
12 sont demandés pour ajuster l'objectif au niveau de
13 l'atteinte des cibles de la stratégie. Donc, à ce
14 moment-là, il y a toujours un retour par la
15 Direction générale de territoire et les directions
16 territoriales, s'il y a lieu. Ensuite, il y a
17 encore une revalidation au niveau des paramètres de
18 programmation pour voir si les ajustements ont
19 maintenant rencontré les objectifs. Et on prépare
20 ensuite le service de la coordination et de la
21 programmation préparent les documents de présenta-
22 tion pour l'approbation.

23 Q. **[150]** L'approbation donc qui va être effectuée par
24 qui?

25 R. En fait, l'approbation ultime de la programmation

1 s'effectue par le ministre. Donc, on fait une
2 présentation aux autorités du Ministère d'abord au
3 niveau de la sous-ministre et ensuite au niveau des
4 ministres.

5 Q. **[151]** Est-ce que, entre la sous-ministre et le
6 ministre, est-ce qu'il y a présentation au cabinet
7 du ministre ou est-ce que ça se fait en même temps?

8 R. Ça se fait en deux temps, au niveau de la sous-
9 ministre d'abord et ensuite au niveau des cabinets.

10 Q. **[152]** Et ensuite au niveau du ministre?

11 R. Bien, en fait, ça dépend, des fois. Mais des fois
12 le ministre est présent à toutes les rencontres.
13 D'autres fois, on a une prérencontre avec le
14 personnel de cabinet.

15 Q. **[153]** D'accord. Et la décision finale d'approbation
16 du programme annuel est fait par le ministre?

17 R. Ça revient au ministre, effectivement.

18 Q. **[154]** Et la présentation lui est faite de quelle
19 façon?

20 R. En fait, on lui présente les grands ensembles,
21 c'est-à-dire l'état de nos infrastructures, la
22 stratégie que nous avons établie, nos projections
23 en termes de dépôt au niveau de la planification
24 annuelle. Et ensuite, on leur remet la
25 programmation proposée par directions

1 territoriales, par axes d'intervention, par régions
2 administratives, par circonscriptions électorales
3 provinciales.

4 Q. [155] Et, là, le ministre prend la décision
5 d'approuver ou non?

6 R. Exactement.

7 Q. [156] Et est-ce que ça peut inclure, retarder,
8 devancer certains projets, changer certains
9 projets?

10 R. En fait, il peut y avoir certains ajustements, mais
11 normalement c'est très très limité.

12 Q. [157] Et de quelle nature sont ces changements-là?

13 R. Bien, en fait, il faut se remettre au niveau de la
14 planification, on a déposé une planification
15 quinquennale. Et donc, l'ensemble des projets ont
16 été analysés, justifiés et séquencés dans le temps.
17 Donc, il peut arriver à certains moments qu'on nous
18 demande : Est-ce que ce serait possible de devancer
19 ce projet-là qui est prévu à l'année 2, par
20 exemple, l'année suivante, est-ce que ce serait
21 possible? Alors, à ce moment-là, on vérifie au
22 niveau des directions territoriales si le projet
23 est suffisamment avancé et s'il est possible de le
24 réaliser.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[158]** Qui demande à ce que le projet soit devancé?

2 R. En fait, c'est des échanges que nous avons avec le
3 cabinet du ministre, le personnel de cabinet du
4 ministre.

5 Q. **[159]** Qui demande à ce que le projet soit devancé?

6 R. Bien, il nous demande où on en est rendu avec tel
7 projet, par exemple, et si c'est possible dans
8 certains cas de le devancer. Mais comme je vous
9 dis, on a mille six cents (1600) chantiers, mille
10 six cents (1600) projets annuellement. C'est
11 vraiment très limité. Il n'y a pas beaucoup de
12 modifications.

13 Me SYLVAIN LUSSIER :

14 Q. **[160]** On parle de combien par année?

15 R. Je n'ai pas de registre en tant que tel. Du temps
16 que, moi, je m'occupais de l'Ouest de la province,
17 ça pouvait se limiter peut-être à une dizaine de
18 projets.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[161]** Qui ont été devancés?

21 R. Oui.

22 Q. **[162]** Est-ce que vous pourriez nous donner quels
23 projets ont été devancés?

24 R. Non, je n'ai pas de registre, je ne tiens pas de
25 registre à ce terme, non.

1 Q. **[163]** Est-ce qu'il y en a un qui vous vient à
2 l'esprit plus particulièrement?

3 R. Non. Je dois vous dire que, non, je n'ai pas... Il
4 n'y a rien qui m'a frappé, non, je n'ai pas...

5 Q. **[164]** Merci.

6 Me SYLVAIN LUSSIER :

7 Q. **[165]** Et une fois donc que cette demande est faite
8 par le ministre ou le cabinet du ministre, ça
9 revient à la Direction générale et à la direction
10 territoriale pour ajustements au programme?

11 R. En fait, oui, avant l'approbation, oui, exactement.
12 Parce que l'étape ultime, c'est l'approbation du
13 ministre.

14 Q. **[166]** O.K. Alors, proposition pour approbation,
15 interaction avec le ministre, ajustements et, là,
16 approbation finale...

17 R. Exactement.

18 Q. **[167]** ... par le ministre et annonce de la
19 programmation?

20 R. Exactement.

21 Q. **[168]** Et, ça, ça se fait généralement à quel
22 moment?

23 R. Généralement en février.

24 Q. **[169]** Donc en début d'année budgétaire?

25 R. À la fin...

- 1 Q. **[170]** Ou à la fin?
- 2 R. ... de l'année en vue de la suivante. C'est ça.
- 3 Exactement.
- 4 Q. **[171]** D'accord.
- 5 R. Notre but étant toujours d'essayer de pouvoir aller
- 6 en appel d'offres pour réaliser les travaux dans
- 7 une période propice ... des conditions climatiques.
- 8 Q. **[172]** Et cette période propice, elle va de quel
- 9 mois à quel mois?
- 10 R. Après la période de dégel. Ça dépend des régions.
- 11 Mais généralement d'une manière moyenne, de la mi-
- 12 mai, début mai, mi-mai, jusqu'en novembre.
- 13 Q. **[173]** Évidemment, ça va, si vous faites les travaux
- 14 en Abitibi-Témiscamingue, la période risque d'être
- 15 plus courte qu'en Montérégie?
- 16 R. Exactement. C'est pour ça que je disais, ça dépend,
- 17 ça dépend des régions.
- 18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 19 Q. **[174]** Si je peux me permettre. Je comprends que
- 20 quand vous présentez la programmation annuelle aux
- 21 représentants du ministre, au cabinet du ministre,
- 22 vous présentez ça par comté électoral?
- 23 R. C'est un mode de tri, oui.
- 24 Q. **[175]** Et, là, quelqu'un pourrait vous dire :
- 25 Voulez-vous déplacer, devancer un projet dans tel

1 comté?

2 R. Bien, en fait, on...

3 Q. **[176]** Est-ce qu'on peut faire ce genre de demande-
4 là?

5 R. Bien, pas dans tel comté, mais tel projet.

6 Q. **[177]** Tel projet.

7 R. Tel projet en particulier.

8 Q. **[178]** Mais qui est dans ce comté-là, est-ce que
9 c'est possible de le devancer? Ça, c'est le genre
10 de demande qu'on pourrait vous faire?

11 R. Oui, mais pas nécessairement rattachée au comté,
12 mais bien rattachée au projet en tant que tel.
13 Parce que, en fait, les projets, on les a par axes
14 et on peut dire, on a un projet d'intervention sur
15 la route 117 en conservation des chaussées, est-ce
16 que c'est possible de...

17 Q. **[179]** Pourquoi vous les présentez ces projets-là
18 par comtés?

19 R. Moi, depuis que je suis au ministère des Transports
20 que ça se fait comme ça. C'est un tri comme un
21 autre. La région administrative, c'est la même
22 chose, au niveau... C'est un tri comme un autre.

23 Q. **[180]** Si ce n'est jamais pertinent la notion de
24 comté, pourquoi le faire? Pourquoi le présenter par
25 comtés si jamais cette notion-là n'intervient?

1 R. Bien, généralement, on dépose ça au cabinet. C'est
2 une demande qui date...

3 Q. [181] Du cabinet que vous présentiez ça par comtés?

4 R. Bien, en fait, qui date... Comme je vous dis,
5 depuis que je suis au ministère des Transports,
6 c'est comme ça au niveau du processus. Alors...

7 Me SYLVAIN LUSSIER :

8 Q. [182] Depuis dix-neuf cent quatre-vingt-dix (1990)
9 que vous fonctionnez comme ça?

10 R. Bien, disons que je m'occupe de la programmation
11 peut-être plus depuis quatre-vingt-seize (96)
12 environ. Mais c'est comme ça, effectivement.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [183] Vous, ça fait combien de fois que vous avez
15 fait de telles présentations aux autorités
16 politiques du Ministère, vous personnellement?

17 R. Je ne les ai pas comptées. Mais comme je vous dis,
18 je patauge, comme on peut dire, en programmation
19 routière depuis quatre-vingt-seize (96), depuis que
20 j'ai été ingénieur coordonnatrice au niveau de la
21 programmation routière pour la Direction générale
22 de Montréal. À l'époque, il y avait quatre
23 directions générales. Je m'occupais de celle de
24 Montréal.

25 Q. [184] Mais personnellement combien de fois vous

1 avez rencontré les membres du cabinet politique au
2 niveau des programmations annuelles, deux ans,
3 trois ans? Si je regarde votre fonction...

4 R. Plus que ça depuis. En fait, même si je n'étais pas
5 sous-ministre adjointe, au niveau de la coordina-
6 tion et de la programmation, depuis, disons
7 depuis... depuis deux mille un (2001) assurément
8 puis peut-être même un petit peu avant quand je
9 n'étais pas chef de service en tant que tel aussi.

10 Q. **[185]** Que vous avez rencontré les membres des
11 cabinets politiques?

12 R. Exact.

13 Q. **[186]** Pour faire de la programmation?

14 R. Exact.

15 Q. **[187]** Est-ce que vous avez constaté que certains,
16 certains cabinets politiques sont plus proactifs à
17 suggérer des devancements de projets que d'autres?
18 Est-ce que c'est venu plus intensément pour
19 certaines périodes des dix (10), douze (12) ans que
20 vous avez faits?

21 R. Non. C'est pas mal toujours la même façon que ça se
22 passe.

23 Q. **[188]** Donc, toujours présenter la programmation aux
24 cabinets politiques sous différentes façons, dont
25 par comté, ensuite des suggestions de déplacer des

1 projets qui viennent des cabinets politiques, des
2 représentants des cabinets politiques. Quelque
3 temps après, vous regardez les impacts si ça peut
4 se faire ou ne pas se faire, c'est ça?

5 R. Bien, ça se fait rapidement dans les jours qui
6 suivent.

7 Q. **[189]** Oui.

8 R. Mais, comme je vous dis, c'est très limité sur
9 l'ensemble.

10 Q. **[190]** Est-ce que c'est déjà arrivé qu'on vous ait
11 déjà dit justement de ne pas faire un projet pour
12 pouvoir en faire un autre?

13 R. Non.

14 Q. **[191]** Dans vos dix (10) ans est-ce que vous avez
15 déjà eu ce genre de demande-là?

16 R. Je ne me souviens pas qu'on m'ait demandé de ne pas
17 faire de projet. Parce qu'en fait l'ensemble des
18 projets sont justifiés dans notre planification. On
19 ne fait pas de projet qui n'a pas vraiment, ils
20 sont tous justifiés selon des critères et tout ça.
21 Ils sont dans notre planification quinquennale. On
22 a un cadre financier limité, alors on se doit de
23 séquencer.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[192]** En fait ce qu'on ne vous demande pas ce n'est

1 pas de retarder un projet, mais c'est plutôt d'en
2 devancer un autre?

3 R. Exactement.

4 Q. **[193]** Bon. Et là, puisque vous dites que ça fait
5 depuis deux mille un (2001) que vous présentez des
6 projets, vous devez bien vous en rappeler d'au
7 moins un sur les dizaines que vous dites avoir
8 assistés ou avoir vus.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[194]** Chaque année.

11 R. Bien oui, mais ce n'est jamais les mêmes. Puis
12 quand on regarde une planification quinquennale il
13 y a des centaines et des centaines de projets.
14 Donc, je ne pourrais pas vous dire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[195]** Je comprends. Et vous dites pourquoi ne pas
17 les présenter par comté, mais je vais vous suggérer
18 un exemple qui pourrait peut-être être approprié,
19 de présenter les projets en fonction de leur
20 urgence, en fonction de la détérioration du réseau
21 plutôt que par comté. Est-ce que ça ne serait pas
22 plutôt adéquat?

23 R. Bien, on le fait. Dans le sens quand je vous disais
24 qu'on présentait les grands ensembles et les
25 stratégies d'intervention que nous avons établies,

1 il est bien certain que l'ensemble des projets
2 visant la sécurité, la pertinence, ils sont
3 assurément signifiés au ministre et conservés là.

4 Q. **[196]** Mais vous dites qu'ils sont présentés par
5 comté.

6 R. Mais, comme je vous ai dit au début, la présenta-
7 tion se fait un peu comme je viens de vous la
8 faire. C'est-à-dire qu'on a un cadre financier, on
9 a un état du réseau routier en termes de chaussées,
10 en termes de structures. Qu'est-ce qu'on est
11 capable de faire avec le cadre financier avec nos
12 stratégies d'intervention qui visent à améliorer la
13 qualité de nos chaussées, la sécurité routière, la
14 sécurité en termes de structures, tout ça est
15 présenté au ministre. Donc, le ministre a le
16 portrait global en termes des interventions que
17 nous devons réaliser sur l'ensemble du réseau et
18 s'assure que nous avons vraiment respecté ce qu'on
19 a dit qu'on était pour faire.

20 Q. **[197]** Alors, si j'ai bien compris, ça c'est le
21 ministre des Transports qui est là à qui vous
22 présentez ça?

23 R. Oui.

24 Q. **[198]** Bon. Mais les représentants des autres
25 cabinets sont aussi présents?

1 R. Oui.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Attendez, je ne suis pas sûr que...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Si vous me permettez.

6 Q. [199] Est-ce que cette présentation-là par comté
7 elle se bâtit dès le départ au niveau des
8 directions territoriales, votre troisième étape
9 quand vous analysez la programmation, vous avez dit
10 les directions territoriales commencent à bâtir un
11 projet de programmation, est-ce que même les
12 directions territoriales doivent présenter leur
13 programmation, leur projet de programmation par
14 comté électoral dans leur territoire?

15 R. Non. En fait, ce qu'il faut comprendre c'est que
16 c'est une banque de données, c'est une banque de
17 besoins, c'est une banque de projets. Donc, chaque
18 projet est qualifié en termes d'infrastructures,
19 longueurs, caractéristiques, tout ça, mais en
20 termes aussi de localisation, dans quelle MRC elle
21 se trouve, dans quelle CEP, dans quelle
22 municipalité. Alors à partir d'une base de données,
23 n'importe quel tri peut être fait. C'est sûr qu'au
24 niveau de la Direction territoriale, eux, ils se
25 basent sur les infrastructures et au niveau de la

1 conservation, les quatre axes d'intervention, dans
2 quelle catégorie d'axe doit rentrer une interven-
3 tion. Et après le tri...

4 Q. **[200]** Parce que vous savez j'ai un peu de
5 difficulté à comprendre que si c'est totalement non
6 pertinent, parce que quand j'écoute vos propos j'ai
7 l'impression que ce n'est même pas, ça n'intervient
8 jamais. Alors pourquoi on prend la peine de
9 l'identifier, pas seulement la MRC mais que tel
10 projet est dans tel comté, tel comté électoral qui
11 a tel député. C'est ça qui est un petit peu
12 étonnant qu'en quelque part on accroche ça à un
13 comté. Qu'on accroche ça à une stratégie
14 d'intervention d'un de vos quatre axes, on peut
15 comprendre ça. Mais on cherche la logique d'aller
16 identifier dans un de vos documents, qu'on présente
17 aux cabinets politiques, que ceci, ce projet-là est
18 dans tel comté. C'est la raison que je cherche à
19 comprendre un peu.

20 R. Mais pour le ministère des Transports, la
21 municipalité ou la MRC ou la CEP c'est une donnée
22 qui n'est pas très très utile pour nous. C'est
23 vraiment les caractéristiques techniques qui nous
24 guident et l'infrastructure.

25 Par contre, comme je vous le disais...

1 Q. **[201]** Elle peut être utile pour d'autres.

2 R. Elle peut être utile pour d'autres.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[202]** Alors à ce moment-là si ce n'est pas
5 important, pourquoi les représentants des autres
6 cabinets sont là?

7 Me SYLVAIN LUSSIER :

8 Attendez. Si vous me permettez, Madame la
9 Présidente, je ne suis pas sûr que... Je voulais
10 intervenir pour faire préciser une question à
11 madame Gingras. Quand vous parlez des représentants
12 des autres cabinets, je ne suis pas sûr que madame
13 Gingras a bien compris votre question.

14 Q. **[203]** Quand on parle du cabinet du ministre je
15 pense qu'on parle des adjoints politiques du
16 ministre n'est-ce pas?

17 R. Oui. Et du ministre délégué.

18 Q. **[204]** Et du ministre délégué.

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Je ne pense pas, Madame la Présidente, qu'on parle
21 de représentants d'autres ministères ou d'autres
22 membres du cabinet.

23 Q. **[205]** Est-ce que je me trompe, Madame Gingras?

24 R. Non, vous ne vous trompez pas, c'est ça qu'était le
25 fond de ma pensée. C'est vraiment le ministre des

1 Transports et le ministre délégué aux Transports et
2 son personnel.

3 Q. **[206]** C'est ça. Ce sont les adjoints politiques du
4 ministre qui font partie du cabinet du ministre,
5 mais ce ne sont pas d'autres élus à l'exception du
6 ministre délégué des Transports?

7 R. C'est ça, exactement.

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 Alors je ne sais pas si vous voulez préciser la
10 question, mais je pensais qu'il était important de
11 bien préciser la réponse du témoin.

12 Q. **[207]** Et vous parlez de CEP?

13 R. Circonscription électorale provinciale.

14 Q. **[208]** Ah!

15 R. Je m'excuse les acronymes.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[209]** Est-ce que lorsqu'on vous demande de devancer
18 certains projets est-ce que ces projets-là touchent
19 le plus souvent à la conservation des chaussées,
20 plus souvent le développement routier? Vous avez
21 quatre catégories : l'amélioration du réseau, le
22 développement, la conservation de structures. Est-
23 ce que ces devancements-là se font plus dans un...
24 dans quel axe?

25 R. Je dirais peut-être plus en conservation des

1 chaussées parce que c'est les projets qui sont
2 généralement le plus prêt. Parce qu'en améliora-
3 tion, en développement, les projets il y a
4 plusieurs étapes, par exemple souvent environne-
5 mentales, donc qui prend un certain temps qu'on ne
6 peut pas nécessairement devancer. Tandis qu'en
7 chaussée c'est des interventions plus facilement,
8 qui se préparent plus rapidement, donc on a plus
9 une banque de projets de prêts dans ce dossier-là.
10 Les structures c'est la même chose. C'est trop
11 complexe, il faut préparer ça de longue haleine.

12 Me SYLVAIN LUSSIER :

13 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, ça
14 va. Moi, je n'avais pas d'autres questions pour
15 madame Gingras que je tiens à remercier.

16 Probablement que maître Boucher, mais peut-être
17 également maître Bégin ont des questions pour elle.

18 Me BENOÏT BOUCHER :

19 Après la pause si vous permettez.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 INTERROGÉE PAR LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[210]** Avant de procéder aux interrogatoires par les
4 parties, Madame Gingras, j'aimerais savoir s'il y a
5 des traces des projets qui ont été demandés au
6 cours des années, plus particulièrement dans les
7 quinze (15) dernières années, et des projets qui
8 sont passés au rang supérieur dans leur
9 élaboration?

10 Mme CHANTAL GINGRAS :

11 R. Des traces en tant que telles, non, on ne rentre
12 pas ça dans les bases de données en tant que...

13 Q. **[211]** Alors, ce qui veut dire que quand vous
14 présentez un projet au ministre, la liste des
15 projets au ministre, vous n'avez pas... vous n'avez
16 pas de liste de confectionnée.

17 R. Oui, la liste que nous proposons est confectionnée,
18 quand il y a des ajustements - c'est ça que vous me
19 demandiez...

20 Q. **[212]** Oui.

21 R. ... je crois - on prend ça sur un bout de feuille,
22 on vérifie pour voir si le projet est suffisamment
23 avancé pour pouvoir le devancer et on demande de
24 l'ajouter, mais ça se fait verbalement. On est
25 rendu vraiment au niveau... à la toute fin du

1 processus et ça se fait rapidement en quelques
2 jours, donc on n'a pas...

3 Q. **[213]** Je comprends, mais vous avez la liste et vous
4 devez avoir aussi trace des projets qui ont été
5 effectués et leur date d'exécution.

6 R. Les dates d'exécution, bien sûr. Là on est rendu
7 dans un autre volet au niveau de la réalisation.
8 Oui.

9 Q. **[214]** Hum, hum.

10 R. Oui. Des bilans en termes de réalisation, oui, en
11 termes de planification, non, pas pour qu'est-ce
12 que vous me posez.

13 INTERROGÉE PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[215]** Si je peux me permettre, écoutez, quand vous
15 avez rencontré le ministre pour lui dire « voici la
16 programmation qu'on vous propose », vous avez donc
17 ce projet-là de programmation.

18 R. Oui.

19 Q. **[216]** Et après ça, vous avez la programmation
20 finale approuvée.

21 R. Oui.

22 Q. **[217]** Et cette programmation finale approuvée tient
23 compte des projets qui ont été devancés à la
24 demande... à la demande des autorités politiques.
25 Donc, en comparant les deux, vous êtes capable

1 d'identifier certains projets qui sont venus des
2 demandes des autorités politiques parce que vous
3 avez certainement le projet de programmation
4 présenté à ces autorités-là.

5 R. Il faudrait vérifier au niveau du ministère, au
6 niveau du service de la coordination de la
7 programmation qui prépare les documents s'ils
8 gardent une lecture avant et après parce qu'il y a
9 quand même plusieurs versions de... au niveau des
10 directions territoriales, au niveau des directions
11 générales. Il faudrait vérifier, mais j'ai un
12 certain doute de... si on prend vraiment des
13 lectures avant et après.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Madame la Présidente, on va prendre l'engagement de
16 faire cette vérification-là, si vous voulez, par
17 exemple, pour la programmation deux mille dix
18 (2010), deux mille onze (2011) ou deux mille onze
19 (2011), deux mille douze (2012), pour voir si, oui
20 ou non, on a avant et après. Et si on les a, on va
21 vous les fournir.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si vous les avez, je vais vous demander de regarder
24 dans les années passées aussi, s'il vous plaît.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Oui, bien sûr.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Et si je peux ajouter, c'est intéressant d'avoir
7 pour nous ces documents-là, mais on voudrait quand
8 même que vous fassiez l'examen d'identifier les
9 projets qui ont été devancés parce que, pour la
10 Commission, ce ne sont quand même pas des documents
11 avec lesquels on est nécessairement habitués, alors
12 que dans le cas du ministère des Transports, ça va
13 être plus facile pour le ministère d'identifier ces
14 projets-là qui ont été... Quitte à demander aux
15 gens, qui faisaient partie des autorités
16 politiques, des projets qu'eux se rappellent avoir
17 déjà demandés à devancer.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Je ne sais pas si vous réalisez l'ampleur de cela
20 là. S'il faut aller à toutes les personnes qui ont
21 vu cette programmation-là dans les quinze (15)
22 dernières années pour leur demander s'ils se
23 souviennent si, oui ou non, il y a eu un projet là,
24 vous parlez du personnel de cabinet.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je ne sais pas l'ampleur de la demande qu'on vous
3 fait, mais je connais l'ampleur du mandat qu'on a.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Je comprends, mais je veux être sûr de bien saisir
6 votre demande. Est-ce que vous nous demandez de
7 revoir toutes les personnes qui ont pu voir les
8 planifications dans les quinze (15) dernières
9 années pour savoir si, oui ou non, ils ont fait une
10 demande?

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Je pense qu'on vous demande... Écoutez, à
13 l'impossible, nul n'est tenu, mais on vous demande
14 de faire des efforts pour identifier les projets
15 qui ont été devancés et on vous laisse le soin
16 d'identifier l'approche pour les identifier.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 D'accord.

19

20 E-1 Vérifier relativement à la programmation,
21 s'il y a des projets qui ont été devancés à
22 la demande des autorités politiques au
23 cours des années passées et les identifier

24

25

1 RÉINTERROGÉE PAR Me SYLVAIN LUSSIER :

2 Q. **[218]** Alors, je me permets de revenir parce que,
3 suite à une demande qui avait été faite à madame
4 Gingras, madame Noël a fait preuve de sa grande
5 efficacité et nous a remis un bilan de l'état des
6 structures et un bilan de l'état des chaussées pour
7 l'année deux mille onze (2011). Alors, j'aimerais
8 qu'on les produise. D'abord, en ce qui a trait aux
9 chaussées, c'est bien le document, Madame Gingras?

10 R. Oui.

11 Q. **[219]** Alors, j'aimerais qu'on le produise. Madame
12 Giguère, on est rendu à 4... 3P...

13 LA GREFFIÈRE :

14 3P-41.

15

16 3P-41 : Bilan de l'état des chaussées 2011

17

18 Me SYLVAIN LUSSIER :

19 Et quant au bilan de l'état des structures?

20 LA GREFFIÈRE :

21 3P-42.

22

23 3P-42 : Bilan de l'état des structures 2011

24

25

1 Me SYLVAIN LUSSIER :

2 Q. **[220]** C'est bien le document, Madame Gingras?

3 R. Oui.

4 Q. **[221]** J'ai une question qui me provient du syndic
5 de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui me demande
6 de poser la question, et si madame Gingras ne
7 connaît pas elle-même la réponse peut-être
8 quelqu'un de son Ministère pourrait vérifier et
9 nous faire parvenir le renseignement.

10 La question est la suivante, c'est un petit
11 peu relativement à la qualité des routes, pour
12 faire suite aux questions de Madame la Présidente.
13 Est-ce que le Ministère a des données qui
14 permettent de connaître et comparer la qualité des
15 matériaux utilisés et requis au Québec, comme
16 l'asphaltage bitumineux, par rapport à ceux des
17 autres provinces comme l'Ontario ou d'autres
18 juridictions qui connaissent des conditions
19 climatiques semblables aux nôtres?

20 R. Alors, naturellement c'est pas dans mon domaine
21 d'expertise. Je sais que certaines études ont été
22 faites au niveau de la Direction générale des
23 infrastructures et des technologies, on pourrait
24 regarder qu'est-ce qu'il y a de disponible et vous
25 revenir s'il y a des documents précis là-dessus.

1 Q. **[222]** Parfait. Je vous remercie.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Alors, je ne sais pas s'il y a d'autres personnes
4 ou...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce qu'il y a des intervenants ou...

7 Me SYLVAIN LUSSIER :

8 ... d'autres personnes que...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 En fait, d'autres parties qui aimeraient...

11 Me SYLVAIN LUSSIER :

12 Que maître Boucher.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... poser des questions? Est-ce que, Maître

15 Boucher, vous désirez poser des questions?

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Juste une.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 INTERROGATOIRE PAR Me BENOIT BOUCHER :

21 Q. **[223]** Dans votre témoignage, Madame Gingras, vous

22 avez précisé que le ministère du Transport

23 subventionnait des municipalités à certaines

24 occasions. Alors, on sait par ailleurs que le

25 MAMROT, généralement, est le Ministère qui

1 subventionne les municipalités. Est-ce que vous
2 pouvez expliquer pourquoi le ministère du Transport
3 subventionne aussi les municipalités à certains
4 égards?

5 R. En fait, c'est principalement au niveau du
6 programme d'aide à l'amélioration de la voirie
7 locale, c'est un réseau qui appartenait au
8 ministère des Transports antérieurement, qui a été
9 repris en mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993)
10 et pour lequel on a des programmes d'aide au niveau
11 de l'amélioration de l'entretien du réseau routier
12 local.

13 Q. **[224]** Alors, des structures ou des infrastructures
14 qui appartenait au Ministère qui ont été cédées
15 aux municipalités et on voit financièrement à
16 l'entretien de ce réseau-là, c'est ça?

17 R. Exactement. Une subvention, effectivement.

18 Q. **[225]** Ça va. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Est-ce que d'autres personnes veulent poser des
21 questions? Non. Alors, Maître Lussier, nous allons
22 passer... Merci, Madame.

23 Me SYLVAIN LUSSIER :

24 Je vous remercie, Madame Gingras.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, Maître Lussier, nous allons passer à un
3 autre témoin?

4 Me SYLVAIN LUSSIER :

5 Oui. Si vous me... je vais consulter mes adjointes.
6 On va pouvoir appeler monsieur Carpentier, Madame
7 la Présidente.

8

9 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce douzième (12e) jour du
10 mois de juin, A COMPARU :

11 **MARCEL CARPENTIER**, directeur des contrats et des
12 ressources matérielles, ministère des Transports du
13 Québec;

14 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, dépose et dit comme suit :

16 INTERROGÉ PAR Me SYLVAIN LUSSIER :

17 Q. **[226]** Bonjour, Monsieur Carpentier.

18 R. Bonjour.

19 Q. **[227]** Monsieur Carpentier, vous êtes directeur des
20 contrats et des ressources naturelles au ministère
21 des Transports du Québec. Depuis combien de temps
22 êtes-vous au ministère des Transports?

23 R. Je suis au ministère des Transports depuis mil neuf
24 cent quatre-vingt-quatre (1984).

25 Q. **[228]** Et cela faisait suite, j'imagine, à d'autres

1 occupations et à une formation universitaire.

2 R. Oui. Alors, je suis diplômé en génie à l'Université
3 Laval, en génie rural, option génie rural, et par
4 la suite j'ai travaillé, un premier emploi, à la
5 Direction générale du génie, ministère de
6 l'Agriculture, ensuite un passage de deux ans dans
7 un bureau d'ingénieurs en mécanique-électricité en
8 génie civil. Et par la suite j'ai joint le
9 ministère des Transports en mil neuf cent quatre-
10 vingt-quatre (1984), district de Cap-Santé,
11 direction de Québec.

12 Q. **[229]** Alors, avant que vous ne continuiez je pense
13 que vous avez préparé un curriculum vitae pour nous
14 que j'aimerais que nous affichions à l'écran. Est-
15 ce que vous reconnaissez votre curriculum vitae?

16 R. Oui, je le reconnais.

17 Q. **[230]** Et j'aimerais que nous produisions ce
18 document sous la cote 4P-...

19 LA GREFFIÈRE :

20 43.

21

22 4P-43 : Curriculum vitae de Marcel Carpentier

23

24 Me SYLVAIN LUSSIER :

25 Q. **[231]** Et, donc, vous joignez le ministère des

1 Transports au district de Cap-Santé et je pense que
2 vous restez dans le district de Cap-Santé quand
3 même pendant un certain temps.

4 R. Oui. Alors, en quatre-vingt-quatre (84) j'ai été
5 engagé au district de Cap-Santé comme ingénieur de
6 soutien à la construction qu'on appelait à
7 l'époque, à l'époque c'étaient des districts, et
8 pendant quatre ans j'ai été ingénieur, donc, de
9 soutien. Alors, travaillé à la préparation de
10 projets, surveillance de chantiers, et par la suite
11 j'ai été nommé à un poste qu'on appelait à l'époque
12 adjoint à la construction, district de Cap-Santé.
13 Donc, l'adjoint... en fait c'était l'adjoint au
14 chef de district, à l'époque, et j'étais
15 responsable des projets de construction. Donc,
16 toute la préparation des projets et la surveillance
17 des projets routiers au niveau de la construction.

18 Parce qu'à l'époque, contrairement à
19 aujourd'hui, une bonne partie des projets de
20 construction étaient réalisées dans les districts.
21 Les projets autoroutiers étaient réalisés dans une
22 direction centrale, direction générale du génie,
23 mais dans les districts on faisait beaucoup la
24 préparation des projets, des autres projets
25 routiers, donc la préparation et la surveillance.

1 Alors, jusqu'en quatre-vingt-onze (91),
2 j'ai été adjoint à la construction, et de quatre-
3 vingt-onze (91) à quatre-vingt-douze (92) j'ai
4 occupé le même poste, mais au niveau de l'entretien
5 du réseau, donc les activités comme on parlait ce
6 matin, là, des activités d'entretien divers,
7 l'entretien et la maintenance du réseau routier.
8 Alors, j'ai fait ça jusqu'en quatre-vingt-douze
9 (92).

10 Quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize
11 (92-93), on a jumelé les deux postes, alors j'étais
12 comme chef de division de soutien technique au
13 district de Cap-Santé, et par la suite, en quatre-
14 vingt-treize (93), j'ai été nommé chef du centre de
15 services. C'est à ce moment-là qu'on a changé
16 l'appellation district pour centre de services,
17 appellation qu'on a encore aujourd'hui. Donc, j'ai
18 été nommé chef du centre de services de Cap-Santé
19 en mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993). Alors
20 j'ai occupé cette fonction-là jusqu'en mil neuf
21 cent quatre-vingt-dix-huit (1998).

22 Et en quatre-vingt-dix-huit (98) j'ai
23 changé d'emploi, je suis allé travailler dans des
24 projets plus administratifs, direction, à la
25 direction centrale à Québec, donc des projets

1 administratifs au niveau de ce qu'on appelait à
2 l'époque solutions d'affaires administratives.
3 C'est un exercice de révision des processus
4 administratifs dans quatre grands domaines, donc
5 l'exploitation du réseau, tout le secteur de la
6 géomatique et la gestion des projets routiers.
7 Donc, c'est à ce moment-là qu'on a commencé toute
8 la réfection au niveau de la gestion des projets
9 routiers. Et aussi, il y avait un volet aussi
10 gestion financière. Donc, fait le tour un peu des
11 grands secteurs administratifs.

12 Et en deux mille six (2006), j'ai été nommé
13 directeur territorial de la direction Mauricie-
14 Centre du Québec, donc une des directions
15 territoriales où il y a deux régions : la région de
16 la Mauricie et la région du Centre du Québec. Et en
17 deux mille dix (2010), mai deux mille dix (2010),
18 j'ai été nommé directeur des contrats et des
19 ressources matérielles à la direction, au 700 René-
20 Lévesque à Québec.

21 Q. **[232]** Donc, une bonne expérience tant au niveau
22 territorial qu'au niveau central.

23 R. Exactement.

24 Q. **[233]** Et à ce titre, Monsieur Carpentier, quelles
25 sont vos tâches comme directeur des contrats et des

1 des contrats et des ressources matérielles au
2 ministère des Transports. D'abord, peut-être la
3 situer, si on va à la page 4?

4 R. Oui. Alors la direction des contrats et ressources
5 matérielles est à l'intérieur de la direction
6 générale des services à la gestion et de la
7 surveillance des marchés. Donc, la direction des
8 contrats, il y a trois services : le service des
9 acquisitions - c'est vraiment dans ce service-là où
10 on va procéder, en fait, à l'approvisionnement, en
11 fait, tous les contrats d'approvisionnement - la
12 gestion contractuelle, donc le service qui est le
13 plus interpellé, je dirais, pour l'exercice en
14 cours, et soutien aux occupants. Le troisième
15 service.

16 Q. **[237]** Et je vois, sur l'organigramme, directement
17 responsable auprès de la sous-ministre madame
18 Dupont, madame Dupont qui est présente dans la
19 salle, tel que nous en a informés monsieur, maître
20 Boucher, et madame Nathalie Noël, qui est également
21 dans la salle, et qui a été extrêmement utile dans
22 la préparation et dans la recherche des documents,
23 madame Noël qui est au bureau de coordination des
24 actions pour renforcer la lutte contre la collusion
25 et la corruption. C'est exact?

1 R. Exactement. Oui.

2 Q. [238] Alors je vous laisse continuer à décrire...

3 R. Alors, le mandat de la direc...

4 Q. [239] ... le mandat de la direction?

5 R. Le mandat de la direction, c'est vraiment de
6 proposer à la direction du ministère l'encadrement
7 administratif dans le domaine de la gestion
8 contractuelle, particulièrement en matière d'octroi
9 de contrats et de réclamations sur contrats. On va
10 voir plus loin, on va en parler. Les réclamations
11 sont... Le service est situé, en fait, dans le
12 service de la gestion contractuelle, le secteur des
13 réclamations.

14 La gestion des immeubles, alors le service
15 de soutien aux occupants, c'est dans ce service-là
16 qu'on s'occupe de la gestion des immeubles.
17 Télécommunications, messagerie, numérisation,
18 archivage de plans. Et le service de l'acquisition-
19 disposition des biens.

20 Alors, le mandat est aussi de fournir
21 directement aux gestionnaires et employés du
22 ministère des unités centrales et territoires, des
23 services de conseil et d'expertise en matière de
24 gestion contractuelle et de ressources matérielles.

25 On a aussi comme mandat de soutenir le

1 développement socio-économique du Québec en
2 privilégiant l'essai et le développement de
3 produits qui sont nécessaires aux activités du
4 ministère, et ça, ça se fait par le guichet unique.
5 Alors on va voir plus loin ce que ça implique mais
6 ça se fait par l'intermédiaire du guichet.

7 On a aussi comme responsabilité mandat de
8 représenter le Ministère auprès des organismes
9 centraux, auprès des intervenants sur toute
10 question touchant la gestion contractuelle. Donc,
11 là, ça veut dire beaucoup d'interventions avec le
12 Conseil du trésor. Et au niveau de la gestion des
13 immeubles, télécommunications, messagerie, alors
14 c'est l'intervention auprès de... surtout de la
15 Société immobilière du Québec.

16 Q. **[240]** Qu'est-ce que vous appelez les organismes
17 centraux?

18 R. Bien, organismes centraux, en fait, Conseil du
19 trésor, principalement, services des contrats et
20 acquisitions. À la Direction des contrats, nous, on
21 est beaucoup en relation avec le Conseil du trésor.

22 Q. **[241]** Est-ce qu'il y a d'autres organismes
23 centraux?

24 R. Bien, la SIQ, en fait, qui n'est peut-être pas un
25 organisme, qui est une société. Tous les immeubles

1 sont sous la gestion de la Société. Donc, nous, on
2 occupe beaucoup d'immeubles sur tout le territoire
3 du Québec. Donc, on est beaucoup en relation avec
4 la Société.

5 Q. **[242]** Faites-vous affaire avec le Centre de
6 services partagés du Québec?

7 R. Oui. Effectivement, il y a des biens. On va voir
8 plus loin aussi qu'il y a des biens qui sont... le
9 Centre de services partagés a la responsabilité de
10 procéder à l'acquisition. Par contre, il y a un
11 certain nombre de biens qui sont délégués au
12 ministère des Transports, qui sont des biens
13 spécialisés. Puis eux autres, ils n'ont pas
14 l'expertise. On est en fait le seul ministère qui
15 procède à l'acquisition de ces biens-là. Alors, le
16 Centre de services partagés délègue au ministère
17 des Transports un certain nombre de biens.

18 Q. **[243]** Et quand on parle d'acquisitions et de
19 dispositions de biens dans le mandat de votre
20 direction, là, à la page 5, on comprend que ça
21 comprend l'acquisition des matériaux requis pour
22 effectuer les travaux?

23 R. Exactement. Il faut faire une distinction, par
24 contre, lorsque les contrats qui sont réalisés par
25 les entrepreneurs, l'entrepreneur, à l'intérieur de

1 son contrat, doit fournir des matériaux pour
2 réaliser le contrat. Alors, ça, ce n'est pas acquis
3 par le Ministère. Par contre, pour les activités du
4 Ministère, bien, toutes les activités d'entretien,
5 le Ministère va procéder à l'achat de matériaux et,
6 dans certains cas, peut aussi fournir dans certains
7 contrats des matériaux qu'il va lui-même procéder à
8 l'acquisition. Mais de façon générale, dans les
9 contrats, le gros des matériaux est fourni à
10 l'intérieur même du contrat.

11 Q. **[244]** Donc, la plupart des travaux sont effectués
12 par des entrepreneurs d'une entreprise privée
13 plutôt que par le Ministère directement?

14 R. Oui. En fait, quand on parle de travaux de
15 construction, c'est en grande, grande partie à
16 contrat. Le Ministère se réserve plutôt des
17 activités d'entretien. Encore là, il y a un bon
18 nombre d'activités d'entretien qui sont confiées à
19 contrat. On peut penser à l'entretien d'hiver où
20 quatre-vingts pour cent (80 %) des travaux de
21 l'entretien du réseau est fait par des entreprises.

22 Q. **[245]** Ce qu'on appelle l'entretien d'hiver, c'est
23 le déneigement?

24 R. Exactement.

25 Q. **[246]** Donc qui, pour le moment, ne nous préoccupe

1 pas. Alors, pouvez-vous nous donner un petit peu un
2 contexte dans lequel le Ministère travaille?

3 R. Alors, le Ministère est responsable de plus de
4 trente mille kilomètres (30 000 km) de routes et de
5 cinq mille deux cent quarante et une (5241)
6 structures. Depuis deux mille huit (2008), il a
7 repris la responsabilité de l'entretien de quatre
8 mille deux cent soixante-dix-neuf (4279) ponts qui
9 sont situés sur le réseau municipal pour un total
10 de neuf mille deux cent cinquante (9250)
11 structures. Alors c'est un parc assez important. Et
12 mise en contexte aussi qui...

13 Q. **[247]** Et... Oui.

14 R. Oui.

15 Q. **[248]** C'est... On lit « le Ministère a repris la
16 responsabilité ». Donc, il l'avait déjà eue?

17 R. Oui, effectivement. C'est qu'il faut se rappeler,
18 en mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993),
19 réforme Ryan. Alors, dans la réforme Ryan, il y
20 avait, entre autres, une mesure qui faisait... que
21 le Ministère, le gouvernement du Québec ou le
22 ministère des Transports, il avait été convenu de
23 remettre aux municipalités l'entretien de plus de
24 trente mille kilomètres (30 000 km) de routes. Et,
25 ça, ça impliquait la route mais aussi les

1 structures. Et c'était accompagné de programmes
2 d'aide. Il y avait deux programmes d'aide : un
3 programme d'aide à la prise en charge puis un
4 programme d'aide à l'amélioration du réseau. Alors,
5 ça, c'était en mille neuf cent quatre-vingt-treize
6 (1993). Et, là, il s'est passé pas mal de temps.
7 Puis en deux mille huit (2008)...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[249]** Combien de temps s'est-il passé avant que le
10 Ministère reprenne charge de l'entretien des
11 routes?

12 R. Bien, c'est en deux mille huit (2008). C'est-à-dire
13 que le Ministère n'a pas repris l'entretien des
14 routes. En deux mille huit (2008), le Ministère a
15 repris l'entretien des ponts. Et, ça, ça faisait
16 suite en fait un peu à la Commission sur le viaduc
17 de la Concorde, Commission Johnson. C'était
18 d'ailleurs la recommandation 16 du rapport de la
19 Commission. Donc, en deux mille huit (2008), le
20 Ministère a repris l'entretien des ponts qui avait
21 été transféré. Par contre, la structure demeure la
22 responsabilité, sur le réseau municipal, demeure la
23 responsabilité de la municipalité. Mais on a repris
24 la responsabilité d'entretien. Alors, ça, ça veut
25 dire aussi, bien sûr, le financement qui

1 s'accompagne.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Q. **[250]** Et dans le contexte, vous nous indiquez ici
4 que l'industrie est... l'industrie de la
5 construction et de l'ingénierie est très
6 sollicitée.

7 R. Oui, parce que, en fait, on en a parlé à quelques
8 reprises, depuis deux mille huit (2008), il y a eu
9 une augmentation très importante des
10 investissements au ministère des Transports. Mais
11 partout, des grands chantiers, au niveau d'Hydro-
12 Québec, les municipalités, le plan de stimulation
13 du gouvernement fédéral. Alors, c'est beaucoup
14 d'argent qui est arrivé en peu de temps. Alors,
15 c'est un contexte, effectivement, qui, je pense qui
16 est important de mentionner.

17 Q. **[251]** L'industrie minière qui reprend également?

18 R. Aussi, oui.

19 Q. **[252]** Et est-ce que ça affecte la capacité du
20 Ministère de recruter, entre autres, des ingénieurs
21 cette sollicitation sur le milieu?

22 R. Oui effectivement, avec l'augmentation aussi
23 importante des budgets, bien, beaucoup de monde
24 était sollicité puis le ministère des Transports,
25 tout ça a coïncidé aussi avec une période où

1 beaucoup de gens qui ont quitté pour la retraite.
2 Dans ces années-là il y a de gens qui avaient été
3 engagés dans les années soixante (60), ils ont
4 quitté pour la retraite.

5 Ça a coïncidé aussi avec les programmes de
6 coupures de un sur deux, donc en même temps les
7 gens partaient à la retraite. On ne pouvait pas
8 remplacer, on pouvait remplacer une personne sur
9 deux. Et là, avec une augmentation considérable de
10 la charge de travail, alors le Ministère s'est
11 tourné vers le privé. Mais le privé est un peu
12 confronté aussi au même problème de recrutement.

13 Et il faut se rappeler que dans les années
14 deux mille (2000), en génie il y a eu une baisse
15 dans les travaux de génie civil puis il y a
16 beaucoup d'ingénieurs d'expérience qui avaient
17 quitté le domaine pour l'informatique.

18 Et là, comme il y avait peu d'emplois,
19 bien, il y avait peu de jeunes qui graduaient dans
20 les universités parce qu'effectivement les jeunes
21 ils vont être attirés dans des programmes où il y a
22 une possibilité d'emploi. Et il y a eu comme une
23 espèce de trou. Les ingénieurs d'expérience, de dix
24 (10), douze (12) ans d'expérience il y en avait
25 peu. Donc, il y avait des jeunes qui arrivaient sur

1 le marché du travail puis des fois des ingénieurs
2 de beaucoup plus d'expérience, mais qui étaient
3 déjà à l'emploi.

4 Alors c'est un contexte particulier où,
5 effectivement, difficulté de recruter pour le
6 Ministère puis aussi pour les firmes parce que la
7 charge de travail a augmenté très très rapidement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[253]** Est-ce que vous pouvez nous préciser depuis
10 combien de temps cette politique de ne pas
11 remplacer les gens qui partaient en vacances, un
12 sur deux?

13 R. Non, excusez, ce n'est pas... en fait c'est les
14 gens qui partaient à la retraite.

15 Q. **[254]** Excusez-moi, ce n'est pas en vacances, à la
16 retraite. Excusez-moi. Oui, oui.

17 R. Je ne peux pas vous donner les dates exactes, mais
18 c'est dans les dernières années. Mais cette
19 information-là en fait elle existe, les gens du
20 Ministère pourraient vous la fournir très
21 rapidement. Ça s'est appliqué pendant un certain
22 temps et, heureusement, au ministère des
23 Transports, compte tenu du contexte qu'on vivait,
24 nous autres, où on avait une augmentation très
25 importante des budgets il y a eu des

1 représentations de nos sous-ministres et on a
2 réussi à être dispensé de cette mesure-là, nous
3 autres, avant les autres ministères. Donc, on l'a
4 subi moins longtemps que les autres ministères
5 parce que, effectivement, on vivait une situation
6 qui était un peu paradoxale, moins de monde avec
7 des budgets qui sont doublés, triplés.

8 Alors, oui, on peut faire appel davantage
9 au privé, mais ces contrats-là ça prend du monde
10 pour les gérer, les préparer puis ça prend, ça
11 prend des ressources pour gérer l'ensemble de ces
12 contrats-là.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[255]** Je reviens sur le fait que beaucoup, beaucoup
15 d'entités, le ministère des Transports, les
16 municipalités, Hydro-Québec ont demandé des travaux
17 en même temps. Donc, ça a fortement augmenté, je
18 dirais, la demande de travaux. Est-ce que vous avez
19 l'impression qu'on paie plus cher pour des travaux
20 qui coûtaient pas mal moins cher avant que tout le
21 monde les demande en même temps?

22 R. Bien, moi, j'ai l'impression que dans les années
23 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009),
24 effectivement, l'augmentation a été assez rapide à
25 ce moment-là que le marché a dû s'ajuster.

1 Et, moi, je me rappelle à l'époque quand
2 j'étais directeur territorial en Mauricie, il y
3 avait quand même eu un certain nombre de contrats
4 qu'on avait décidé de ne pas accorder parce qu'on
5 trouvait que le prix était trop élevé.

6 Donc, l'industrie, je dirais que dans les
7 dernières années elle s'est un peu ajustée parce
8 que les budgets ont été maintenus puis là il y a
9 des nouvelles entreprises qui sont arrivées puis,
10 bon, une plus grande capacité peut-être de
11 l'industrie.

12 Mais dans les premières années, je dirais
13 qu'effectivement ça a eu, ça a créé une pression,
14 je dirais, assez forte sur l'industrie. Et, moi, je
15 serais tenté de dire qu'effectivement ça a eu un
16 effet un peu sur les prix, pas de façon, je dirais,
17 dramatique, mais c'est l'offre et la demande dans
18 le marché. En économie c'est comme ça que ça
19 fonctionne.

20 Q. [256] Donc, les joueurs dans cette industrie-là
21 dans les années, quatre, cinq dernières années,
22 selon vous, devraient avoir amélioré leur
23 rentabilité sensiblement si tout le monde les veut
24 en même temps, ils chargent les prix en
25 conséquence, j'imagine. Est-ce que vous avez cette

1 impression-là, vous qui donnez les contrats?

2 R. Bien, moi, je dirais que depuis un an ou deux on
3 sent que le marché, je pense, s'est stabilisé. Mais
4 c'était évident que ça a été une hausse très
5 rapide, pour ne pas dire brusque, au niveau des
6 budgets, une augmentation très très rapide, et ça a
7 eu un effet.

8 Il faut se rappeler que dans le plan de
9 stimulation du fédéral, je ne sais pas, probable-
10 ment que vous en avez entendu parler, il y avait
11 une date butoir le trente et un (31) mars de la
12 dernière année. Puis les municipalités, si elles ne
13 réussissaient pas à faire leurs travaux avant cette
14 date-là, elles perdaient les subventions. Mais ce
15 n'était pas juste pour les projets routiers, il y
16 en avait pour des projets, toutes sortes de
17 projets. Il y avait des centres sportifs, des
18 choses comme ça.

19 Même le Ministère, on avait des projets où
20 le fédéral contribuait dans son plan de stimulation
21 puis il y avait des dates. Ça fait que c'est sûr
22 qu'il y avait une volonté puis un intérêt pour
23 beaucoup de monde de réaliser ces travaux-là à
24 l'intérieur des délais qui étaient quand même assez
25 serrés. Ça c'est un contexte qu'on a vécu.

1 Q. [257] Quand vous dites que des nouveaux joueurs
2 sont arrivés, donc augmentant un peu la compétition
3 entre les fournisseurs. Vous, vous les avez, vous
4 pouvez le constater, vous qui êtes en charge des
5 contrats, qu'il est arrivé vraiment de nouveaux
6 entrepreneurs qui ont gagné des contrats qui fait
7 en sorte que le nombre d'entrepreneurs qui se
8 faisaient compétition a augmenté?

9 R. Bien, je vous dirais de façon, de nouveaux joueurs
10 peut-être pas de façon très très marquée, mais
11 l'industrie s'est ajustée dans sa capacité. C'est-
12 à-dire que les entreprises voyant qu'il y avait des
13 travaux, bien, ont pu planifier peut-être l'ajout
14 de ressources, l'ajout d'équipements pour être en
15 mesure de réaliser davantage de travaux. Parce que
16 c'est sûr que l'entreprise elle a un capacité, elle
17 a des ressources expérimentées puis elle a de
18 l'équipement pour faire un certain nombre de
19 travaux. Sachant que les budgets qui ont été
20 annoncés étaient là pour plusieurs années.

21 Parce que ça je pense que ça a été bien,
22 c'est que le gouvernement a annoncé clairement, ce
23 n'était pas juste une annonce pour une année, il a
24 annoncé son plan d'investissement douze milliards
25 (12 G\$) sur quatre ans, et avec des budgets qui

1 vont aussi se maintenir passablement. Donc,
2 l'industrie avait un intérêt à investir parce que
3 là ils comprenaient que ce n'était pas seulement
4 que pour un an ou deux. Alors, ça, je pense que ça
5 a été bénéfique puis on voit qu'il y a une plus
6 grande capacité de l'industrie à réaliser des
7 travaux actuellement qu'en deux mille huit (2008).

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 Q. **[258]** Et je pense que, puisqu'on parle de chiffres,
10 vous avez préparé un document qui nous indique
11 justement l'augmentation des investissements
12 routiers au ministère des Transports. C'est
13 l'acétate numéro 3.

14 R. O.K.

15 Q. **[259]** Alors, on constate, hein!

16 R. Oui, exactement, le volet routier des
17 investissements au niveau du FORT, on voit... on
18 voit qu'à partir de deux mille sept (2007), mais
19 deux mille huit (2008) a été... deux mille huit
20 (2008), deux mille neuf (2009) ont été des années
21 de fortes augmentations.

22 Q. **[260]** Alors, le fort, je présume que ce n'est pas
23 Gin là. Quels sont les... quel est...

24 R. C'est le Fonds d'investissement du ministère où
25 l'ensemble des budgets du réseau routier

1 proviennent de ça.

2 Q. **[261]** Donc, c'est Fonds... F-O-R-T, c'est?

3 R. Exact, je ne peux pas vous répondre, je le savais,
4 mais là le nom ne me vient pas là, Fonds des
5 réseaux routiers... Fonds... Peut-être quelqu'un
6 pourrait m'aider.

7 Mme JOSÉE DUPONT :

8 Fonds du réseau de transport terrestre. Fonds du
9 réseau de transport terrestre.

10 M. MARCEL CARPENTIER :

11 R. Parce que le nom a changé il y a quelques... il y a
12 peu de temps là.

13 Me SYLVAIN LUSSIER :

14 Q. **[262]** Donc, on voit l'augmentation des... on voit
15 la part respective pour développement et
16 amélioration, conservation des structures et
17 conservation des chaussée...

18 R. Oui.

19 Q. **[263]** ... à l'évolution, ainsi que les frais fixes.
20 Donc, on voit que les frais fixes augmentent au
21 rythme de l'inflation, plus ou moins, ou... Par
22 contre, il y a énormément d'argent qui est investi
23 en... je ne sais pas si c'est en développement ou
24 en conservation des structures là...

25 R. Bien, il y a le...

1 Q. **[264]** ... ou les deux.

2 R. Oui. Bien, en fait, il y a le développement qui est
3 plus le réseau routier, mais avec... il peut
4 inclure aussi des structures. Le développement,
5 c'est des nouveaux axes là, en fait, des nouvelles
6 constructions; l'amélioration, c'est le réseau
7 existant; conservation des structures, bien, c'est
8 les structures existantes; conservation des
9 chaussées.

10 Q. **[265]** Et le document suivant, la page 2 de ce
11 document, pouvez-vous nous expliquer en quoi
12 consiste ce tableau?

13 R. Bien, ce tableau-là investissement... Il faudrait
14 voir la différence avec l'autre là parce que
15 c'est...

16 Q. **[266]** C'est avec la répartition des frais fixes,
17 donc on voit quelle est la part respective de
18 développement et amélioration, conservation des
19 structures et conservation des chaussées.

20 R. O.K. Bon. Les frais fixes ont été répartis dans les
21 quatre axes.

22 Q. **[267]** D'accord. Donc, si on continue avec la mise
23 en contexte, à la page 8 de votre présentation.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que vous déposez ce document-là?

1 Me SYLVAIN LUSSIER :

2 Je m'excuse. Merci, Madame la Présidente, s'il vous
3 plaît.

4 LA GREFFIÈRE :

5 4P-45.

6

7 4P-45 : Évolution des investissements routiers au
8 FORT

9

10 Me SYLVAIN LUSSIER :

11 Q. **[268]** Allez-y, Monsieur Carpentier.

12 R. Alors, il y a de nombreux intervenants qui agissent
13 en matière de gestion contractuelle au ministère
14 des Transports parce que plusieurs activités sont
15 décentralisées dans les directions telle la
16 rédaction de devis, la signature et la gestion des
17 contrats. Cependant, l'uniformité des traitements
18 est assurée par un encadrement approprié, donc des
19 directives ministérielles, des instructions
20 techniques, des lettres types, séances de formation
21 et d'informations qui sont dispensées par les gens
22 de mon service à la direction, et différents devis
23 types aussi qui sont à la disposition des
24 intervenants. Alors, ça, on va voir ça beaucoup
25 dans les services, par exemple, au niveau de la

1 direction des structures là, travaux spécialisés
2 chaussées, il y a des devis types qui sont préparés
3 qui peuvent... par ces directions centrales-là, qui
4 peuvent être utilisés, qui sont utilisés en fait
5 par les gens des directions territoriales.

6 Et il y a un système aussi ministériel qui
7 assure le suivi des événements des contrats. Et le
8 ministère, on dispose d'un réseau ministériel de
9 répondants dans chacune des directions et lesquels
10 ont la responsabilité d'agir comme agents
11 multiplicateurs auprès du personnel de la
12 direction. Alors, c'est de cette façon-là qu'on
13 s'assure, en fait, que les instructions ou les
14 directives sont appliquées dans les directions qui
15 sont des directions territoriales ou autres
16 directions centrales.

17 Q. [269] Qu'est-ce que vous entendez pas « agents
18 multiplicateurs »?

19 R. En fait, c'est les gens qui sont désignés là, qui
20 ont la responsabilité d'agir. En fait, c'est les
21 gens conformes, nous autres, dans chacune des
22 directions qui vont identifier les personnes et ces
23 gens-là vont avoir la formation concernant toute la
24 gestion contractuelle. Alors, lorsqu'il y a des
25 changements, des modifications et des rafraîchis-

1 sements, on fait... on donne cette formation-là à
2 ces personnes-là qui eux ont la responsabilité
3 après de dispenser l'information là auprès du
4 personnel de leur direction.

5 Q. **[270]** Je pense qu'à la page suivante, on constate
6 l'augmentation des budgets.

7 R. Oui. Alors, on l'a vu un peu tantôt là. C'est des
8 investissements routiers qui sont passés d'un point
9 trois milliards de dollars (1,3 G\$) en deux mille
10 cinq (2005), deux mille six (2006) à quatre
11 milliards (4 G\$) en deux mille dix (2010), deux
12 mille onze (2011).

13 Q. **[271]** Est-ce que la Commission Johnson a eu un
14 certain effet sur l'augmentation des budgets du
15 ministère?

16 R. Oui. Bien, en fait, ça a eu un certain effet parce
17 que la Commission a constaté l'état de dégradation,
18 effectivement, du réseau mais aussi beaucoup des
19 structures, et là il avait recommandé même... je
20 pense qu'une des recommandations de la Commission
21 c'était de faire presque une priorité nationale
22 d'investir dans les structures pour améliorer
23 l'état des structures au Québec. Alors, ça a eu un
24 effet marqué.

25 Q. **[272]** Il y avait un sous-investissement.

1 R. Oui, effectivement, un sous-investissement pendant
2 plusieurs années qui a amené à une dégradation, en
3 fait, du réseau routier et des infrastructures
4 routières des structures. Et les statistiques, en
5 fait, depuis deux mille huit/deux mille neuf
6 (2008/2009), le Ministère a adjugé une moyenne de
7 quatre mille quatre cent trente-sept (4437)
8 contrats de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et
9 plus et, donc, environ treize cent quarante-quatre
10 (1344) contrats de construction, deux mille cent
11 quatre-vingt-quinze (2195) contrats de services
12 professionnels.

13 Q. **[273]** Et ces professionnels, quels sont-ils?

14 R. Bien, en grande partie je vous dirais que c'est
15 beaucoup des contrats en génie, donc des contrats
16 en génie routier, en structure, laboratoire, des
17 firmes de laboratoire aussi qui vont... qui ont la
18 responsabilité de vérifier la qualité des maté-
19 riaux, le contrôle de qualité sur les chantiers.

20 Q. **[274]** Arpentage, est-ce que ça rentre dans cette
21 catégorie-là?

22 R. Oui. Oui, oui.

23 Q. **[275]** Est-ce qu'il y a d'autres professionnels
24 d'impliqués au niveau du ministère des Transports?

25 R. Bien, on a des... comme dans d'autres ministères on

1 a des contrats en informatique, on a des contrats
2 de différentes natures, en communication. Mais je
3 vous dirais que la grande partie des contrats chez
4 nous c'est des contrats en génie, ingénierie.

5 Q. **[276]** Et quelle est la valeur respective des
6 contrats de construction et des contrats de
7 services professionnels?

8 R. Bien, durant cette période-là la valeur moyenne en
9 construction ça a été de deux point douze milliards
10 (2,12 G\$), puis une moyenne de quatre cent
11 cinquante millions (450 M\$) d'argent pour les
12 contrats de services professionnels.

13 Q. **[277]** Donc, ça c'est deux mille huit/deux mille
14 neuf (2008/2009) à deux mille dix/deux mille onze
15 (2010/2011) ou incluant deux mille onze/deux mille
16 douze (2011/2012)?

17 R. Ça, en fait, c'est une moyenne, là, c'est... en
18 fait, depuis deux mille neuf (2009) je pense que ça
19 inclut, ça doit inclure deux mille onze/deux mille
20 douze (2011/2012), c'est la moyenne depuis deux
21 mille huit/deux mille neuf (2008/2009).

22 Q. **[278]** Et en deux mille onze/deux mille douze
23 (2011/2012) est-ce qu'on a le...

24 R. Oui.

25 Q. **[279]** Le nombre de contrats adjugés?

1 R. Deux mille onze/deux mille douze (2011/2012), alors
2 quatre mille six cent soixante-deux (4662) contrats
3 de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et plus.

4 Q. **[280]** Alors, parlons justement de l'adjudication
5 des contrats du ministère des Transports. Avant
6 d'aller à cela je pense que vous nous avez préparé
7 un tableau sur le nombre et la valeur des contrats
8 de construction au ministère des Transports.

9 R. Oui.

10 Q. **[281]** Qui est le document onglet 4. Donc, pouvez-
11 vous nous décrire ce document?

12 R. En fait, on retrouve ce document-là, c'est le
13 nombre et la valeur des contrats de construction et
14 de services. Donc, il y a un tableau c'est des
15 contrats de cinq mille dollars (5000 \$) et plus
16 octroyés par le Ministère et... donc, on le voit
17 par catégories : contrats de construction, contrats
18 de services professionnels, contrats de services
19 techniques... services de nature technique. Alors,
20 ça, ça inclut le déneigement, des contrats de
21 balayage, des contrats de tonte de gazon. Et on a
22 le total dans le bas et ce tableau-là, bon, démarre
23 en quatre-vingt-dix-huit (98)... quatre-vingt-dix-
24 huit/quatre-vingt-dix-neuf (98/99) jusqu'en deux
25 mille onze/deux mille douze (2011/2012).

1 Q. **[282]** Alors, ceux qui nous intéressent plus
2 principalement sont les contrats de construction et
3 les contrats de services professionnels. Et vous
4 avez en-dessous, si j'ai bien compris, la valeur
5 des contrats de gré à gré, les contrats en offres
6 publiques, les contrats en appels d'offres sur
7 invitation.

8 R. Oui. Et le total de tous les modes d'adjudication.

9 Q. **[283]** Donc, ça ce sont les contrats de cinq mille
10 dollars (5000 \$) et plus.

11 R. Oui.

12 Q. **[284]** Et je pense que si on regarde le tableau
13 suivant, l'onglet 5.

14 R. Oui. Alors, là on le nombre et valeur des contrats,
15 même tableau mais pour des contrats vingt-cinq
16 mille (25 000 \$) et plus, et là on a ajouté
17 l'approvisionnement parce que, bon, l'approvision-
18 nement vingt-cinq mille (25 000 \$) et plus c'est
19 fait au service central à Québec, au Service des
20 acquisitions. Donc, toujours les mêmes catégories,
21 là, sauf qu'on a ajouté l'approvisionnement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Lussier, l'onglet 4 est-ce que...

24 Me SYLVAIN LUSSIER :

25 Oui, on va produire 4 et 5 respectivement sous les

1 cotes...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 À l'onglet 4 ce sera 4P-46 et à l'onglet 5, 4P-47.

4 LA GREFFIÈRE :

5 C'est ça.

6

7 4P-46 : Tableau : Nombre et valeur des contrats de
8 construction et de services de 5000 \$ et
9 plus octroyés par le ministère des
10 Transports selon le mode d'octroi du
11 contrat pour les exercices financiers 1998
12 à 2012

13

14 4P-47 : Tableau : Nombre et valeur des contrats de
15 construction, de services et
16 d'approvisionnement de 25 000 \$ et plus
17 octroyés par le ministère des Transports de
18 1998 à 2012

19

20 Me SYLVAIN LUSSIER :

21 Monsieur le Commissaire?

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Oui. Écoutez, si je peux me permettre.

24 Q. **[285]** Dans le questionnement sur les statistiques,
25 justement, du grand tableau à 4P-46, vous présentez

1 les contrats qui sont réunis, que vous donnez de
2 gré à gré ou... autant au niveau de la construction
3 qu'au niveau des services professionnels, on voit
4 qu'il y a une forme de tendance à la baisse des
5 contrats qui sont donnés gré à gré en construction
6 et services professionnels. Est-ce que je me trompe
7 quand on regarde, par exemple, l'année deux mille-
8 deux/deux mille trois (2002/2003) à l'année deux
9 mille onze/deux mille douze (2011/2012), est-ce
10 qu'on donne moins de contrats de gré à gré au
11 niveau des services professionnels et en
12 construction qu'on en donnait auparavant? Est-ce
13 que c'est ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[286]** Oui.

16 R. C'est une réalité et puis c'est... en fait, c'est
17 ce qu'on vise, là. Par contre, on comprend que dans
18 certains cas on n'a pas le choix, les contrats de
19 gré à gré... on doit donner des contrats de gré à
20 gré. Mais on privilégie, nous, beaucoup le... même
21 si c'est en bas des seuils, d'aller sur invitation.

22 Alors, dans nos directives... d'ailleurs,
23 on va le voir un petit peu plus loin, là. Alors,
24 même si on a la possibilité de donner un contrat de
25 gré à gré, nous on va privilégier l'invitation ou

1 l'appel d'offre public.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Q. **[287]** Et ça, si on fait référence à la présentation
4 de messieurs Lafrance et Dumont, c'est que la loi
5 vous fixe des seuils obligatoires, mais vous
6 pouvez, par directive ou politique ministérielle,
7 abaisser ces seuils-là.

8 R. Exactement.

9 Q. **[288]** Alors, je ne sais pas, Monsieur Lachance, si
10 vous aviez d'autres questions sur ces tableaux-là?
11 Madame la Présidente?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[289]** Bien, c'est juste que vous venez de
14 mentionner que vous privilégiez les appels d'offres
15 sur invitation, mais on note qu'ils sont, il me
16 semble qu'ils sont en... Attendez... Qu'ils sont en
17 baisse par rapport à deux mille un, deux mille deux
18 (2001-2002), en deux mille dix, deux mille onze
19 (2010-2011).

20 R. Alors, bien ce qu'on veut dire, c'est que par
21 rapport... Il peut y avoir une baisse, mais ce que
22 je dis, c'est que par rapport aux contrats de gré à
23 gré, on peut accorder des contrats de gré à gré, la
24 réglementation le permet, mais au ministère, dans
25 nos directives, on privilégie d'aller sur

1 invitation plutôt que gré à gré. Parce que...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[290]** Donc, comme faisait remarquer la Présidente,
4 dans les faits, le gré à gré a diminué,
5 l'invitation a diminué, donc l'appel d'offres
6 public a augmenté. C'est ça, au fil du temps.

7 R. Parce que ça dépend aussi si on regarde les
8 contrats de, selon le tableau de vingt-cinq mille
9 (25 000 \$) ou cinq mille (5 000 \$) aussi, là, parce
10 que...

11 Q. **[291]** Oui.

12 R. On comprend que cinq mille (5 000 \$), c'est... Cinq
13 mille (5 000 \$), là, c'est des... Dans
14 l'approvisionnement, là, c'est les centres de
15 services qui vont chercher les feuilles de
16 contreplaqué, là...

17 Q. **[292]** Oui.

18 R. ... à la quincaillerie, là. C'est des choses, c'est
19 des petits montants, là. Alors, le tableau de
20 vingt-cinq mille (25 000 \$) est différent.

21 Me SYLVAIN LUSSIER :

22 Q. **[293]** On constate une augmentation significative de
23 trois cent quatre-vingt-huit millions (388 M\$) à
24 neuf cent quarante-trois millions (943 M\$).

25 R. Vous parlez de?

1 Q. **[294]** Des appels d'offres publics sur... Des appels
2 d'offres publics en matière de construction. Et en
3 fait, encore plus si on continue plus à droite, là,
4 on parle d'un milliard neuf cents millions
5 (1,900 G\$). Donc on passe de trois cent quatre-
6 vingt-huit millions (388 M\$) à un million neuf
7 (1,9 M\$), un million huit (1,8 M\$) et deux millions
8 (2 M\$). Deux milliards (2 G\$).

9 R. Vous parlez des milliards.

10 Q. **[295]** Oui.

11 R. O.K., vous parlez total, là. Quand vous par... Si
12 on parle de tous les travaux de construction, là,
13 là on parle de la valeur totale, là, c'est des
14 milliards.

15 Q. **[296]** O.K.

16 R. Donc, un virgule neuf milliard (1,9 G\$), deux
17 virgule deux milliards (2,2 G\$).

18 Q. **[297]** Ça c'est, est-ce que c'est le total ou c'est
19 sur appel d'offres? Malheureusement on ne voit pas
20 très bien le tableau dans son ensemble.

21 R. C'est tout, en fait, tous les travaux de construc-
22 tion, là. On a le nombre, la valeur, on l'a aussi
23 par, sur invitation. Donc, sur invitation, on l'a
24 par catégorie. Donc...

25 Q. **[298]** Mais si on regarde, appel d'offres public,

1 qui est la quatrième colonne vers le bas, appel
2 d'offres public, la valeur, en dix-neuf cent
3 quatre-vingt-dix-huit (1998), c'est de trois cent
4 quatre-vingt-huit millions (388 M\$), et les
5 dernières années, à partir de deux mille huit
6 (2008), un milliard neuf cents millions (1,900 G\$),
7 un milliard neuf cent trente-sept millions
8 (1,937 G\$)...

9 R. Oui.

10 Q. **[299]** ... un milliard huit cents millions
11 (1,800 G\$) et deux milliards presque cent millions.

12 R. Oui. Exact.

13 Q. **[300]** Alors...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[301]** Est-ce qu'on peut lui demander à quoi vous
16 attribuez cette hausse aussi faramineuse?

17 R. Des budgets de construction? Bien... Bien, je l'ai
18 mentionné un peu tantôt, là, tout le plan, en fait,
19 d'investissement du gouvernement, là, de... En
20 fait, le douze milliards (12 G\$) qui a été annoncé
21 sur quatre ans à partir de deux mille huit (2008),
22 là. Mais avant ce plan-là, il y avait, on avait
23 commencé à avoir une hausse des contrats, mais on
24 voit que c'est vraiment jusqu'en deux mille six,
25 deux mille sept (2006-2007), en construction, bon,

1 on était, ça variait. En deux mille deux, deux
2 mille trois (2002-2003) il y avait eu une année que
3 c'était au-dessus d'un milliard (1 G\$), après ça il
4 y avait eu une baisse. Ensuite, bon, sept cents
5 (700 M\$), neuf cents millions (900 M\$), huit cents
6 (800 M\$), et c'est en deux mille sept, deux mille
7 huit (2007-2008), vraiment, qu'il y a une hausse
8 importante, un point quatre milliard (1.4 G\$).
9 Excusez. Un point un milliard (1.1 G\$), ça c'est
10 la... Excusez. Un point un milliard (1.1 G\$), parce
11 que c'était le nombre. Parce que les colonnes sont,
12 les lignes sont minces, là.

13 Mais, en fait, les investissements, à
14 partir de deux mille cinq, deux mille six (2005-
15 2006), neuf cent cinquante millions (950 M\$), neuf
16 cent treize (913 M\$), un milliard (1 G\$) en deux
17 mille sept (2007). Mais deux mille huit, deux mille
18 neuf (2008-2009), on voit l'augmentation très
19 importante, là, en construction.

20 Me SYLVAIN LUSSIER :

21 Q. **[302]** C'est suite à la...

22 R. Donc, deux point un milliards (2.1 G\$) en deux
23 mille huit, deux mille neuf (2008-2009). Donc,
24 c'est suite aussi à la Commission Johnson, là,
25 puis...

1 Q. **[303]** C'est ça. Quand on avait constaté un sous-
2 investissement pendant les années précédentes, et
3 la nécessité d'améliorer la qualité du réseau
4 routier en augmentant les investissements.

5 R. Puis on voit aussi, en même temps il y a une
6 augmentation, une forte augmentation des contrats
7 de services professionnels aussi, parce que
8 c'était, comme je le mentionnais tantôt, là, une
9 augmentation du nombre de projets, avec des
10 ressources... avec moins de ressources, donc
11 beaucoup de contrats de services professionnels.
12 Une augmentation importante des contrats de
13 services professionnels.

14 Q. **[304]** Donc, si on revient à votre présentation à la
15 page 11, nous allons étudier l'encadrement
16 législatif, réglementaire et administratif propre
17 au ministère des Transports.

18 R. Oui.

19 Q. **[305]** Donc, on va regarder d'abord le mode
20 d'adjudication des contrats.

21 R. Oui, bien, en fait, l'encadrement, on en a entendu
22 parler passablement les derniers jours. Alors, on
23 a, nous, des directives ministérielles qui viennent
24 appuyer ça. Et le mode d'adjudication tient non
25 seulement compte de la Loi sur les contrats, mais

1 aussi de nos directives. Et le mode d'adjudication
2 dépend en fait de la valeur des contrats et du type
3 de contrat. Donc, des contrats de moins de vingt-
4 cinq mille dollars (25 000 \$) en construction et
5 services professionnels et techniques, le
6 Ministère, appel d'offres sur invitation qui est
7 privilégié ou le gré à gré.

8 Donc, le seuil d'appel d'offres, c'est, un
9 contrat, c'est cent mille dollars (100 000 \$). Et
10 le ministère des Transports, nous, on s'est donné
11 comme règle, les contrats de moins de vingt-cinq
12 mille (25 000 \$) d'aller quand même en appel
13 d'offres sur invitation.

14 Q. **[306]** Vous vous êtes donc volontairement assujetti
15 à une norme plus exigeante?

16 R. Exact. En approvisionnement, le seuil est diffé-
17 rent. En approvisionnement, le seuil d'appel
18 d'offres public, c'est vingt-cinq mille dollars
19 (25 000 \$). Le Ministère, on applique vingt-deux
20 mille cinq cents (22 500 \$). Alors, ça, c'est un
21 peu une marge. En fait, c'était suite aux
22 recommandations du rapport du vérificateur général
23 où on avait, le Ministère avait convenu de se
24 donner une marge parce que, des fois, quand
25 l'estimation était trop proche du seuil, bien, on

1 réalisait que, des fois, on dépassait le seuil.
2 Alors, il a été convenu de conserver un seuil, une
3 marge de dix pour cent (10 %). Donc, c'est pour ça
4 qu'on applique vingt-deux mille cinq cents
5 (22 500 \$). Donc, l'approvisionnement, à partir de,
6 lorsque l'estimation est supérieure à vingt-deux
7 mille cinq cents (22 500 \$), c'est automatiquement
8 un appel d'offres public. Entre vingt-cinq
9 (25 000 \$) et quatre-vingt-dix mille (90 000 \$),
10 construction et services professionnels, services
11 techniques. Donc quatre-vingt-dix mille (90 000 \$)
12 encore le dix pour cent (10 %)...

13 Q. **[307]** C'est ça, c'est cent mille (100 000 \$) par la
14 Loi?

15 R. Exact.

16 Q. **[308]** Et vous vous êtes assujetti à une norme de
17 quatre-vingt-dix mille (90 000 \$)?

18 R. Quatre-vingt-dix mille (90 000 \$). Donc, l'appel
19 d'offres sur invitation régionale auprès de tous
20 les concurrents qui ont manifesté l'intérêt ou gré
21 à gré avec autorisation. Quatre-vingt-dix mille
22 (90 000 \$) et plus, construction, services
23 professionnels, services techniques, donc un appel
24 d'offres public ou appel d'offres public
25 régionalisé pour le génie. Ce qu'on va voir tantôt,

1 c'est que, au ministère des Transports pour les
2 services professionnels en génie, les appels
3 d'offres sont régionalisés, appels d'offres publics
4 régionalisés.

5 Dénéigement, entre vingt-cinq mille
6 (25 000 \$) et cent mille (100 000 \$), c'est des
7 appels d'offres régionalisés. Alors, là, on
8 comprend pourquoi. Parce que c'est des petits
9 contrats. Donc, c'est des entreprises locales. Il
10 n'y a pas d'intérêt pour une entreprise à
11 l'extérieur de la région de venir réaliser un
12 contrat de cinquante mille dollars (50 000 \$) en
13 déneigement. Cent mille dollars (100 000 \$) et
14 plus, alors là c'est un appel d'offres public.

15 Q. **[309]** Et, là, évidemment, tout ça est sur SEAO?

16 R. Exactement. Sauf les contrats en bas de vingt-cinq
17 mille (25 000 \$).

18 Q. **[310]** Et mode de sollicitation maintenant.

19 R. Alors, le mode de sollicitation. Quand on parle de
20 contrats de construction, alors le critère, c'est
21 uniquement le prix. Et le choix de l'adjudicataire
22 se fait sur la base du plus bas soumissionnaire
23 conforme. Contrats de services de nature technique,
24 incluant le déneigement, c'est aussi le prix.
25 Alors, si on va en appel d'offres pour un contrat

1 de balayage, contrat de déneigement, contrat de
2 tonte de gazon, c'est le plus bas soumissionnaire.

3 En services professionnels, trois options.
4 Donc, certains services professionnels, le prix
5 pour le plus bas soumissionnaire. Donc, au
6 ministère des Transports, les contrats de services
7 professionnels de moins de quatre-vingt-dix mille
8 dollars (90 000 \$), on applique la règle du prix,
9 c'est sur la base du prix.

10 Qualité. Alors, là, c'est en fait une
11 évaluation qualité qui est faite. Le contrat est
12 attribué sur la base du plus haut pointage qualité.
13 Alors, ça, ça s'applique pour les spécialités où il
14 y a des prix décrétés, des taux décrétés. Alors, on
15 l'a mentionné hier, en génie, architecture, il y a
16 obligation de... on ne peut pas demander de prix,
17 obligation d'attribuer le contrat sur la base de la
18 qualité. Alors, on le fait sur la base qualité.

19 Et qualité/prix. Alors, là, c'est les
20 autres services professionnels. Par exemple, en
21 informatique, c'est très fréquent. Les autres
22 contrats de services professionnels de plus de
23 quatre-vingt-dix (90 000 \$), ça va être évalué sur
24 la base de qualité et du prix. Donc, on fait une
25 première évaluation. Si le seuil de qualité est

1 atteint, après ça, c'est l'enveloppe de prix qui va
2 déterminer en fait avec une combinaison, un prix
3 ajusté au plus bas en fonction de la qualité. Ça,
4 on va voir un petit peu plus loin dans la grille
5 d'évaluation comment ça fonctionne, parce que, en
6 fait, on vient tenir compte, en plus du prix, on
7 vient tenir compte de la qualité.

8 Et, là, ça va pondérer en fait le résultat
9 final. Ce qui va faire qu'une entreprise peut être
10 retenue comme pour avoir le contrat même si son
11 prix soumis est plus élevé qu'une autre parce que,
12 en fait, l'écart de qualité lui permet en fait
13 d'être retenue comme la meilleure entreprise au
14 niveau qualité/prix.

15 Q. **[311]** Maintenant, ces exigences-là vous sont
16 imposées par des directives ministérielles?

17 R. Non. Ça, en fait, c'est réglementaire. En fait,
18 c'est dans les règlements. La façon dont les
19 critères qui doivent être retenus pour attribuer
20 les contrats, c'est dans les règlements.

21 Q. **[312]** Mais la directive, c'est par elle que vous
22 vous êtes assujetti au seuil plus exigeant qu'on a
23 vu tantôt?

24 R. Oui. Exactement. Quand on parlait tantôt de, en
25 fait des seuils au niveau du mode d'adjudication,

1 la valeur estimée.

2 Q. **[313]** Alors, j'aimerais qu'on affiche à l'écran la
3 directive relative aux contrats de services
4 professionnels, qui est à l'onglet 6. Alors, c'est
5 en vertu de cette directive-là que vous vous êtes
6 imposé certaines normes?

7 R. Pour les contrats de services professionnels. Cette
8 directive-là concerne les contrats de services
9 professionnels. Il y a une autre directive qui va
10 concerner les contrats de construction et de
11 services de nature technique.

12 Q. **[314]** Alors si on cote, ça va être?

13 LA GREFFIÈRE :

14 4P-48.

15

16 **4P-48** : Directive ministérielle de 2011 sur les
17 contrats de services professionnels.

18

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Q. **[315]** Et vous dites qu'il y en a une pour les
21 contrats de construction?

22 R. Et de services de nature technique.

23 Q. **[316]** Voilà! C'est bien celle-là?

24 R. Oui.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 4P-49.

3

4 **4P-49** : Directive ministérielle de 2011 sur les
5 contrats de travaux de construction et de
6 services de nature technique.

7

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 Q. **[317]** Quand on parle d'un appel d'offres sur
10 invitation privilégiée, combien d'entrepreneurs
11 invitez-vous?

12 R. Bien, c'est un minimum, c'est un minimum de trois.
13 S'il y en a plus tant mieux, mais on va s'assurer
14 qu'il y a un minimum de trois.

15 Q. **[318]** Juste pour qu'on se comprenne. Dans les
16 rubriques là, si on parle de construction, de
17 services professionnels et de services techniques.
18 Dans un premier temps, construction vous comprenez
19 quoi?

20 R. C'est en fait les travaux qui nécessitent une
21 licence de la Régie du bâtiment, donc qui sont
22 régis par la Loi sur le bâtiment. Alors ça c'est
23 tous ces travaux-là.

24 Services techniques ça ne nécessite pas de
25 licence, donc on parlait de tondre le gazon. Puis

1 Services professionnels, bien, c'est les contrats
2 en fait contrats comme on vient de parler, des
3 contrats de génie, contrats en environnement,
4 contrats en informatique, contrats de différents
5 natures.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[319]** Juste pour que je comprenne bien. Au niveau
8 des services professionnels, par règlement vous
9 êtes obligé de n'utiliser seulement que la qualité
10 pour les choix des firmes, c'est ça?

11 R. En génie, oui.

12 Q. **[320]** Par règlement. Et vous décrêtez un taux?

13 R. Ce n'est pas nous qui le décrétons, c'est des taux
14 décrétés par le Conseil du trésor.

15 Q. **[321]** Par le Conseil du trésor.

16 R. C'est le Décret 123587.

17 Q. **[322]** O.K. Et le Conseil du trésor pour décréter
18 son taux il ne fait pas une analyse de marché pour
19 décider du taux qu'il entend payer et est-ce que ce
20 taux-là est renouvelé régulièrement?

21 R. Là il faudrait voir avec eux autres. Mais je sais
22 que ça fait quand même quelques années que le taux
23 n'a pas été actualisé. Les firmes se plaignent
24 passablement de ça, mais, nous, ce qu'on leur dit :
25 « Bien, écoutez, il faudra faire les représenta-

1 tions à qui de droit. Les taux sont décrétés par le
2 Conseil du trésor. Nous, on se doit d'appliquer ces
3 taux-là. »

4 Q. **[323]** Et ces taux-là sont fonction de l'expérience,
5 j'imagine, de l'ingénieur, un qui a quatre ans
6 versus un qui a cinq ans?

7 R. Exactement.

8 Q. **[324]** Et là vous évaluez uniquement que la qualité.
9 Et qualité/prix vous disiez que c'était surtout
10 pour des professionnels au niveau de
11 l'informatique?

12 R. Bien, ça peut être d'autres natures, ça peut être
13 en environnement, en évaluation, une firme
14 d'évaluation qu'on engage pour faire des
15 expropriations dans les projets routiers. Alors
16 tous les services professionnels dans les contrats
17 de plus de cent mille (100 000 \$) qu'on va accorder
18 on va faire une évaluation qualité/prix.

19 Q. **[325]** Qualité/prix. Puis au niveau du prix, à moins
20 quatre-vingt-dix mille (90 000 \$) vous dites le
21 critère c'est le prix. Mais, encore là, ce n'est
22 pas des firmes de génie?

23 R. Non, on n'a pas le droit.

24 Q. **[326]** Parce que les firmes de génie même en bas de
25 quatre-vingt-dix mille (90 000 \$) vous n'avez pas

1 le droit non plus?

2 R. Ce n'est pas permis.

3 Q. **[327]** Vous allez avec la qualité encore une fois si
4 c'est moins de quatre-vingt-dix mille (90 000 \$)?

5 R. Oui.

6 Q. **[328]** Encore avec la qualité plutôt?

7 R. Oui. On va voir aussi que le Ministère a mis sur
8 pied ce qu'on appelle des programmes de contrats à
9 exécution sur demande où on a qualifié des firmes.
10 On va pouvoir l'expliquer un peu plus loin. Donc,
11 les contrats de moins de quatre-vingt-dix mille
12 (90 000 \$), les firmes vont être choisies à
13 l'intérieur de ce programme-là. Les firmes qui ont
14 été qualifiées à l'intérieur du programme c'est là
15 qu'on va accorder ces contrats-là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[329]** Bon. Alors justement est-ce que vous pourriez
18 m'expliquer pourquoi, avec les types de contrats en
19 construction, vous n'avez pas aussi ce barème de
20 qualité/prix mais seulement le prix comme étant le
21 plus bas soumissionnaire?

22 R. Bien, actuellement, la réglementation ne le permet
23 pas. On ne pourrait pas, nous, vouloir accorder un
24 contrat en tenant compte d'un critère de qualité,
25 un contrat de construction. Donc, ça nécessite

1 nécessairement un changement réglementaire.

2 Ceci dit, est-ce que c'est possible de le
3 faire, ça pourrait être possible de le faire, mais
4 ce n'est pas simple. Ce n'est pas si simple que ça
5 de tenir compte de... Alors la qualité il faudrait
6 tenir compte de l'expérience de la firme, puis en
7 tout cas de plusieurs critères. Puis encore là,
8 quelle pondération on va donner à ça par rapport au
9 prix.

10 Je sais qu'il y a des gens qui disent ça
11 pourrait être une option intéressante à regarder.
12 Peut-être. Mais je suis sûr que, personnellement,
13 ce n'est pas simple. Mais, actuellement, ce n'est
14 pas permis. La réglementation ne nous le permet
15 pas.

16 Nous, on a un projet au ministère des
17 Transports, on a qualifié des entreprises pour
18 réaliser des structures complexes qu'on appelle, et
19 on a un projet d'évaluer ces entreprises-là pour
20 éventuellement établir une espèce de cote de
21 rendement de ces firmes-là qu'on souhaiterait tenir
22 compte dans les futurs appels d'offres en plus du
23 prix. Alors on travaille là-dessus, on est en
24 discussion aussi avec le Trésor parce que,
25 nécessairement, ils sont concernés parce que ça

1 impliquerait un changement réglementaire. Mais on
2 souhaiterait en tout cas le faire pour au moins un
3 domaine, en tout cas au niveau des structures
4 complexes. Mais, actuellement, on ne peut pas le
5 faire.

6 Q. **[330]** Merci.

7 Me SYLVAIN LUSSIER :

8 Q. **[331]** Encore une fois pour fins de clarification.
9 Quand vous parlez d'appels d'offres publics
10 régionalisés, la région parle-t-on de région
11 administrative, de direction territoriale?

12 R. Région administrative.

13 Q. **[332]** O.K. Donc, vous n'y allez pas comme parlait
14 monsieur Dumont de municipalités, vous y allez par
15 divisions administratives?

16 R. Exact. Par exemple, quand j'étais en Mauricie,
17 Centre du Québec c'était la région de la Mauricie,
18 région du Centre du Québec.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Si vous me permettez, Maître Lussier. J'ai vu que
21 l'heure passe vite, il est maintenant midi trente
22 (12 h 30). Est-ce que vous pensez que c'est un bon
23 moment pour arrêter?

24 Me SYLVAIN LUSSIER :

25 J'essayais d'arriver à une coupure. J'essayais

1 d'arriver à une coupure logique dans la
2 présentation.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bien, je vous laisse aller.

5 Me SYLVAIN LUSSIER :

6 Je vais couper ici, ça va me permettre de
7 reprendre. Non, c'est parce que ça dépasserait
8 peut-être de trop l'heure. Mais on va ajourner à ce
9 moment-ci si vous êtes d'accord.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On peut faire ça ou reprendre plus tard cet après-
12 midi. C'est comme vous le voulez. Ça va?

13 Me SYLVAIN LUSSIER :

14 Non, non, ça va.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Alors bon appétit.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bon après-midi à tous. Je vois qu'on a des joueurs
22 nouveaux, Madame Giguère.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Oui, Madame Charbonneau. Maître Rochefort,
25 pourriez-vous vous identifier pour les fins

1 d'enregistrement, s'il vous plaît.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Oui. Bonjour. Je suis Daniel Rochefort pour
4 l'Association de la construction du Québec en
5 remplacement de mon confrère là Pierre Hamel, pour
6 un congrès. Je suis ici pour le reste de la
7 semaine. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 Me SYLVAIN LUSSIER :

11 Il y a Maître Simard.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Simard.

14 Me SYLVAIN LUSSIER :

15 C'est ça.

16 Me DIANE SIMARD :

17 Oui. Bonjour. Donc, pour Union des municipalités du
18 Québec et je serai ici demain et jeudi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Oui, alors vous poursuivez, Maître Lussier.

21 Me SYLVAIN LUSSIER :

22 Q. **[333]** Oui. Alors, j'aimerais qu'on revienne à la
23 diapositive numéro 13. Nous parlions des... des
24 contrats pour services professionnels qui étaient
25 accordés soit sur la base du prix et de la qualité

1 ou de la qualité et du prix. On avait vu que des
2 services professionnels dont le critère est
3 uniquement la qualité, il y avait les architectes
4 et les ingénieurs. Et on vous avait demandé en
5 vertu de quoi. Alors, j'aimerais qu'on appelle à
6 l'écran l'onglet 8 qui est les tarifs d'honoraires
7 pour services professionnels fournis au
8 gouvernement par des ingénieurs. Est-ce que c'est
9 le document en vertu duquel les taux sont décrétés?

10 M. MARCEL CARPENTIER :

11 R. Oui.

12 Q. **[334]** Alors, j'aimerais qu'on le produise. Madame
13 Giguère, nous sommes rendus à?

14 LA GREFFIÈRE :

15 4P-50.

16

17 4P-50 : Règlement sur les tarifs d'honoraires
18 pour les services professionnels
19 fournis au gouvernement par des
20 ingénieurs, c. C-65.1, r12

21

22 Me SYLVAIN LUSSIER :

23 Q. **[335]** Et également, le document suivant qui est le
24 Tarif des honoraires pour services professionnels
25 fournis au gouvernement par les architectes. C'est

1 également en vertu de ce document-là que les taux
2 horaires des architectes sont décrétés.

3 LA GREFFIÈRE :

4 4P-51.

5 Me SYLVAIN LUSSIER :

6 Oui, s'il vous plaît.

7

8 4P-51 : Règlement sur les tarifs d'honoraires
9 pour les services professionnels
10 fournis au gouvernement par des
11 architectes, c. C-65.1, r9

12

13 Q. **[336]** Est-ce que vous avez des exemples à nous
14 donner de services professionnels dont le critère
15 est à la fois la qualité et le prix?

16 M. MARCEL CARPENTIER :

17 R. Oui. Bien, ce matin comme j'ai mentionné, on
18 parlait de contrats en informatique, ça, c'est un
19 bel exemple. Il y a des contrats... un contrat, par
20 exemple, en environnement, des études
21 environnementales qui ne font pas appel à des
22 ingénieurs, c'est des spécialistes, des
23 biologistes, des choses comme ça. Et des services
24 aussi en évaluation, dans le cas d'expropriation,
25 ces contrats-là, ça fait... sont évalués sur la

1 base de qualité-prix.

2 Q. **[337]** Certains contrats d'arpentage possiblement?

3 R. Oui. Mais, en fait, les contrats d'arpentage de
4 plus de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$).
5 On a vu que ceux de moins de quatre-vingt-dix mille
6 (90 000 \$), on les traitait... on les traitait, en
7 fait, sur la base du prix uniquement, mais pour les
8 contrats de plus de quatre-vingt-dix mille
9 (90 000 \$), ils sont traités sur cette base-là.

10 Q. **[338]** Parfait. Et donc, quand on accorde le contrat
11 sur la base et de la qualité et du prix, il est
12 donc possible que le soumissionnaire auquel le
13 contrat est accordé ne soit pas le plus bas
14 soumissionnaire.

15 R. Lorsqu'on a un prix ajusté au plus bas,
16 effectivement là, on tient compte de la qualité qui
17 vient pondérer le prix. On a une grille là qui est
18 établie qu'on va voir plus loin là qui permet de
19 déterminer la façon dont le calcul se fait.

20 Q. **[339]** Parfait. Maintenant, si nous allons à la
21 diapositive suivante, il est question de
22 publication des renseignements.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Si vous me permettez.

25

1 Me SYLVAIN LUSSIER :

2 Oui.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[340]** Les ingénieurs quand vous les engagez à tarif
5 décréte, vous avez une méthode horaire, méthode à
6 forfait et méthode à pourcentage. Est-ce que vous
7 avez une de ces trois méthodes-là qui est la plus
8 souvent utilisée?

9 R. Je vous dirais que la plus souvent utilisée, c'est
10 la méthode à forfait.

11 Q. **[341]** À forfait. Et combien? Dans quelle proportion
12 environ là quand on essaie de...

13 R. C'est difficile d'avancer un chiffre, mais je vous
14 dirais dans la grande partie des contrats, peut-
15 être au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
16 contrats, je pense.

17 Q. **[342]** Ah! Oui. Tant que ça?

18 R. Oui. C'est...

19 Q. **[343]** Merci.

20 Me SYLVAIN LUSSIER :

21 Q. **[344]** Donc, la diapositive numéro 14, s'il vous
22 plaît. Donc, lorsque les soumissions sont ouvertes,
23 je comprends que les résultats sont publiés.

24 R. Oui, effectivement, l'appel d'offres public, les
25 résultats de l'ouverture des soumissions sont

1 publiés au système électronique d'appel d'offres,
2 suivant l'ouverture des soumissions, donc on publie
3 le nom et le montant. Et ça, ça se fait rapidement.
4 Souvent, ça va se faire dans les heures qui vont
5 suivre l'ouverture des soumissions.

6 Q. **[345]** Depuis combien de temps les résultats sont-
7 ils publiés?

8 R. Ah! Je ne peux pas vous donner l'année, mais ça
9 fait longtemps parce que le système d'appel
10 d'offres là, il existe depuis un bon nombre
11 d'années et le ministère publie, depuis qu'il
12 publie, en fait, les appels d'offres là, les
13 résultats devaient être publiés aussi, mais je ne
14 peux pas vous donner la date exacte là. Mais, à ma
15 connaissance, moi, en tout cas, ça fait très
16 longtemps là.

17 Q. **[346]** O.K. Donc, si on va à la diapositive
18 suivante. Qu'en est-il des appels d'offres sur
19 invitation et les contrats donnés de gré à gré et
20 sont-ils publiés?

21 R. Oui, les appels d'offres sur invitation et de gré à
22 gré sont publiés au système SEAO. Donc, au niveau
23 de la réglementation, il est mentionné qu'il doit y
24 avoir une publication. En fait, c'est-à-dire que,
25 nous autres, on fait une publication mensuelle de

1 ces contrats-là. Je pense que la réglementation dit
2 que c'était semestriellement, je pense, mais au
3 ministère, on fait une publication mensuelle des
4 contrats sur invitation et de gré à gré au SEAO. Et
5 pour ce qui concerne les appels d'offres publics
6 sur invitation et de gré à gré, l'ensemble des
7 appels d'offres sont publiés sur le site Internet
8 du ministère de façon mensuelle aussi. Ça, depuis
9 février deux mille dix (2010).

10 Q. **[347]** Parfait. Passons maintenant au rôle et
11 responsabilité en matière de contrat de
12 construction, services professionnels et de nature
13 technique. Quels sont les rôles de la Division
14 territoriale?

15 R. Alors, le rôle de la Direction territoriale est de
16 définir le besoin au niveau du contrat; de faire
17 l'estimation aussi du projet, du coût du projet; de
18 procéder à l'adjudication des contrats de gré à gré
19 et des appels d'offres sur invitation, ça, c'est
20 fait au niveau des directions territoriales.
21 L'offre et la signature des contrats, que ce soit
22 un contrat accordé de gré à gré, invitation ou à la
23 suite à un appel d'offres public, l'offre et la
24 signature du contrat sont faites en direction
25 territoriale. La gestion aussi du contrat est faite

1 en direction territoriale; et enfin, l'évaluation
2 de rendement de l'entreprise est faite en direction
3 territoriale.

4 Q. **[348]** Et, maintenant, la direction des contrats.

5 R. Oui, la direction des contrats et les ressources
6 matérielles. Nous, on publie au SEAO, les appels
7 d'offres, le processus d'appels d'offres publics
8 est fait chez nous. La réception, en fait, des
9 appels d'offres, donc, on a des salles de
10 soumission, Québec et Montréal, donc la réception
11 des soumissions et l'ouverture, l'analyse des
12 soumissions, ça c'est fait à la Direction, et dans
13 le cas d'une évaluation qualité, le comité de
14 sélection est constitué à la Direction.

15 Donc, les secrétaires de comités sont des
16 employés du Service de la gestion contractuelle et
17 c'est eux autres qui ont la responsabilité de
18 constituer des comités et de faire les comités de
19 sélection.

20 Q. **[349]** Si on va à la page suivante et qu'on parle
21 des contrats d'approvisionnement.

22 R. Alors...

23 Q. **[350]** Quels sont les rôles des directions
24 territoriales par rapport à la division des
25 contrats?

1 R. Donc, les directions territoriales vont, encore là,
2 définir le besoin, vont faire l'estimation. Donc,
3 ils vont procéder aussi aux appels d'offres sur
4 invitation et l'adjudication des contrats de gré à
5 gré de moins de vingt-cinq mille (25 000 \$) et ils
6 vont faire l'offre, la signature du contrat, la
7 gestion de contrat et l'évaluation du contrat.

8 Quand on dit moins de vingt-cinq mille
9 (25 000 \$), la réglementation dit moins de vingt-
10 cinq mille (25 000 \$), c'est... plus de vingt-cinq
11 mille (25 000 \$) c'est chez nous à la DCRM c'est
12 vingt-deux mille cinq cents (22 500 \$) qu'ils
13 appliquent dans l'estimation, quand ils déterminent
14 l'estimation, comme on a vu ce matin, si
15 l'estimation est supérieure à vingt-deux mille cinq
16 cents (22 500 \$), si elle est à vingt-trois mille
17 (23 000 \$), on va le traiter... il va être traité
18 en appel d'offre public à la Direction.

19 Donc, à la DCRM, nous, on va faire
20 l'analyse du dossier. On va procéder à l'appel
21 d'offre public, la réception, l'ouverture, encore
22 là, l'analyse des soumissions et l'offre, la
23 signature des contrats, la gestion du contrat,
24 contrairement aux autres types de contrats, ça
25 c'est géré à la direction des ressources

1 matérielles et l'évaluation de rendement est faite
2 à la DCRM par les gens du service des acquisitions.

3 On fait la publication au système SEAO
4 et... Donc, on fait l'adjudication de tous les
5 contrats de gré à gré de vingt-cinq mille
6 (25 000 \$) et plus sont faits aussi chez nous.

7 Q. **[351]** Je vois que les deux, et la direction
8 territoriale et la DCRM ont la responsabilité de
9 faire l'évaluation de rendement, c'est par rapport
10 aux contrats qu'ils ont eux-mêmes adjugés.

11 R. C'est les contrats, en fait, qu'ils ont... dont ils
12 étaient responsables de la gestion du contrat en
13 direction territoriale. On est allés en appel
14 d'offre public, donc c'est sûr que c'est nous
15 autres qui a fait l'adjudication du contrat mais on
16 a vu tantôt que la gestion du contrat est de la
17 responsabilité de la Direction territoriale. Donc,
18 c'est eux autres qui vont faire l'évaluation de
19 rendement.

20 En approvisionnement si c'est la direction
21 des contrats qui a fait l'appel d'offre, si c'est
22 un contrat de plus de vingt-cinq mille dollars
23 (25 000 \$), alors c'est la direction des contrats
24 qui va faire l'évaluation du rendement.

25 Q. **[352]** Bien. Maintenant, si on passe à la

1 diapositive suivante on voit qu'il y a certaines
2 exceptions à l'appel d'offre, cela nous rappelle ce
3 dont nous a parlé monsieur Dumont. Quelles sont ces
4 exceptions?

5 R. Alors, les sept exceptions qui sont listées, une
6 situation d'urgence, là, que tout le monde connaît.
7 Alors...

8 Q. **[353]** Comment... en situation d'urgence, comment
9 choisit-on un entrepreneur?

10 R. O.K.

11 Q. **[354]** Est-ce qu'on choisit toujours le même?

12 R. Non.

13 Q. **[355]** Est-ce que... oui. Alors, allez-y.

14 R. Bien, une situation d'urgence, si on veut imager,
15 on peut comparer un petit peu à l'urgence à
16 l'hôpital. Il y a des urgences... il y a des gens
17 qui arrivent à l'urgence puis qui doivent
18 immédiatement être pris en charge par soit une
19 opération... Ou il y a d'autres gens qui vont
20 arriver à l'urgence puis que les soins peuvent
21 attendre quelques jours puis il y en a d'autres qui
22 vont dire : bien, ça peut prendre quelques mois
23 puis il y en a d'autres qui vont dire : bien, c'est
24 correct, là, ça va se rétablir.

25 Donc, dans les cas où il y a une situation

1 d'urgence, une véritable urgence, alors il faut
2 agir immédiatement. Donc, dans ces situations-là il
3 faut... il faut, en fait, sécuriser, en fait,
4 l'endroit ou ça dépend si c'est une infrastructure
5 qui est en cause. Donc, la sécurité des personnes
6 et des biens est primordiale, donc là il faut
7 prendre une action rapide. Ça peut être de
8 fermer... fermer un tronçon de route pour s'assurer
9 qu'il n'y a pas de... personne n'est exposé au
10 risque mais immédiatement, bien, il faut prendre
11 des actions pour soit rétablir la situation ou
12 corriger.

13 Donc, s'il y a une véritable urgence
14 rapide, alors là il faut voir qu'est-ce que ça
15 implique. Est-ce que, d'abord, c'est des travaux de
16 construction? Est-ce que ça fait appel... on a
17 besoin de faire appel à des services professionnels
18 pour déterminer une intervention à réaliser ou s'il
19 faut faire venir une entreprise rapidement sur le
20 chantier, sur la route pour faire des travaux.

21 Alors, en fonction du besoin et en fonction
22 aussi de l'expertise qu'on recherche, des
23 équipements qui sont requis, il va y avoir une
24 recherche rapide qui va être faite pour essayer de
25 trouver une entreprise qui peut intervenir

1 rapidement.

2 Donc, c'est un peu comme ça que ça se fait.

3 Donc, c'est les gestionnaires, habituellement, de
4 la Direction territoriale qui sont très impliqués
5 dans ce processus-là, c'est pas une seule personne
6 qui fait cette démarche-là. Donc, c'est un peu
7 comme ça que ça se fait.

8 Q. [356] Et, comme je vous le disais, bon, mettons que
9 vous avez deux situations d'urgence dans la même
10 direction territoriale est-ce qu'il va y avoir un
11 souci d'appeler un deuxième entrepreneur ou est-ce
12 que...

13 R. Oui. Oui. La préoccupation, ce qui est important
14 c'est... effectivement, c'est en fonction de la
15 disponibilité des entreprises, la compétence; on
16 cherche aussi à utiliser des entreprises de la
17 région. C'est sûr que s'il y a une deuxième,
18 troisième urgence puis qu'il y a d'autres
19 entreprises qui sont en mesure de faire ce service-
20 là, effectivement il va y avoir une rotation, on va
21 essayer de prendre une autre entreprise.

22 Q. [357] Donc, le deuxième exemple on parlait d'un
23 seul contracteur possible. Est-ce que vous avez des
24 exemples de ce cas-là au ministère des Transports?

25 R. Oui. Bien, des garanties je pense que ça c'est

1 facile, là. Alors, dans le cas qu'il y a une
2 garantie le fournisseur dit que pour que la
3 garantie demeure valide, par exemple, l'entretien
4 ou les interventions sur l'équipement doivent être
5 faites par l'entreprise. Alors, on n'a pas
6 véritablement le choix, on doit contracter avec le
7 fournisseur.

8 Droit de propriété. C'est peut-être un cas
9 qui est assez fréquent qu'on rencontre, c'est au
10 niveau des utilités publiques, des services
11 publics. Alors, ça c'est assez fréquent, on a quand
12 même beaucoup de ces contrats-là. On fait une
13 route, il faut déplacer des poteaux, il faut
14 déplacer une ligne, il faut déplacer... il y a un
15 chemin de fer qui est impliqué, alors
16 nécessairement, là, il faut contracter avec
17 l'entreprise concernée.

18 Alors, si Hydro-Québec veut déplacer une
19 ligne, bien, il va falloir qu'on contracte avec
20 Hydro-Québec pour le contrat, donc ça va être un
21 contrat de gré à gré. Même chose une compagnie de
22 câble...

23 Q. **[358]** Gaz Métro.

24 R. Gaz Métro.

25 Q. **[359]** Le Canadien Pacifique.

1 R. Canadien Pacifique, CN. Alors, ça c'est un bel
2 exemple, on a passablement de ces contrats-là au
3 Ministère.

4 Q. **[360]** Question de nature confidentielle et
5 protégée. Sans identifier personne, pouvez-vous
6 nous donner des exemples.

7 R. Oui. Bien, en fait, c'est des contrats qu'on
8 souhaite qu'ils ne soient pas connus. Par exemple,
9 je ne sais pas, moi, il y a un enquêteur qui soit
10 engagé pour quelque chose de très particulier puis
11 qu'il n'est pas souhaitable que les gens soient
12 informés de ce contrat-là. Alors, c'est des
13 situations comme ça.

14 Q. **[361]** Maintenant, lorsque l'appel d'offres ne
15 servait pas l'intérêt public, pouvez-vous nous
16 donner des exemples?

17 R. Oui. Je dirais que le plus grand nombre de contrats
18 qu'on a au niveau de cette exception-là, c'est
19 beaucoup au niveau des contrats qu'on appelle
20 contrats à tarif non négociable, là, de fabrication
21 et de pose d'enrobé bitumineux. Alors c'est des
22 contrats qui sont réalisés dans des secteurs où il
23 y a peu de concurrence. Donc, à ce moment-là le
24 ministère contracte avec l'entreprise que c'est le
25 plus économique, que les coûts sont les moins

1 élevés pour exécuter le contrat. Alors ça, on va en
2 parler aussi un petit peu plus loin, de quelle
3 façon le ministère gère ces contrats-là, mais je
4 vous dirais que pour cette exception-là, un grand
5 nombre de ces contrats-là, on retrouve un grand
6 nombre... C'est des contrats, ce type de contrats-
7 là.

8 Q. **[362]** Il y a d'autres exemples qui sont indiqués
9 ici?

10 R. Oui. Contrat adjudgé à un témoin expert, enquêteur,
11 conciliateur, négociateur, médiateur, alors ça
12 c'est prévu aussi dans la réglementation. Au niveau
13 des acquisitions de moins de deux cent mille
14 dollars (200 000 \$), le règlement prévoit, pour
15 l'acquisition de matériaux, de sable, de pierre,
16 gravier, d'enrobé bitumineux, et encore là on
17 comprend pourquoi cette exception-là, parce que
18 l'approvisionnement, si on a besoin de matériaux,
19 on comprend qu'une partie du coût, l'acquisition du
20 matériau est liée aussi aux distances de transport.

21 Alors, si on a besoin de matériaux pour
22 réaliser des travaux sur une route à un endroit X,
23 bien, si le site d'approvisionnement le plus près
24 est à cinq kilomètres (5 km) puis l'autre est à
25 cinquante (50) ou cent kilomètres (100 km), bien,

1 il y a un intérêt à s'approvisionner à l'endroit
2 qui est le plus près, donc on fait un calcul en
3 fonction du prix qui a été négocié pour l'acqui-
4 sition des matériaux, plus le transport, et le
5 ministère va s'approvisionner à l'endroit le plus
6 économique, et il y a une exception jusqu'à deux
7 cent mille dollars (200 000 \$). Parce qu'on a vu
8 tantôt que normalement, l'approvisionnement, c'est
9 vingt-cinq mille (25 000 \$) sur les appels
10 d'offres, donc pour ces matériaux-là, le seuil est
11 de deux cent mille dollars (200 000 \$).

12 Q. **[363]** Comment vous assurez-vous que le propriétaire
13 de ces matériaux vous offre le meilleur prix
14 possible pour les matériaux, nonobstant la distance
15 de transport?

16 R. Bien, en fait, ça il y a des, en fait, des contrats
17 à commande, qu'on appelle. C'est-à-dire qu'on va
18 négocier avec les fournisseurs potentiels, bon, et
19 on connaît aussi un peu le prix des matériaux, on
20 est en mesure de comparer par rapport à d'autres
21 sites, d'autres fournisseurs. Alors c'est comme ça
22 que la négociation se fait. L'entreprise, elle,
23 bien sûr qu'elle veut, si elle est intéressée à
24 vendre, donc elle va faire aussi un prix qui est
25 compétitif par rapport à d'autres fournisseurs.

1 Mais si, par exemple, s'il y a moins de
2 fournisseurs à proximité, bien, c'est sûr que le
3 ministère, on sait ce que vaut ces matériaux-là,
4 donc on est en mesure de négocier en disant, « Bien
5 écoutez, le prix pour une tonne (1 t) de zéro trois
6 quarts (0-3/4) ou de gravier, là, un prix
7 acceptable, ça se situe à l'intérieur d'une
8 fourchette X. » Alors c'est négocié avec chaque
9 fournisseur.

10 Q. **[364]** Et finalement, vous avez certains
11 contractants qui ne sont pas visés par la loi?

12 R. Oui. En fait, les municipalités, universités,
13 conseils de bande. Donc, municipalités, il y a
14 quand même un assez bon nombre de contrats, là.
15 Quand on voit des contrats de gré à gré, dans des
16 services de nature technique, il y a un bon nombre
17 de ces contrats-là qui sont des contrats qui sont
18 signés avec des municipalités. Contrats d'entretien
19 divers, de déneigement. Parce que parfois, le
20 ministère a des routes qui traversent des municipa-
21 lités, eux autres entretiennent une partie, puis
22 nous, il y a une section à l'intérieur de la ville,
23 alors on va faire des ententes, parfois, avec les
24 municipalités, pour qu'elles puissent, qu'elles
25 réalisent le contrat de déneigement sur notre

1 section. Ça leur permet d'optimiser un peu leur
2 circuit, des fois c'est intéressant pour eux
3 autres. Puis, pour le ministère, c'est une avenue
4 intéressante, parce que dans certains secteurs, la
5 compétition est moins forte, alors on a un bon
6 nombre de contrats aussi avec des municipalités,
7 des contrats de déneigement.

8 Q. **[365]** Et je présume que la municipalité, elle, est
9 tenue au respect des dispositions de la Loi des
10 cités et villes ou du Code municipal, qui la
11 forcerait éventuellement à aller en appel d'offres
12 si les seuils sont requis?

13 R. Oui. Bien, dans ce cas-là c'est nous qui accordons
14 le contrat à la municipalité, là. Donc, la
15 municipalité, elle réalise ces travaux-là, elle.
16 Elle va le faire en régie la plupart du temps,
17 c'est-à-dire avec ses équipements, là. Mais si
18 jamais elle voulait, par contre...

19 Q. **[366]** Ses équipements, ses cols bleus?

20 R. Oui, c'est ça. Mais, par contre, si elle voulait
21 donner à contrat une partie que nous on paie, elle
22 pourrait le faire, mais en vertu, effectivement, de
23 la réglementation de la Loi des cités et villes, de
24 la Loi des cités et villes.

25 Q. **[367]** Monsieur le Commissaire Lachance, aviez-vous

1 une question?

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Non. Non, non, non.

4 Me SYLVAIN LUSSIER :

5 Je vous pose la question parce que votre micro est
6 ouvert.

7 Q. **[368]** Je pense que vous avez des chiffres relatifs
8 aux exceptions, Monsieur Carpentier?

9 R. Oui. Alors, situations d'urgence, on voit qu'il y a
10 une augmentation en deux mille onze, deux mille
11 douze (2011-2012) par rapport à deux mille dix,
12 deux mille onze (2010-2011). Par contre...

13 Q. **[369]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner
14 des...

15 R. Bien, disons qu'il y a quelques dossiers, je pense
16 bien qu'il y en a au moins une dizaine dans la
17 région de Montréal. On peut penser à Turcot, Viger,
18 Honoré-Mercier, là, il y a quelques situations qui
19 ont nécessité des interventions d'urgence au cours
20 de la dernière année.

21 Q. **[370]** Les inondations sur le Richelieu, est-ce que
22 c'est le genre de chose qui pourrait forcer une
23 intervention?

24 R. Bien, ça dépend. Si, effectivement, si le ministère
25 a été affecté, là je ne peux pas vous mentionner

1 si, l'an dernier, s'il y avait des infrastructures
2 qui appartenait au ministère qui ont été
3 affectées par l'inondation. Possiblement, là. Là je
4 ne peux pas vous répondre. Et...

5 Q. **[371]** Et là on parle de, donc, contrats, ici, au
6 départ, en deux mille dix, deux mille onze (2010-
7 2011), c'est un million (1 M\$), mais vingt et un
8 millions (21 M\$) en deux mille onze (2011).

9 R. Oui, c'est ça. Effectivement, il y a eu des
10 interventions, je dirais, assez importantes sur les
11 structures, sur plusieurs structures au cours de la
12 dernière année, dont plusieurs dans la région de
13 Montréal.

14 Q. **[372]** Donc, seuls contractants possibles,
15 cinquante-quatre (54) et soixante-huit (68), mais
16 avec une diminution de la valeur à vingt millions
17 (20 M\$)?

18 R. Oui. Et c'est là qu'on voit les services publics,
19 là, que je mentionnais tantôt. Un bon nombre, je
20 dirais que peut-être les trois quarts, les trois
21 quarts de ces contrats-là sont, c'est des contrats
22 accordés aux compagnies de services publics.

23 Q. **[373]** Là vous êtes à quel...

24 R. Dans les seuls contractants, là, si on regarde en
25 deux mille onze, deux mille douze (2011-2012)...

- 1 Q. **[374]** Ah oui, O.K.
- 2 R. Soixante-huit (68), là, je dirais qu'il y en a au
3 moins les trois quarts qui sont accordés à des
4 compagnies de services publics.
- 5 Q. **[375]** Les chiffres relatifs à la rubrique numéro 3
6 ne sont pas publics. En matière d'intérêt public,
7 on voit qu'il y a une diminution tant du nombre de
8 contrats accordés que de la valeur des contrats
9 accordés.
- 10 R. Oui. Alors c'est là qu'on retrouve les contrats à
11 tarif non négociable. Alors, effectivement, il y a
12 une diminution appréciable.
- 13 Q. **[376]** Dans le cas des enquêteurs, conciliateurs, il
14 semble y avoir eu une augmentation du nombre de
15 contrats et de la valeur des contrats?
- 16 R. Oui. Je ne peux pas vous dire la nature de ces
17 contrats-là. Je n'ai pas la liste devant moi. Mais,
18 effectivement, il y en a eu dix.
- 19 Q. **[377]** Et les autres contractants, là, à la rubrique
20 numéro 7, on observe également une augmentation
21 proche du double en nombre et du triple en valeur?
- 22 R. Pour les contractants autres?
- 23 Q. **[378]** Oui. Par contre, il y a une note en bas de
24 page comme quoi, là-dessus, il y a un contrat
25 extrêmement important qui est accordé à la nation

1 crie de Mistassini?

2 R. Exactement. Alors, c'est ça qui fait
3 l'augmentation, parce que sinon il y aurait eu une
4 baisse.

5 Q. **[379]** Et est-ce que vous savez de quel contrat il
6 s'agit qui a été accordé à la nation crie? Est-ce
7 que c'est des contrats de construction de routes
8 dans le Grand-Nord?

9 R. C'est un contrat de construction qui a été accordé,
10 je pense que c'est lié au Plan Nord. Mais c'est un
11 contrat de construction.

12 Q. **[380]** Et qui sont encadrés, je présume, soit par la
13 Convention de la Baie-James et du Nord Québécois ou
14 par des accords connexes du style de la Paix des
15 Braves?

16 R. Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Je ne sais
17 pas.

18 Q. **[381]** Maintenant, certains contrats requièrent
19 l'autorisation de la sous-ministre?

20 R. Oui.

21 Q. **[382]** De quels contrats s'agit-il?

22 R. Donc, avant la publication d'un avis d'appel
23 d'offres pour un contrat de services
24 professionnels, lorsque les contrats sont adjugés à
25 plus d'un prestataire de services en génie ou en

1 arpentage, on doit obtenir l'autorisation de la
2 sous-ministre avant la publication.

3 Q. **[383]** Pouvez-vous nous donner un exemple de
4 contrats de cette nature-là?

5 R. Oui. Un contrat, en fait, le Ministère pourrait
6 aller en appel d'offres pour la conception, par
7 exemple, de trois projets distincts. Alors, on
8 identifie en fait les projets, le coût estimé des
9 honoraires et on va publier un appel d'offres pour
10 accorder trois contrats. En fait, les entreprises,
11 les firmes qui vont soumissionner vont
12 soumissionner sur l'appel d'offres, mais ne
13 pourront pas se voir attribuer plus d'un contrat.
14 Donc, la firme qui... Si les contrats ne sont pas
15 d'égale valeur, la firme qui va avoir obtenu le
16 plus haut pointage au niveau de la qualité va se
17 voir attribuer le premier contrat, le contrat le
18 plus élevé; ensuite, le deuxième au niveau de la
19 qualité, le deuxième montant plus élevé, ainsi de
20 suite.

21 Q. **[384]** Ça, je présume, c'est dans une région donnée?

22 R. Oui. En fait, les contrats en génie, ministère des
23 Transports, les contrats, ce sont des contrats
24 régionalisés, des appels d'offres publics
25 régionalisés, donc qui sont limités à une région.

1 Les cas où on va étendre à plus d'une région, c'est
2 des cas où il y aurait plusieurs contrats
3 d'importance puis dans des régions plus, je dirais,
4 éloignées, où il y a moins de compétition. Puis le
5 fait de limiter à une région, ça... il n'y aurait
6 pas suffisamment de compétition. À ce moment-là, on
7 va ouvrir aux régions limitrophes.

8 Q. **[385]** Parlant des appels d'offres régionalisés,
9 pour les firmes de génie, êtes-vous à même de
10 constater que les firmes qui répondent à ces
11 demandes sont véritablement des firmes régionales
12 ou est-ce qu'on observe plutôt une satellisation
13 des grosses firmes d'ingénieurs qui ouvrent des
14 bureaux en région?

15 R. Les firmes de génie, maintenant, les plus
16 importantes firmes ont des bureaux à peu près dans
17 toutes les régions. Et ce sont de véritables
18 bureaux, là. Parce que, effectivement, depuis que
19 le ministère des Transports fait des appels
20 d'offres publics régionalisés, il y avait un
21 intérêt aussi à avoir un bureau. Donc, au cours des
22 dernières années, il y a plusieurs firmes qui ont
23 ouvert des bureaux dans des régions où il n'y en
24 avait pas, oui.

25 Q. **[386]** Et donc qui viennent concurrencer les firmes

1 plus proprement locales ou régionales?

2 R. Bien, effectivement, s'il y avait des firmes
3 locales qui étaient implantées depuis longtemps,
4 bien, il peut arriver que, dans une région donnée,
5 une firme plus importante vienne implanter un
6 bureau dans une région où il n'y en avait pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[387]** Et ce sont des firmes de Montréal?

9 R. Bien, des firmes de Montréal, je dirais que les
10 grosses firmes ont presque toutes des bureaux à
11 Montréal. Mais disons ils sont établis dans
12 plusieurs régions. Mais ils étaient déjà établis
13 dans plusieurs régions, mais certaines,
14 effectivement, de ces firmes-là, leur siège social
15 est à Montréal.

16 Me SYLVAIN LUSSIER :

17 Q. **[388]** On voit également que l'autorisation de la
18 sous-ministre est requise pour les contrats à
19 exécution sur demande lorsqu'ils sont adjugés à
20 plusieurs prestataires de services d'ingénierie.
21 Pouvez-vous nous expliquer de quoi il retourne?

22 R. Oui. Au Ministère, on a ce qu'on appelle des
23 programmes de contrats à exécution sur demande.
24 C'est quoi ça? C'est en fait que, au niveau de
25 chacune des régions du Québec, on a, suite à

1 l'autorisation de la sous-ministre, on a... en
2 fait, on est allé en appel d'offres pour qualifier
3 des firmes dans chacune des régions. Donc, les
4 firmes intéressées répondaient à l'appel d'offres.
5 Et, là, les firmes étaient évaluées dans un
6 processus d'évaluation, un peu comme lorsqu'on va
7 aller en appel d'offres pour un contrat, un mandat
8 spécifique où les firmes vont déposer des
9 propositions pour répondre à l'appel d'offres.

10 Mais dans ce cas-ci, ce qui est
11 particulier, c'est que les firmes qui vont déposer
12 ne sont pas en compétition une envers l'autre. Les
13 firmes qui vont déposer doivent se qualifier,
14 c'est-à-dire avoir une note minimale de qualité,
15 une note minimale de soixante-dix pour cent (70 %).
16 Donc, il peut y avoir dans une région dix ou douze
17 firmes qui répondent à l'appel d'offres. Et, là, il
18 y a un comité de sélection qui est formé qui va
19 évaluer les appels d'offres. Et les firmes qui vont
20 avoir obtenu un pointage supérieur à soixante-dix
21 pour cent (70 %) vont être qualifiées.

22 Et ces firmes-là dans une région X, lorsque
23 le Ministère va vouloir faire appel à des services
24 professionnels dans la spécialité qu'ils sont
25 qualifiés, parce que ça peut être en génie routier,

1 en ingénierie des ponts ou en sol et matériaux, le
2 Ministère va faire appel à ces firmes-là. On va
3 voir un petit peu plus loin qu'il y a des montants
4 quand même qui balisent l'utilisation des contrats
5 à exécution sur demande. Mais c'est comme ça que ça
6 se passe, effectivement.

7 C'est que la grande distinction par rapport
8 aux autres, puis c'est peut-être le point positif à
9 ça, c'est qu'une plus petite firme n'est pas en
10 compétition contre une très grosse firme ou contre
11 des consortiums. Ce qu'elle a à faire, c'est de se
12 qualifier, donc d'avoir un minimum de ressources,
13 d'expérience pour pouvoir travailler avec le
14 Ministère. Et à partir du moment qu'elle est
15 qualifiée, elle va pouvoir s'initier aux travaux du
16 Ministère, développer son expérience, apprendre à
17 travailler avec le Ministère, et elle va pouvoir
18 réaliser des mandats. Parce que dans cette liste-
19 là, en fait, le Ministère, les directions
20 territoriales ont l'obligation de faire une
21 répartition équitable des mandats entre les firmes
22 qualifiées.

23 Il faut s'entendre que, bien sûr, en
24 fonction de la disponibilité des firmes aussi, des
25 ressources, parce que, dans une région, une firme

1 qui a cent cinquante (150) employés s'est
2 qualifiée, puis il y en a une autre qui en vingt-
3 cinq (25), elle ne sera pas en mesure d'en faire
4 autant, mais en fonction de la disponibilité des
5 ressources, on doit faire une répartition
6 équitable. Donc, toutes les firmes vont se voir
7 offrir des contrats de la part du Ministère.

8 Et ces firmes-là sont qualifiées pour trois
9 ans. En fait, le programme est annuel, mais on peut
10 renouveler les listes pour deux ans additionnels.
11 Puis une firme qui ne s'est pas qualifiée la
12 première année pourrait la deuxième année
13 déposer... en fait, on retourne en appel d'offres,
14 elle peut avoir la possibilité de se requalifier.
15 Là, il restera deux ans au programme puis ainsi de
16 suite, la troisième année.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[389]** Donc, une fois qualifié, vous qualifiez cinq,
19 six firmes dans une région, ça devient du gré à
20 gré. Dans les firmes qui se sont qualifiées, la
21 personne à la Direction territoriale va faire
22 affaire avec une firme puis a l'obligation que,
23 lorsqu'il y a un contrat à faire, va appeler une
24 firme puis va fonctionner au gré à gré?

25 R. En fait ce n'est pas du gré à gré parce que ces

1 firmes-là elles ont été qualifiées suite à un appel
2 d'offres public, et en génie il faut se rappeler
3 que les firmes sont évaluées sur la base de la
4 qualité, donc le prix n'intervient pas. Donc, ces
5 firmes-là elles ont été qualifiées, un peu comme un
6 appel d'offres, et les firmes étant qualifiées,
7 bien, elles peuvent se voir attribuer un contrat.
8 C'est-à-dire que la direction qui va vouloir
9 confier un contrat à une firme va offrir le
10 contrat, ils vont décrire ce qu'ils attendent comme
11 mandat, les livrables qu'on souhaite obtenir. Puis
12 là, ils vont négocier avec la firme sur la base des
13 taux du décret. Donc, ce n'est pas du gré à gré. La
14 qualification a été faite à la suite d'un appel
15 d'offres public, ils se sont qualifiés et la
16 négociation est faite en fonction du décret.

17 Au même titre qu'un appel d'offres public
18 on va donner un contrat spécifique à une firme,
19 mais il y a une firme qui a le contrat, bien, elle
20 a eu la meilleure offre. Après ça elle va devoir
21 négocier les honoraires, le ministère va devoir
22 négocier les honoraires en fonction des mandats
23 qu'il veut attribuer ou des livrables qui sont
24 attendus.

25 Q. [390] Mais après la qualification, c'est quelqu'un

1 à la Direction territoriale qui décide d'appeler
2 parmi les firmes qui ont été qualifiées de lui
3 donner le contrat. Puis je veux dire il y a
4 également l'objectif de la Direction de faire une
5 rotation des firmes qui sont qualifiées. Est-ce
6 qu'il y a quelqu'un qui s'assure que cette
7 rotation-là se fasse?

8 R. Oui.

9 Q. **[391]** Est-ce que quelqu'un regarde ça pour voir si
10 dans les firmes qui ont été qualifiées?

11 R. Dans les directions territoriales, en fait ils sont
12 bien au fait de ça puis dans nos directives on le
13 dit aussi parce que ça c'est prévu dans le
14 règlement. Alors il y a une gestion qui est faite
15 au niveau des directions territoriales pour
16 s'assurer effectivement qu'il y a une répartition
17 équitable qui se fait entre les firmes.

18 Q. **[392]** Et, vous qui êtes au central, est-ce que vous
19 vérifiez si les directions territoriales font
20 vraiment cette rotation-là, vous qui les voyez tous
21 les contrats à Québec?

22 R. À la Direction des contrats, personnellement, non.
23 Pas moi, non.

24 Q. **[393]** Donc, il pourrait y avoir, il pourrait ne pas
25 y avoir rotation nécessairement puis il n'y a

1 personne qui...

2 R. Excusez. Je pense qu'au niveau des directions
3 territoriales, dans les directions générales ils
4 sont conscients de ça, ils le savent puis je pense
5 qu'il faudra voir avec les personnes concernées.
6 Mais à l'époque, il y avait une reddition de compte
7 qu'on faisait quand même là-dessus. On nous
8 demandait de faire, de faire un suivi des contrats
9 attribués pour en fait s'assurer qu'il y a une
10 répartition. Alors au niveau des directions
11 générales, je suis persuadé qu'il y a des gens
12 qui...

13 Q. **[394]** Qui regardent ça? Il y a une reddition de
14 compte présentement qui se fait là-dessus?

15 R. Oui.

16 Q. **[395]** Oui?

17 R. Sûrement, oui.

18 Q. **[396]** Par la Direction territoriale?

19 R. Bien, c'est-à-dire ça se fait au départ à la
20 Direction territoriale, mais au niveau de la
21 Direction générale eux autres ont la préoccupation
22 que ça se fasse dans l'ensemble des directions
23 territoriales. Mais, moi, je connais les directeurs
24 territoriaux personnellement qui le font, qui s'en
25 assurent, qui le font au niveau de leur direction.

1 Puis au niveau de la Direction générale, j'imagine
2 aussi qu'il y a une reddition de compte. Parce qu'à
3 l'époque il y en avait, alors j'imagine que ça se
4 continue. Mais ça ne se fait pas au niveau de notre
5 Direction des contrats, ça se fait plus au niveau
6 des directions générales.

7 Q. [397] Mais s'il y avait, parce que là vous savez le
8 mandat de la Commission c'est de voir s'il y a de
9 la collusion, s'il y avait de la collusion entre,
10 par exemple, certains fonctionnaires de directions
11 territoriales qui pourraient, qui voudraient
12 favoriser une firme plutôt qu'une autre, il y a des
13 mécanismes pour détecter ceci à la Direction
14 générale si j'ai bien compris?

15 R. Oui. Parce qu'en fait tous ces contrats-là il y a
16 une liste de ces contrats-là. Tous les contrats
17 attribués il y a une liste. On les connaît, donc
18 c'est facile de voir tous les contrats qui ont été
19 confiés dans le cadre de ce programme-là par
20 région, ils ont été confiés à qui, les montants,
21 les mandats.

22 Q. [398] Oui, je comprends que c'est facile, mais ce
23 que je comprends de vos propos c'est qu'il y a un
24 mécanisme pour s'assurer de ceci, si j'ai bien
25 compris ce que vous avez dit?

1 R. Bien, moi, en fait il ne se fait pas à notre
2 direction.

3 Q. **[399]** Non, non. Dans la Direction générale des
4 territoires.

5 Me SYLVAIN LUSSIER :

6 Q. **[400]** Direction générale des territoires?

7 R. Bien, au départ il y a une préoccupation dans les
8 directions territoriales parce qu'ils savent que
9 c'est d'abord dans nos directives, c'est
10 réglementaire. Et après ça, je sais que dans les
11 directions générales il y a des vérifications qui
12 se font. De quelle façon, je ne peux pas vous
13 répondre.

14 Q. **[401]** Mais c'est ça je pense qu'on cherche à
15 identifier laquelle des divisions générales
16 s'occupe de faire cette surveillance et obtenir
17 cette reddition de compte.

18 R. Bien, il y avait en fait deux directions générales
19 dans le Ministère, maintenant il y a eu une
20 réorganisation.

21 Q. **[402]** Celle de madame, la direction de madame
22 Gingras?

23 R. Oui.

24 Q. **[403]** Dont relève madame, c'est-à-dire la Direction
25 générale dont madame Gingras s'occupe?

1 R. Oui. Les directions générales en territoire, oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[404]** Est-ce que vous avez, vous dites que c'est
4 très facile de cibler, est-ce que vous avez la
5 liste des contrats et la liste des personnes qui
6 s'en occupent?

7 R. La liste des contrats, on peut avoir la liste des
8 contrats qui sont attribués dans le cadre du
9 programme.

10 Q. **[405]** Hum, hum.

11 R. Et les personnes qui s'en occupent, vous voulez
12 dire?

13 Q. **[406]** Bien, vous avez dit tantôt que c'était
14 facile, mais qu'il faudrait demander aux personnes
15 concernées. Alors qui sont ces personnes
16 concernées?

17 R. Bien, c'est-à-dire, nous, à la Direction des
18 contrats dans notre système qui gère les contrats
19 on peut faire sortir des listes. Et les directions
20 territoriales aussi peuvent faire sortir des
21 listes, les directions générales. Alors ça existe
22 dans notre système de gestion des contrats, on peut
23 sortir ces listes-là.

24 Q. **[407]** Alors vous pouvez le faire?

25 R. Oui.

1 Q. **[408]** Parfait. Très bien.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Donc, est-ce que je comprends que, Madame la
4 Présidente, vous demandez un engagement? On peut
5 peut-être convenir d'une période ou de certains
6 exemples.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien, écoutez, à l'instar de ce que maître Boucher
9 a gentiment offert ce matin, je pense qu'on est
10 conscient de l'étendue de ce qu'on demande. Et
11 c'est pour ça qu'on pourrait vous donner, je ne
12 sais pas si ça demande le même temps pour faire ce
13 qu'on aimerait avoir. Mais pour maître Boucher on
14 peut lui donner jusqu'au mois de septembre. Est-ce
15 que ça vous irait, Maître Boucher?

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Je pense que ce que maître Lussier demandait
18 c'était plutôt l'étendue de la demande et je ne
19 suis pas sûr que ce programme-là existe. Peut-être
20 que monsieur Carpentier peut répondre, je ne suis
21 pas sûr que ce programme-là existe depuis quinze
22 (15) ans.

23 Q. **[409]** Depuis combien de temps le programme de
24 contrats à exécution sur demande existe, Monsieur
25 Carpentier, est-ce que vous savez?

1 R. Depuis deux mille six (2006).

2 Q. **[410]** Depuis deux mille six (2006). Et on aurait
3 les listes depuis deux mille six (2006)?

4 R. Oui.

5 Q. **[411]** Alors la liste des contrats attribués dans le
6 programme, dans le programme de contrats à
7 exécutions sur demande en génie?

8 R. Oui.

9 Q. **[412]** On aurait ces listes-là?

10 R. Bien, en fait il faudrait les produire.

11 Q. **[413]** Oui, je comprends.

12 R. Mais dans les systèmes, le système permet de
13 produire, va me permettre de produire ces listes-
14 là.

15 Q. **[414]** Bon. Et quand on aura cette liste-là on va
16 voir aussi qui a obtenu le contrat?

17 R. En fait, ça serait par région les listes, on aurait
18 en fait la liste des adjudicataires avec les
19 montants des contrats.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[415]** Et est-ce qu'on peut avoir, dans le fond,
22 l'ensemble des firmes qui se sont qualifiées? Parce
23 que, bon, de savoir, dans le fond ce qu'on cherche
24 un peu c'est : est-ce qu'il est possible qu'une
25 firme qui s'est qualifiée n'a pas eu sa proportion,

1 je dirais appropriée de contrats alors que d'autres
2 ont pu être favorisés plus que d'autres. C'est ça
3 qu'on recherche effectivement.

4 R. Oui, c'est sûr que l'ensemble, ça on peut l'avoir.
5 Puis je me demande si ne l'a pas déjà fourni à la
6 Commission la liste des firmes qui sont qualifiées
7 dans les différentes régions. Il faudra vérifier,
8 mais je pense que ça a peut-être été transmis.

9 Q. **[416]** Qualifiées avec le montant qu'ils ont reçu en
10 contrat (inaudible).

11 R. Bien, là ce qu'on avait transmis c'étaient les
12 firmes, mais pas le montant. Le montant n'avait pas
13 été transmis, mais les firmes qualifiées peut-être,
14 ça a peut-être été transmis.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Vous avez sur la passerelle cette liste-là, Maître
17 Lussier.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Oui. On va regarder ce que nous...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Avec les montants.

22 Me SYLVAIN LUSSIER :

23 Non, sans les montants, juste apparemment
24 l'identité des firmes qui ont été qualifiées. Je
25 vois madame Noël qui confirme nous avoir envoyé

1 cette liste-là, donc il s'agirait maintenant de
2 voir...

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 Peut-être ce que je peux suggérer, si vous me
5 permettez Maître Lussier, peut-être voir quelle est
6 la nature exacte de votre demande et la transmettre
7 à maître Lussier, puis d'ici quelques semaines, on
8 vous fournira l'information.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 C'est parce que tout à l'heure la présidente
11 faisait également allusion à la demande de ce
12 matin.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Hum, hum.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Celle qu'on a faite ce matin.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Oui.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 L'échéancier du début de nos travaux en septembre,
21 est-ce que c'est un échéancier qui vous convient?

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Ah! Absolument.

24

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Oui.

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 Ça va.

4 Me SYLVAIN LUSSIER :

5 Est-ce que les commissaires avaient d'autres
6 questions sur les contrats à exécution sur demande?

7 Q. **[417]** Donc, si on passe maintenant aux autres
8 contrats qui nécessitent l'autorisation de la Sous-
9 ministre, il y a les contrats de nature
10 confidentielle ou protégée qu'on a déjà examinés
11 et, en fait, on a vu ceux qui ne serviraient pas
12 l'intérêt public. Donc, je comprends que ces
13 exceptions qui sont réglementées nécessitent
14 l'autorisation de la Sous-ministre qui est le
15 dirigeant du ministère.

16 M. MARCEL CARPENTIER :

17 R. De l'organisme, c'est ça. Du ministère, oui.

18 Q. **[418]** Un autre exemple ici, par contre, dont on n'a
19 pas déjà discuté, celui de la durée du contrat qui
20 serait supérieure à trois ans.

21 R. Oui. Alors, ça aussi, c'est réglementé. C'est que
22 c'est des... ça, c'est dans le cas de contrat, par
23 exemple, un contrat... des contrats de déneigement,
24 on pourrait prendre ce cas-là. Donc, on signe un
25 contrat, on va en appel d'offres... en appel

1 d'offres public, un contrat d'un an et il y a des
2 options de renouvellement pour deux années, donc
3 dans la mesure où les deux sont d'accord de
4 reconduire le contrat, donc le donneur d'ouvrage
5 puis l'entreprise, donc on peut... on peut
6 reconduire deux ans. Il pourrait arriver des cas
7 où, peut-être en souhaitant qu'il y ait une plus
8 grande compétition, on dit « bien, ce serait
9 intéressant de donner un contrat cinq ans parce que
10 peut-être qu'une entreprise serait intéressée à se
11 déplacer, à venir s'installer pour pouvoir faire un
12 contrat de plus longue durée ». Donc, ça, c'est un
13 exemple, ça prend l'autorisation de la sous-
14 ministre.

15 L'objectif étant que des contrats trop
16 longs, bien, la concurrence à un moment donné, un
17 coup qu'un contrat est donné pour cinq ans... Donc,
18 c'est pour ça que c'est la... ça demande
19 l'autorisation de la sous-ministre. On n'en a pas
20 beaucoup de ce genre de contrat-là, mais lorsqu'on
21 veut faire un contrat de plus de trois ans, il faut
22 obtenir l'autorisation.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[419]** Ils sont surtout dans quel domaine ces
25 contrats-là?

1 R. C'est, en fait, on comprend que les contrats de
2 construction et de services professionnels, ce
3 n'est pas touché par ça parce qu'un contrat... Ça,
4 c'est des contrats qui sont comme récurrents d'une
5 année à l'autre là. Donc, dans le déneigement,
6 parfois. Après ça, bon, en construction, je pense,
7 très peu. Il n'y en a pas beaucoup là.

8 Q. **[420]** Sauf les travaux de longue haleine.

9 R. Bien, c'est-à-dire que... Vous voulez dire un
10 chantier? Bien, c'est ça, ça ne s'applique pas à un
11 chantier de construction. Par exemple, un chantier
12 de construction peut durer trois ans, quatre ans
13 là, c'est... On va en appel d'offres, un contrat,
14 un montant X pour réaliser les travaux qui peuvent
15 prendre deux ans, mais qui peuvent prendre cinq
16 ans. Ça, c'est pas... c'est pas ce type de contrat-
17 là qu'on vise.

18 Me SYLVAIN LUSSIER :

19 Q. **[421]** C'est un contrat à exécution successive où
20 le...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[422]** ... le service est donné à exécution
23 successive...

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 O.K.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Q. **[423]** ... alors qu'un contrat de construction, si
4 je comprends bien, c'est de livrer un ouvrage fini.

5 R. Même titre qu'un contrat de services
6 professionnels, on peut donner un mandat de un an,
7 mais le mandat pourrait prendre quatre ans, un
8 mandat de surveillance ou un mandat de conception
9 d'un ouvrage important, ça pourrait s'échelonner
10 sur plusieurs années, donc ça ne couvre pas ces
11 cas-là.

12 Q. **[424]** On pourrait envisager de couper le gazon,
13 d'émonder les arbres, de...

14 R. C'est ça, des... c'est un contrat de ce genre-là.

15 Q. **[425]** Nettoyer la chaussée.

16 R. Mais, on en a très peu.

17 Q. **[426]** Remplir les... remplir les nids de poule.

18 R. Non. Bien, ça pourrait être ça, mais...

19 Q. **[427]** Et, dernière exception, un seul
20 soumissionnaire.

21 R. Oui. Dans le cas où un seul soumissionnaire a
22 présenté une soumission conforme ou une soumission
23 acceptable à la suite d'une évaluation qualité, ça
24 prend l'autorisation de la sous-ministre avant de
25 conclure le contrat.

1 Q. **[428]** Parfait. Maintenant, passons aux comités de
2 sélection en matière de contrat pour services
3 professionnels. Comment sont composés les comités
4 de sélection?

5 R. Alors, au ministère, on a convenu, dépendamment du
6 montant du contrat, du nombre de membres. On a vu
7 hier que la réglementation, on parlait d'un minimum
8 de trois membres. Donc, nous, pour les contrats de
9 moins de deux millions (2 M\$), en fait, on a deux
10 membres internes et un membre externe. Les contrats
11 de plus de deux millions (2 M\$), on a quatre
12 membres internes, un membre externe. Il y a
13 toujours un secrétaire de comité là qui, comme je
14 mentionnais tantôt, relève en fait du service de la
15 gestion contractuelle donc au niveau de notre
16 direction.

17 Q. **[429]** Et on a entendu monsieur Dumont hier nous
18 parler de la formation des secrétaires. Est-ce que
19 ça correspond à ce qu'il fait au ministère des
20 Transports?

21 R. La politique de gestion du Conseil du trésor là,
22 eux autres recommandent la formation du comité
23 avant le lancement de l'appel d'offres. Et, en
24 fait, ils disent que c'est une bonne pratique là.
25 Je vous dirais qu'au ministère des Transports, la

1 pratique est plus que le comité est formé dans la
2 semaine qui suit la publication de l'appel
3 d'offres. Puis la raison pourquoi c'est comme ça,
4 c'est que quand on constitue le comité, bien,
5 d'abord, il faut réserver... il faut identifier les
6 membres, il faut aussi prévoir dans le processus,
7 en fonction de la durée de publication, après
8 l'ouverture des soumissions, un certain délai pour
9 que les membres puissent analyser la soumission et
10 après ça, bon, accorder le contrat. Lorsque les
11 gens nous transmettent les documents d'appel
12 d'offres, c'est... on a des délais très courts.

13 Par exemple, un contrat de construction
14 qu'on doit accorder un contrat de surveillance, il
15 faut synchroniser les deux parce que le contrat de
16 construction, quand l'entrepreneur va être prêt à
17 commencer, il faut qu'on ait des ressources pour
18 pouvoir surveiller le contrat. Donc, quand on le
19 faisait avant, il arrivait parfois que, dans les
20 premières semaines de publication, il y avait des
21 questions qui étaient soulevées qui nécessitaient
22 des fois de faire des addendas à la publication ou
23 au document d'appel d'offres. Et dans certains cas,
24 on a été obligé de reporter l'appel d'offres,
25 retarder l'ouverture. Et là on était comme trop

1 serré pour l'analyse et on a été obligé de tout
2 reporter. Puis, en tout cas, ça créait des
3 problèmes.

4 Mais, nous, ce qu'on trouve vraiment
5 important, c'est que, le comité, on veut le
6 constituer avant l'ouverture des soumissions. Et
7 ça, le Conseil du trésor, c'est ce qu'il... c'est
8 ce qu'il mentionne, que c'est important qu'il soit
9 constitué avant l'ouverture, pas après quand on
10 connaît qui a déposé, pour choisir des personnes,
11 donc... Alors, nous, les comités de sélection sont
12 constitués habituellement dans la semaine qui suit
13 la publication.

14 Q. **[430]** Est-ce que le secrétaire a suivi la formation
15 du Conseil du trésor?

16 R. Oui. Tous les secrétaires, toutes les personnes qui
17 sont secrétaires de comité au ministère des
18 Transports ont suivi la formation du Conseil du
19 trésor.

20 Q. **[431]** Les secrétaires n'ont pas le droit de vote?

21 R. Non, effectivement.

22 Q. **[432]** Est-ce qu'il y a un nouveau comité de
23 sélection qui est créé pour chaque appel d'offres?

24 R. Oui. Pour chaque appel d'offres, un comité... c'est
25 un comité de sélection différent, effectivement.

1 Q. **[433]** Et vous avez une banque importante,
2 j'imagine, de membres internes et de membres
3 externes?

4 R. Oui. Au ministère des Transports, comme on donne
5 beaucoup de contrats, puis on a aussi plusieurs
6 spécialités là, on a une banque importante. Je ne
7 sais pas les chiffres exacts, mais je pense qu'à
8 l'interne, là, on parle d'à peu près six cents
9 (600) personnes.

10 Q. **[434]** Six cents (600) personnes à l'interne.

11 R. Puis à l'externe je pense que c'est cent quelque
12 personnes. Donc, on a une bonne banque de candidats
13 contrairement à certains ministère qui en ont peu,
14 là.

15 Q. **[435]** Comment les membres externes sont-ils
16 rémunérés? Sont-ils rémunérés, les membres
17 externes?

18 R. Oui.

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Oui, Madame la Présidente?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[436]** Est-ce que cette banque de données est
23 connue?

24 R. Elle n'est pas connue à l'extérieur du Ministère.

25 Non.

1 Q. **[437]** Mais est-ce qu'elle est connue d'un grand
2 nombre de personnes ou c'est un nombre restreint?
3 Vous comprenez bien que c'est pour éviter que ces
4 gens-là soient abordés ou soudoyés, même, dans
5 la... à la limite.

6 R. Cette banque de personnes là n'est pas connue par
7 beaucoup de gens, là, elle est connue par les gens
8 qui la gèrent chez nous. Il y a des gens, bien sûr,
9 qui font partie de la banque et ils savent qu'ils
10 sont là, mais la banque de noms n'est pas connue
11 par beaucoup de monde.

12 Me SYLVAIN LUSSIER :

13 Q. **[438]** Maintenant, est-ce que les soumissionnaires
14 demandent les noms des membres du comité de
15 sélection?

16 R. Après la tenue du comité de sélection lorsque le
17 comité a statué sur l'évaluation de la qualité,
18 effectivement dans les semaines qui suivent les
19 firmes... je vous dirais la majorité des firmes
20 demande de connaître les gens qui étaient sur le
21 comité de sélection.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[439]** Donc, c'est la première soumission qui est
24 dans le néant, après ça au fur et à mesure des
25 années tout le monde finit par connaître qui fait

1 partie de la banque des cent (100) noms.

2 R. Bien, c'est plus... excusez, c'est plus que cent
3 (100) on parle d'à peu près six cents (600), là,
4 plus une centaine d'externes. Mais c'est... en
5 fait, c'est sûr qu'à chaque demande il y a, en
6 fait, quatre-cinq personnes qui sont identifiées,
7 là. Mais nous on s'y opposait, ça nous agace un
8 peu, ça, de fournir les noms et on s'y opposait.
9 Puis les firmes, bon, c'est en vertu de la Loi
10 d'accès à l'information qu'ils font cette demande-
11 là puis malheureusement il semble qu'on ne peut pas
12 ne pas donner suite.

13 Me SYLVAIN LUSSIER :

14 Q. **[440]** Est-ce que vous diriez qu'il s'agit d'une
15 attitude systématique de la part des firmes?

16 R. Je vous dirais que depuis un an et demi c'est assez
17 systématique.

18 Q. **[441]** Donc, depuis un an et demi de façon systéma-
19 tique les firmes qui font l'objet ou qui ont déposé
20 des soumissions demandent, après coup, le nom des
21 membres des comités de sélection.

22 R. C'est exact.

23 Q. **[442]** Et le Ministère se voit obligé de donner ces
24 noms-là en vertu des dispositions de la Loi sur
25 l'accès à l'information.

1 R. C'est exact.

2 Q. **[443]** O.K. Donc, je comprends qu'on ne peut pas
3 invoquer ou il semble que le Ministère ne puisse
4 pas invoquer les exceptions de la loi, entre autres
5 sur le caractère nominatif de l'information.

6 R. Je n'ai pas le détail de la... je ne suis pas un
7 expert de la Loi d'accès, là, il y a des gens chez
8 nous qui sont chargés de ça, mais, en fait, on a
9 comme l'obligation de le transmettre.

10 Q. **[444]** O.K.

11 R. Mais on a sensibilisé quand même le Conseil du
12 trésor aussi à cette problématique-là et je sais
13 qu'ils regardent ça eux autres aussi de leur côté.

14 Q. **[445]** Et je comprends de votre réaction que si vous
15 aviez à ce stade-ci à faire une recommandation aux
16 commissaires ce serait possiblement de faire en
17 sorte qu'il y ait une exception dans la Loi d'accès
18 à l'information qui empêche que le nom de ces gens-
19 là soit divulgué.

20 R. Exactement.

21 Q. **[446]** Est-ce que je vous comprends comme il faut?

22 R. Oui. Oui.

23 Q. **[447]** Oui.

24 R. Oui.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[448]** Qu'est-ce qui fait que depuis un an et demi
2 il y a des demandes systématiques par rapport à
3 avant?

4 R. Je pense qu'avant c'étaient des cas... il y avait
5 peu de gens qui le demandaient puis après ça, bien,
6 je pense que quand ils ont commencé à le demander,
7 certains, le Ministère était réticent fait qu'ils
8 ont dit : Bien, écoutez, si vous voulez l'avoir
9 faites une demande à la Loi d'accès à
10 l'information, en pensant peut-être que ça
11 freinerait un peu les ardeurs. Mais je pense que le
12 message s'est passé puis que...

13 Q. **[449]** Mais j'entends ce que vous me dites mais ça
14 ne m'explique pas, selon vous, qu'est-ce qui fait
15 qu'il y a une recrudescence ou qu'il y en a
16 beaucoup plus qui demandent maintenant à avoir le
17 nom des personnes depuis, dites-vous, un an et
18 demi.

19 R. Je ne peux pas vous... je ne peux pas vous
20 répondre. Je ne sais pas qu'est-ce qui fait que...
21 Je pense que le message s'est passé, il y en a qui
22 le demandaient puis ils ont dit : bon, nous on le
23 demande. Puis il y en a qui ont dit : bien, s'il y
24 en a qui le demandent, nous autres aussi on le
25 demande. Mais je ne peux pas vous dire.

1 Q. **[450]** O.K.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[451]** Mais quelles sont, selon vous, les
4 motivations d'une telle demande? Qu'est-ce qu'ils
5 veulent faire avec ces noms-là? Qu'est-ce qu'ils
6 font?

7 R. Je ne sais pas, il faudrait leur poser la question.
8 Mais je pense qu'ils vont faire... ils font des
9 analyses, peut-être, en fonction de... en fonction
10 des résultats de leurs appels d'offres, qui était
11 sur les comités. Je ne sais pas. Est-ce qu'à force
12 de le demander ils peuvent identifier plus de gens
13 dans la banque? Je ne peux pas vous... il faudrait
14 leur poser la question.

15 Me SYLVAIN LUSSIER :

16 Q. **[452]** Est-ce qu'il y a plusieurs responsables de
17 l'accès au Ministère ou il y a une personne qui est
18 responsable de l'accès?

19 R. Il y a une personne qui est responsable de l'accès.

20 Q. **[453]** Est-ce que c'est un directeur, un sous-
21 ministre adjoint, quelqu'un du Contentieux?

22 R. Bien, c'est une professionnelle, je pense.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[454]** Est-ce qu'à votre connaissance vous savez si
25 des personnes qui font partie de ce comité-là ont

1 été approchées par des firmes?

2 R. À ma connaissance, non.

3 Me SYLVAIN LUSSIER :

4 Q. **[455]** Est-ce que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[456]** Non, vous le savez ou, non, vous ne le savez
7 pas?

8 R. Bien, en fait j'ai... moi, je n'ai pas eu vent que
9 des gens avaient été approchés.

10 Q. **[457]** O.K.

11 Me BENOÎT BOUCHER : :

12 Si vous permettez.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Oui.

15 Me BENOÎT BOUCHER :

16 Fernande Rousseau qui est chef de service, qui est
17 responsable de l'accès au Ministère. Une seule
18 personne.

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Fernande Rousseau. Et elle était à quelle
21 direction, Maître Boucher? Madame Dupont?

22 Mme JOSÉE DUPONT :

23 Elle est au bureau du sous-ministre et elle est
24 chef du Bureau de l'éthique, de l'accès à
25 l'information et des plaintes.

1 Me SYLVAIN LUSSIER :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[458]** Si vous me permettez. Moi, ma question ne
5 concernait pas madame Rousseau mais concernait...

6 Me SYLVAIN LUSSIER :

7 Non, non. Je comprends.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Mais est-ce que le témoin...

10 Q. **[459]** Vous avez bien compris? Ma question visait
11 les personnes qui font partie du comité de
12 sélection.

13 R. Oui.

14 Q. **[460]** Une fois qu'on a divulgué que ces personnes-
15 là faisaient partie du comité de sélection, est-ce
16 que vous avez entendu parler ou est-ce qu'il a été
17 porté à votre connaissance que l'une ou l'autre de
18 ces personnes-là, par la suite, lors d'un autre
19 contrat, s'est fait approcher?

20 R. Non. Moi j'ai... ça n'a jamais été porté à ma
21 connaissance.

22 Me SYLVAIN LUSSIER :

23 Q. **[461]** Et ma question pour monsieur Carpentier à cet
24 égard-là : est-ce que c'est votre direction,
25 Monsieur Carpentier, qui est responsable de la

1 composition des comités de sélection ou est-ce que
2 c'est une autre direction?

3 R. C'est chez nous.

4 Q. **[462]** C'est chez vous.

5 R. Le Service de gestion contractuelle.

6 Q. **[463]** C'est des gens sous votre responsabilité qui
7 font...

8 R. Oui.

9 Q. **[464]** ... l'identification et le choix des membres
10 des comités.

11 R. C'est ça. Exactement.

12 Q. **[465]** O.K. Donc, s'il y avait des... je présume que
13 ça viendrait à vos oreilles s'il y avait approches?

14 R. Oui. En tout cas, je l'espère.

15 Q. **[466]** Vous l'espérez.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[467]** Mais vous, avez-vous déjà été membre d'un
18 comité de sélection?

19 R. Oui, mais ça fait...

20 Q. **[468]** Longtemps?

21 R. ... plusieurs années, là, ça fait peut-être une
22 dizaine d'années.

23 Q. **[469]** Et est-ce que vous pourriez nous fournir des
24 noms de gens qui ont été membres d'un comité de
25 sélection pour qu'on puisse leur demander à eux

1 s'ils ont été éventuellement, là, approchés par des
2 firmes après l'adjudication du contrat. Parce que
3 sans vouloir parler nécessairement d'un contrat
4 précis où une firme peut approcher un membre d'un
5 comité de sélection... pourrait approcher un membre
6 d'un comité de sélection et se décrire encore plus
7 en détail pour s'assurer que ce membre-là,
8 lorsqu'il refera partie d'un autre comité,
9 comprenne bien la firme. Ça, ça pourrait être une
10 éventualité.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais je comprends bien que cette liste-là serait
13 faite sous ordonnance de non-publication. Dans un
14 premier temps.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Oui. Et peut-être qu'on l'a déjà, je pense, hein,
17 la liste, peut-être? On l'a déjà? On l'a peut-être
18 déjà reçue.

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Madame Noël est extraordinaire, elle nous donne
21 l'information...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Oui.

24

25 Me SYLVAIN LUSSIER :

1 ... avant qu'on en ait besoin. Alors nous avons la
2 liste.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Nous avons la liste?

5 Me SYLVAIN LUSSIER :

6 Et nous la garderons confidentielle.

7 Q. [470] Donc, si on poursuit sur, justement, la
8 constitution des comités de sélection, quelles sont
9 les modalités ministérielles de constitution,
10 Monsieur Carpentier?

11 R. Alors, il y a une rotation et une objectivité qui
12 est assurée par un choix séquentiel des membres.
13 Alors on a une liste, un bassin de candidats, et en
14 fait, on a un système qui permet de faire un choix
15 séquentiel en fonction, en fait, des personnes que
16 ça fait plus longtemps qu'elles ont été sur le
17 comité, donc quelqu'un qui vient de siéger sur un
18 comité, bien, lui il ne reviendra pas avant
19 plusieurs... Alors, donc c'est un système qui
20 permet de faire ce choix-là.

21 Il y a des convocations individuelles et
22 confidentielles qui sont faites au nom de la sous-
23 ministre. On s'assure aussi d'aucun lien
24 hiérarchique entre deux membres, pour ne pas
25 influencer...

1 Q. **[471]** Et ça, on a vu que, dans le témoignage de
2 monsieur Dumont, on a vu que dans certains
3 ministères, ça faisait partie des politiques ou des
4 directives internes. Est-ce que c'est le cas au
5 ministère des Transports?

6 R. Oui, oui, oui. Et la représentation, il y a une
7 représentation minoritaire de l'unité qui est
8 concernée par le contrat, et exclusion du chargé de
9 projet pour plus d'impartialité, sauf dans des
10 domaines d'expertise vraiment très limités. Et,
11 bien sûr, l'absence, on s'assure de l'absence de
12 conflits d'intérêts des membres qui doivent, en
13 fait, confirmer qu'ils ne sont pas en conflit
14 d'intérêts.

15 Q. **[472]** Et avant de connaître la liste des
16 soumissionnaires, il est parfois difficile de
17 s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts, par
18 contre.

19 R. Non mais en fait, le formulaire qu'ils vont signer,
20 ils vont le remettre avant de, en fait, avant la
21 tenue du comité. Alors si, effectivement,
22 quelqu'un, au moment où on lui avait demandé de
23 faire le comité, peut-être qu'il ne connaissait pas
24 les soumissionnaires, mais s'il y avait un
25 soumissionnaire, par exemple, qu'il y avait un lien

1 de parenté, par exemple, bien, à ce moment-là, lui,
2 aussitôt qu'il connaît les soumissionnaires, il
3 informerait le secrétaire de cette possibilité de
4 conflit d'intérêts, de cette situation de conflit
5 d'intérêts.

6 Q. **[473]** Alors continuons sur la façon dont les
7 membres sont sélectionnés?

8 R. Donc, c'est ça, c'est l'utilisation d'un système
9 informatique, et donc des banques de membres
10 potentiels, selon les domaines de compétence. Et,
11 qui permet la constitution, le suivi et
12 l'historique des comités de sélection. Ça permet la
13 rotation des membres en sélectionnant, comme je le
14 mentionnais tantôt, celui ayant la date la plus
15 ancienne de convocation, et ce, selon le domaine
16 des travaux. Et ça permet aussi un suivi des cas de
17 remplacement des membres.

18 Parce que, effectivement, ça peut arriver
19 qu'un membre qui a été convoqué ait une obligation,
20 une contrainte, qu'il ne puisse pas participer.
21 Alors on doit le remplacer, donc on fait le suivi
22 aussi de ces situations-là.

23 Q. **[474]** Maintenant, si je parle des membres externes,
24 on comprend que c'est membres externes au ministère
25 des Transports?

- 1 R. Oui. Donc...
- 2 Q. **[475]** Ça peut être quelqu'un d'un autre ministère
3 québécois?
- 4 R. Exactement.
- 5 Q. **[476]** Ou d'un organisme public québécois?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[477]** Est-ce que ça peut être également un retraité
8 du ministère des Transports?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[478]** O.K. Quel est le rôle du membre avant la
11 tenue du comité?
- 12 R. Donc, avant la tenue du comité, il doit prendre
13 connaissance et signer un formulaire d'engagement
14 solennel à l'effet qu'il agira sans partialité,
15 faveur, ni considération, en l'absence de conflit
16 d'intérêts, et sous confidentialité.
- 17 Q. **[479]** Alors vous nous avez transmis, à l'occasion
18 du témoignage de monsieur Dumont hier, un
19 engagement de confidentialité. Alors c'est ce genre
20 d'engage-ment de confidentialité dont vous traitez
21 à l'heure actuelle?
- 22 R. Exactement. Alors, il doit assurer aussi la
23 confidentialité de sa nomination, du contenu des
24 documents, et des informations qui lui sont
25 transmises. Alors il doit faire aussi une analyse

1 de... Il doit analyser individuellement, donc seul,
2 chacune des soumissions selon une évaluation de
3 type objective, alors le sens d'objective est...

4 Q. **[480]** Oui, c'est ça que... Vous voyiez venir la
5 question, hein?

6 R. En fait, ce que ça veut dire, c'est qu'il doit
7 analyser la proposition, l'offre de services.
8 Indépendamment de si cette personne-là a déjà eu
9 d'autres contrats avec cette firme-là puis que ça a
10 mal été, qu'il y a eu des problèmes, ça, il ne doit
11 pas tenir compte de ça. En fait, il doit évaluer la
12 firme sur la proposition, donc des ressources qui
13 sont proposées, l'expérience de la firme, tout ça,
14 donc c'est dans ce sens-là, on dit ça doit être
15 objectif. Ça fait que, c'est en fonction de la
16 proposition qui est déposée.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[481]** Alors encore une fois, vous voyez mon
19 étonnement, je comprends que le fait qu'une firme
20 aurait mal fait son travail, ou aurait eu de
21 mauvais comportements avec le donneur d'ouvrage,
22 ça, vous n'en tenez pas compte, et c'est ce que
23 vous... qu'on estime une donnée objective?

24 R. Oui. Bien, en fait, on n'en tient... Ça, on n'en
25 tient pas compte au moment de l'évaluation de la

1 qualité, parce que ça, on a des critères bien
2 précis qui sont, qu'on va voir plus loin. Sur
3 quelle base on évalue la firme, là, c'est des
4 critères bien précis. Mais la firme qui a une
5 problématique de qualité de services, bien c'est
6 plus dans l'évaluation de rendement qu'elle va être
7 sanctionnée. Mais au niveau de l'évaluation
8 qualité, comme les critères sont bien précis, les
9 membres de comité doivent analyser en fonction de
10 ces critères-là. En fonction de ce qui a été déposé
11 par la firme. Alors c'est dans ce sens-là qu'on dit
12 objectif, là, ne pas être biaisé, vous analysez en
13 fonction de ce qui a été déposé, au même titre que
14 quelqu'un qui a travaillé avec une firme puis qui
15 trouve que ça va tout le temps très bien, de ne pas
16 l'avantager, mais l'évaluation doit être faite en
17 fonction des critères, en fonction de ce qui est
18 mentionné. C'est dans ce sens-là, le terme
19 « objectif ». De façon équitable pour tout le
20 monde.

21 Il pourrait arriver une firme très
22 compétente qui, dans sa proposition, a oublié
23 d'indiquer des projets qu'elle avait faits, puis
24 qu'elle est pénalisée, puis qu'on sait qu'elle en a
25 fait beaucoup puis qu'elle a l'expérience, on dit

1 comment ça se fait que, tu sais, elle ne les a pas
2 mis? Bien, elle ne les a pas mis... Elle les a
3 faits, mais on juge sur ce qui est déposé.

4 Q. **[482]** Bien, c'est parce que selon ce que vous venez
5 de dire, si elle écrit toute la liste des travaux
6 qu'elle a faits, elle va avoir un préjugé
7 défavorable.

8 R. Non. En fait, ce qu'on demande parfois, c'est de
9 lister l'expérience de la firme dans le domaine,
10 par exemple du projet qu'on veut donner. Si la
11 firme dit qu'elle a fait des projets d'envergure,
12 là...

13 Q. **[483]** Ailleurs que chez vous.

14 R. Ça peut être chez nous ou ailleurs, là.

15 Me SYLVAIN LUSSIER :

16 Q. **[484]** Est-ce qu'un membre connaît, avant la réunion
17 du comité, l'identité des autres membres?

18 R. Non.

19 Q. **[485]** Donc quand vous dites qu'il analyse seul
20 chacune des soumissions, il ne peut pas, il n'est
21 pas en mesure d'appeler son chum puis dire, « Étant
22 donné qu'on est membre, on vient d'être nommé sur
23 le comité, on va s'asseoir puis on va faire le
24 travail ensemble. »

25 R. Effectivement. Il ne peut pas, parce qu'il ne

1 connaît pas les autres membres. Puis il ne doit
2 pas, lui, informer personne de sa nomination.

3 Q. **[486]** Alors, une fois que le membre a rempli ses
4 fonctions avant la tenue du comité, que fait-il au
5 moment du comité?

6 R. Donc, il va remettre, au début de la rencontre, au
7 secrétaire de comité, le formulaire d'engagement
8 solennel dûment signé, et là il va continuer aussi
9 d'appliquer l'évaluation de type objective, là, de
10 chacune des offres, et là il va contribuer à la
11 mise en commun des évaluations individuelles en
12 fonction d'obtenir une note de consensus.

13 Q. **[487]** Alors, vous qui avez participé à des comités,
14 comment ça se déroule, les gens échangent, les gens
15 discutent?

16 R. Oui, c'est dirigé en fait par le secrétaire de
17 comité. Alors, à tour de rôle, il va demander à un
18 des membres, par exemple, pour tel critère
19 d'expliquer la note qu'il a mis pour le premier
20 critère et sur quelle base il a mis cette note-là,
21 qu'est-ce qui justifie qu'il a donné telle note. Il
22 va passer au deuxième. Donc, ils vont faire un tour
23 de l'ensemble des membres. Et, là, il y a une
24 discussion. Parfois, c'est évident que tout le
25 monde a une note comparable. Donc, le consensus est

1 rapide. Et s'il y a des écarts, bien, là, il y a
2 des explications.

3 Puis les gens vont expliquer, vont dire,
4 bien, moi, j'ai mis telle note par rapport à tel
5 critère, parce qu'il avait mis telle chose, ou il
6 n'avait pas soulevé telle affaire. L'autre va dire,
7 après discussion, il peut effectivement convenir
8 que, oui, il n'avait pas remarqué mais,
9 effectivement, ça, ça pourrait l'avantager. Donc,
10 je serais prêt à augmenter ma note parce que,
11 effectivement, ce qui est mentionné dans la
12 discussion, je suis d'accord avec ça. Donc, c'est
13 comme ça que ça se passe. C'est le secrétaire qui
14 anime la discussion. Il doit s'assurer que tout le
15 monde s'exprime librement, qu'ils ont la chance de
16 s'exprimer. C'est pour ça que le rôle de secrétaire
17 est très important dans un comité de sélection.

18 Q. **[488]** Avez-vous personnellement joué ce rôle?

19 R. De secrétaire?

20 Q. **[489]** Oui.

21 R. Non.

22 Q. **[490]** Non. Vous étiez membre?

23 R. Exactement.

24 Q. **[491]** Et quels sont les critères d'évaluation
25 qualité?

1 R. Alors, au niveau de la qualité, il y a quatre
2 critères. Donc, quand on parle de qualité
3 seulement, il y a quatre critères. Il y a une
4 pondération de chaque critère en fonction de son
5 importance relative; il y a une évaluation de
6 chacun des critères sur une échelle de zéro à cent
7 (0-100) points; il y a la possibilité de critère
8 éliminatoire avec un minimum de soixante-dix (70)
9 points. Donc, il pourrait y avoir un critère
10 parfois qui est tellement important, qu'on juge
11 très important, on dit, ça, il faut absolument
12 qu'il ait la note minimale pour ce critère-là.
13 Donc, le soixante-dix (70), on l'exige pour ce
14 critère-là. Ce n'est pas très fréquent, mais ça
15 pourrait arriver des situations.

16 Q. **[492]** Avez-vous un exemple?

17 R. Pardon?

18 Q. **[493]** Avez-vous un exemple?

19 R. Je ne peux pas vous donner d'exemple, mais ce n'est
20 pas fréquemment utilisé au Ministère. Mais il y a
21 la possibilité d'avoir un critère ou deux critères
22 éliminatoires. Et la note finale, c'est la somme
23 des notes accordées qui sont multipliées par leur
24 taux de pondération. Puis une soumission considérée
25 acceptable, si elle reçoit au moins soixante-dix

1 (70) points et plus. Ce que je vous mentionnais
2 tantôt, le soixante-dix (70) points, lorsqu'on
3 qualifiait les firmes au niveau des programmes
4 contrats à exécution sur demande, les programmes au
5 niveau de chaque région, bien, c'est le soixante-
6 dix (70) points qui revient.

7 Q. **[494]** Alors, on va passer, pour le moment, à la
8 diapositive suivante pour voir quels sont les
9 quatre critères.

10 R. Alors, il y a un critère de qualité de services.
11 Donc, on voit que les pourcentages vont varier en
12 fonction de l'importance des contrats. Mais le
13 premier critère, c'est l'organisation, donc la
14 qualité de l'organisation, la méthodologie et
15 l'homogénéité. Alors, c'est ce qui va être décrit
16 et analysé au niveau de l'organisation. Et, là, on
17 voit le pourcentage qui est accordé, qui est en
18 fait dans ce cas-là le même, indépendamment du
19 montant.

20 Ensuite, on va avoir l'expérience du
21 prestataire de services, donc la firme en tant que
22 telle. Donc, on voit que le pourcentage augmente en
23 fonction de l'importance du mandat. Et l'expérience
24 du chargé de projet. Et ensuite l'expérience des
25 autres ressources qui sont proposées pour réaliser

1 le mandat. Et en haut, on a un critère favorisant
2 les prestations de services, de services locaux.
3 Donc la proximité de lieu de réalisation. Alors, en
4 fonction du montant, bien, on voit que le
5 pourcentage diminue en fonction de l'importance des
6 contrats qui sont accordés.

7 Q. **[495]** Comment définissez-vous proximité?

8 R. Bien, en fait, d'abord, pour pouvoir soumissionner,
9 il faut qu'il soit au niveau de la région. Et après
10 ça, il y a... Si le firme a un bureau au niveau,
11 par exemple, d'une MRC, alors c'est un critère de
12 proximité qui donne des points additionnels. Donc,
13 la région, ça, c'est exigé, pas le choix. Si tu ne
14 l'as pas, ta soumission n'est pas acceptable. Mais
15 au niveau de la MRC, si tu as un bureau au niveau
16 de la MRC, tu vas avoir le maximum de points au
17 niveau de la proximité.

18 Q. **[496]** Donc, si on est dans la région de Duplessis,
19 on a beau être à Sept-Îles pour des travaux à
20 Natashquan, on a quand même les points qui...

21 R. C'est-à-dire que...

22 Q. **[497]** ... pour la proximité?

23 R. Il y a un minimum de points pour la région. Mais
24 s'il y a un bureau au niveau de la MRC où vont se
25 faire les travaux, bien, là, à ce moment-là, tu as

1 le maximum de points.

2 Q. **[498]** On va revenir à la diapositive précédente
3 pour discuter de l'évaluation qualité/prix. Et, là,
4 je comprends que vous avez cinq critères?

5 R. Oui, évaluation qualité/prix, il y a cinq critères.
6 Donc, l'ajustement du prix de chaque soumission
7 acceptable selon une formule de prix ajusté avec un
8 paramètre de vingt pour cent (20 %). On va voir
9 l'effet tantôt de ce paramètre-là, parce que
10 dépendamment du chiffre, ça va déterminer le
11 montant, l'écart au niveau de la qualité.

12 Q. **[499]** Donc, si on regarde la diapositive 29, est-ce
13 que vous allez pouvoir nous expliquer ça?

14 R. Oui. Alors, on voit les critères sur un total de
15 cent (100). Et, là, il y a un coefficient
16 d'ajustement pour la qualité avec une petite
17 formule mathématique. On voit qu'il y a un facteur
18 K. K, en pourcentage. Alors, c'est ce K là que, au
19 Ministère, nous, on dit vingt pour cent (20 %).
20 Alors, ça, ça se traduit comment? Ça se traduit, le
21 facteur K, un pour cent (1 %) de qualité va se
22 traduire par deux tiers, au point six six (6,6), au
23 niveau du prix. Donc, entre deux offres de
24 services, un écart de dix pour cent (10 %) va se
25 traduire par six point six pour cent (6,6 %) au

1 niveau du prix.

2 Donc, pour illustrer, par exemple, un
3 contrat de cent mille dollars (100 000 \$), une
4 entreprise ou une firme qui aurait en fait
5 soixante-dix pour cent (70 %) au niveau de la
6 qualité, par exemple, la note minimale, une autre
7 firme qui aurait quatre-vingts pour cent (80 %),
8 donc dix pour cent (10 %) de plus au niveau de la
9 qualité, alors, ça, ça se traduirait en fait par un
10 montant... le montant de cent mille dollars
11 (100 000 \$) serait l'équivalent d'un montant de
12 cent six mille dollars six cent soixante-six
13 (106 666 \$), par exemple. O.K.

14 Donc, si une firme qui a soixante-dix pour
15 cent (70 %) a soumissionné à cent mille dollars
16 (100 000 \$), la deuxième firme qui a quatre-vingts
17 pour cent (80 %), si elle a soumissionné à cent
18 cinq mille (105 000 \$) ou cent six mille dollars
19 (106 000 \$), c'est elle qui se verrait attribuée le
20 contrat parce que, en fait, elle a une meilleure
21 qualité. Donc, c'est ça en fait. Le facteur K vient
22 traduire un écart de qualité en un écart de
23 pourcentage de prix.

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[500]** Est-ce que ce calcul que vous nous faites est
2 un calcul connu?

3 R. Oui. Oui, oui. Oui. Les firmes le savent avant de
4 soumissionner. C'est dans le... Oui. C'est le
5 document d'appel d'offres...

6 Me SYLVAIN LUSSIER :

7 Q. **[501]** C'est dans le document d'appel d'offres. Est-
8 ce que c'est...

9 R. De quelle façon ils vont être évalués.

10 Q. **[502]** Est-ce que c'est réglementé ou c'est dans les
11 documents d'appel d'offres que ces mesures-là sont
12 vérifiées?

13 R. C'est dans le règlement au niveau de qualité/prix
14 réglementé, au niveau du règlement.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[503]** Est-ce que ce facteur-là de qualité, le
17 facteur K, il est vraiment discriminant au sens que
18 la qualité va peser beaucoup, donc va pouvoir
19 compenser un peu un prix supérieur, ou à la marge
20 ça ne change pas beaucoup, pas beaucoup de
21 sélection de soumissionnaires gagnants à la fin?

22 R. Bien, c'est embêtant à répondre parce que des fois
23 les écarts de prix sont faibles des fois entre les
24 offres de services. Alors ça dépend toujours de
25 l'écart de qualité. On comprend que s'il y a un

1 écart de qualité qui est très faible ça a peu
2 d'impact sur le prix, mais s'il y a un écart de
3 qualité qui est significatif, alors on voit que dix
4 pour cent (10 %) se traduit, dix pour cent (10 %)
5 de qualité supérieure ça se traduit par un prix qui
6 peut être supérieur de six virgule six pour cent
7 (6,6 %).

8 Q. **[504]** Mais avec votre expérience est-ce que vous
9 voudriez que le facteur qualité soit encore plus
10 puissant dans l'analyse d'une situation comme ça
11 quand on va au prix ajusté le plus bas ou pour vous
12 ça vous satisfait comme ça l'impact mathématique
13 que ça a? Parce que si on calcule l'impact
14 mathématique de ça...

15 R. Il faudrait voir la réglementation parce que je ne
16 veux pas vous induire en erreur, mais le facteur il
17 peut varier, je pense qu'il peut être le maximum de
18 trente (30).

19 Q. **[505]** Oui.

20 R. Ou quinze (15) je pense que la réglementation dit,
21 entre quinze (15) et trente (30). Mais là, il
22 faudrait vérifier la réglementation, je ne veux pas
23 vous induire en erreur. Mais je trouve que, nous,
24 au Ministère on utilise vingt (20) et, bon, je
25 pense que ça correspond.

1 Q. **[506]** Pour vos besoins à vous il n'y aurait pas
2 lieu de faire une recommandation pour augmenter
3 l'effet qualité dans l'analyse d'une proposition?

4 R. Non. Bien, en fait je pense que la réglementation
5 le permet de choisir entre quinze (15) et trente
6 (30).

7 Q. **[507]** Quinze (15) et trente (30), mais aller plus
8 que ça jusqu'à quarante (40) si on veut?

9 R. Non, on ne peut pas aller plus que ça.

10 Q. **[508]** Non, non, non, mais ma question c'est, vous,
11 compte tenu de votre expérience vous ne sentez pas
12 le besoin de dire on devrait mettre encore plus
13 d'accent, permettre, changer la réglementation pour
14 mettre encore plus l'accent sur le facteur qualité,
15 pour vous ce n'est pas, il n'y a pas une nécessité
16 dans ça?

17 R. Non.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Si vous me permettez.

20 Q. **[509]** J'aurais une autre question aussi. Dans un
21 contexte de collusion appréhendée est-ce que vous
22 pensez que c'est souhaitable que les formules
23 d'octroi de contrats soient connues par les
24 soumissionnaires?

25 R. Je ne comprends pas le sens de votre question.

1 Q. **[510]** Bien, dans un contexte où on craint de
2 possibles collusions, si les soumissionnaires ne
3 savent pas quelles seront les formules ou quelles
4 sont les formules sur lesquelles on peut calculer
5 pour l'octroi de contrats, s'ils ne savent pas?

6 R. Ah!

7 Q. **[511]** Oui. C'est difficile, c'est difficile de
8 faire... C'est peut-être plus difficile de faire de
9 la collusion si on ne sait pas sur quelles données
10 s'appuyer.

11 R. Bien, en fait je pense c'est une question de
12 transparence. Les firmes, on leur dit sur quelle
13 base elles vont être évaluées, bon, le prix puis la
14 qualité.

15 Q. **[512]** Mais je comprends, je comprends très bien le
16 mérite et les motifs louables pour ce faire, mais
17 si à un moment donné est-ce que vous ne pensez pas
18 que les motifs louables soient dépassés par une
19 possibilité de collusion?

20 R. Bien, je ne croirais pas. Bien, écoutez, c'est
21 difficile à répondre là. À prime abord, je ne crois
22 pas, mais peut-être ça mérite d'être creusé
23 davantage.

24 Q. **[513]** O.K.

25 Me SYLVAIN LUSSIER :

1 Q. **[514]** Monsieur Carpentier, dans votre expérience
2 vous avez participé à des comités de sélection.
3 Est-ce que, généralement, les soumissionnaires
4 rencontrent le critère de soixante-dix pour cent
5 (70 %) ou est-ce que vous rejetez beaucoup de
6 soumissions sur la base de la qualité?

7 R. Je vous dirais qu'on en rejette. Mais de façon
8 générale, les firmes sont en mesure de rencontrer
9 ce critère-là. Mais on en rejette à l'occasion.

10 Q. **[515]** Donc, de façon générale, ceux qui
11 soumissionnent rencontrent les critères de qualité?

12 R. Oui.

13 Q. **[516]** Et êtes-vous en mesure de me dire si c'est
14 généralement à soixante-dix pour cent (70 %) ou
15 généralement à quatre-vingt-dix (90 %) où est-ce
16 qu'on rencontre le spectre?

17 R. On rencontre le spectre. C'est variable. Il y a des
18 firmes qui peuvent être très limite, il y en a qui
19 ne passeront pas, puis il y a des firmes parfois
20 qui peuvent avoir une note très élevée. Ça dépend
21 toujours du mandat. Ça dépend aussi de l'expérience
22 de la firme, des ressources qui sont proposées, de
23 la façon dont ils ont présenté l'offre.

24 Q. **[517]** Est-ce que la qualification peut tenir compte
25 des affiliés ou est-ce qu'il faut que ça soit la

1 personne morale qui a effectué le contrat qui soit
2 celle qui soumissionne?

3 R. Dans nos clauses, nous autres, dans les
4 instructions aux soumissionnaires on tient compte
5 des affiliés. Donc, je pense que c'est cinquante
6 pour cent (50 %). Donc, une entreprise qui aurait,
7 qui serait affiliée à plus de cinquante pour cent
8 (50 %) avec une autre entreprise ne pourrait pas,
9 ne pourrait pas soumissionner par exemple sur un
10 même appel d'offres ou dans un programme de contrat
11 à exécution sur demande dans une région où tu
12 aurais deux firmes mais qui auraient un lien
13 d'affiliées de plus de cinquante pour cent (50 %).

14 Q. **[518]** Et est-ce qu'on peut tenir compte dans
15 l'évaluation de la qualité des travaux réalisés par
16 des affiliés à moins de cinquante pour cent (50 %)?
17 Si vous dites : « Avez-vous de l'expérience? »
18 « Oui, j'ai de l'expérience parce que mon affilié à
19 vingt-cinq pour cent (25 %), lui, en a déjà fait de
20 ces contrats-là. »

21 R. Non. En fait quand on évalue, on évalue
22 l'entreprise qui dépose. En fait si elle a une
23 autre entreprise, il y a une participation, on ne
24 tient pas compte des expériences ou des projets qui
25 sont réalisés par l'autre entreprise.

1 Q. **[519]** Je crée une entreprise pour éviter
2 l'application des nouvelles règles qui font en
3 sorte que, lorsque j'ai été condamné, je ne suis
4 plus éligible à soumissionner sur certains contrats
5 publics. Je crée donc ma nouvelle compagnie à
6 numéro, le 2340 Québec inc. 2340 Québec inc.,
7 lorsqu'elle soumissionne, est obligée de
8 reconnaître qu'elle n'a aucune expérience dans le
9 domaine?

10 R. Bien, là ça dépend.

11 Q. **[520]** Ou peut-elle faire état de l'expérience de
12 ses actionnaires, de ses dirigeants?

13 R. Il faut faire attention de quoi on parle quand on
14 parle, si on parle de construction il y n'y a pas
15 d'évaluation.

16 Q. **[521]** O.K.

17 R. C'est la base du prix là. Une entreprise ça va être
18 seulement la base du prix, l'évaluation qualité
19 c'est dans les services, services professionnels.

20 Q. **[522]** O.K.

21 R. Puis maintenant aussi il y a des nouvelles
22 dispositions là. Donc, dans la construction il y a
23 en fait des licences restreintes, des licences qui
24 peuvent être suspendues avec les nouvelles règles
25 de la Régie. Il y a aussi le Registre des

1 entreprises non admissibles qui va être, qui est
2 entré en fonction le premier (1er) juin, le Conseil
3 du trésor. Donc, si une entreprise ou un dirigeant
4 a été condamné, il va être inscrit dans le Registre
5 puis il ne pourra pas avoir accès à des contrats.
6 Ça c'est des choses qui s'en viennent. Mais c'est
7 ça.

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 Madame la Présidente, est-ce que c'est un bon
10 moment pour prendre une pause?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que c'est un bon moment pour vous?

13 Me SYLVAIN LUSSIER :

14 Bien sûr.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 Me SYLVAIN LUSSIER :

19 Q. **[523]** On en était, Monsieur Carpentier, à la
20 question des critères d'évaluation pour les firmes
21 de génie. Je présume qu'une des firmes dont on a
22 parlé lors d'une question précédente, à savoir une
23 firme mettons d'envergure provinciale, mais qui
24 ouvre un bureau pour se qualifier à une offre
25 régionale ou pour bénéficier des points qui

1 s'ajoutent à la proximité, peut faire état de
2 l'expérience d'un ingénieur situé à Montréal pour
3 bonifier sa présentation ou est-ce que l'ingénieur
4 qui obtient des points pour son expérience doit
5 être un ingénieur local?

6 M. MARCEL CARPENTIER :

7 R. En fait, ça dépend des programmes, c'est-à-dire
8 dans le programme « contrat à exécution sur
9 demande », il y a des exigences très précises au
10 niveau du chargé de projet qui doit être des
11 contrats de moins de deux cent cinquante mille
12 (250 000 \$) qui doit être une ressource du bureau,
13 une ressource permanente depuis, je pense, au moins
14 soixante (60)... deux mois là. Alors, ça, c'est des
15 exigences. Au niveau d'un contrat, un contrat
16 spécifique, la firme, si c'est au niveau d'une
17 région donnée, les ressources doivent être, en
18 grande partie, de... en fait, de la région. Dans
19 l'équipe, je ne veux pas vous induire en erreur,
20 est-ce qu'il y a des gens de l'équipe des
21 ressources proposées qui pourraient éventuellement
22 participer? Mais, les ressources principales
23 devraient être du bureau de la région.

24 Q. **[524]** Alors, parlons justement des programmes de
25 contrat à exécution sur demande, si nous allons à

1 l'onglet...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Si vous permettez avant.

4 Me SYLVAIN LUSSIER :

5 Oui, bien sûr.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[525]** Je voudrais revenir à la diapositive, un peu
8 en arrière, avant même... concernant les... Quand
9 on parle des prix seulement, les travaux de
10 construction, les prix... les prix seulement. Vous
11 avez deux types de travaux de construction, les
12 structures complexes où là vous avez la
13 qualification des entrepreneurs, et après ça, vous
14 demandez un prix seulement, et après ça, je vais
15 donc... les travaux qui ne sont pas des travaux
16 complexes et là c'est uniquement que le prix, une
17 entreprise, il n'y a pas de système de
18 qualification, c'est en fonction des exigences dans
19 l'appel... dans les plans et devis.

20 R. Exactement, dans les structures plus
21 conventionnelles, l'entreprise, pour pouvoir
22 soumissionner, une entreprise de construction, elle
23 doit avoir les permis requis là au niveau de la
24 Régie du bâtiment. Dans le cas des structures
25 complexes, on a fait une qualification, on va le

1 voir un petit peu plus loin, c'est qu'on a qualifié
2 les entreprises pour ce genre de structure-là et il
3 y a une liste de soixante-deux (62) entreprises
4 actuellement qui sont qualifiées. Donc, si on
5 publie un appel d'offres pour la réalisation de
6 travaux sur une structure dite complexe, l'appel
7 d'offres va être limité aux entreprises qui sont
8 qualifiées. Par contre, le choix de l'adjudicataire
9 va être fait sur la base du prix, c'est simplement
10 qu'on limite l'appel d'offres aux entreprises
11 qualifiées.

12 Q. **[526]** Est-ce que cette qualification-là se fait
13 encore avec le mécanisme de comité de sélection
14 qu'on a vu tout à l'heure?

15 R. Oui, exactement.

16 Q. **[527]** C'est la même approche.

17 R. Oui.

18 Q. **[528]** Le même type de composition puis...

19 R. C'est pas les mêmes critères, par contre là, c'est
20 sûr.

21 Q. **[529]** C'est ça, ce ne sont pas les mêmes
22 critères...

23 R. Non.

24 Q. **[530]** ... mais c'est la même approche de comité de
25 sélection des membres... des membres...

1 R. C'est un comité qui évalue, effectivement, les
2 propositions déposées par l'ensemble des
3 entreprises et c'est sur la base de ce qui est
4 déposé, l'expérience de l'entreprise, l'expérience
5 des ressources de l'entreprise qui vont
6 qualifier... qui vont qualifier ces entreprises-là.

7 Q. **[531]** Et la composition du comité de sélection,
8 elle est connue ou pas connue par les entreprises
9 qui demandent d'être qualifiées?

10 R. Elle n'est pas connue, elle n'est pas connue.

11 Q. **[532]** Donc, ces entreprises-là ne sont pas
12 rencontrées par ce comité de sélection-là.

13 R. Non.

14 Q. **[533]** Non!

15 R. Absolument pas.

16 Q. **[534]** Donc, ils vont seulement répondre à un
17 questionnaire qu'on leur envoie pour...

18 R. En fait, ils font... ils répondent à un appel
19 d'offres public. En fait, c'est publié sur le
20 système électronique d'appel d'offres en disant que
21 le ministère veut faire un exercice de
22 qualification, veut qualifier des entreprises de la
23 construction pour réaliser des structures
24 complexes. Eux autres, ils vont répondre à cet
25 appel d'offres-là, ils vont déposer, en fait, des

1 propositions qui vont être analysées par un comité
2 et les entreprises qui vont se qualifier, bien, on
3 va... elles vont être éligibles pour les travaux
4 sur ce type de structure-là. La liste va être
5 publiée sur le système SEAO, la liste va être
6 connue des entreprises qualifiées. Et sur notre
7 site aussi là, sur le site Internet du ministère.

8 Q. **[535]** La semaine dernière, on avait un expert qui
9 est à la retraite du Conseil du trésor qui nous
10 disait que le prix le plus bas n'était peut-être
11 pas nécessairement la façon idéale de sélectionner,
12 je dirais, le gagnant pour certains projets. Vous
13 là, au niveau du ministère des Transports, vous
14 avez, dans le cas de la construction, uniquement
15 que le critère prix. Est-ce que vous pensez, comme
16 notre expert la semaine dernière, qu'il serait
17 peut-être intéressant de regarder d'autres formules
18 que le prix le plus bas pour ce type de travaux-là?

19 R. De le regarder, effectivement, ça peut être
20 intéressant. De voir s'il est possible d'avoir une
21 formule qui, je pense, tiendrait compte davantage
22 de la qualité de l'entreprise ou de l'expérience,
23 effectivement ça peut valoir la peine de le
24 regarder. Mais, comme j'ai mentionné ce matin,
25 actuellement la réglementation ne le permet pas.

1 Par contre, nous, au ministère des Transports pour
2 les structures, les entreprises qualifiées en
3 structures complexes, j'ai mentionné ce matin qu'on
4 avait entrepris un exercice pour éventuellement
5 établir une espèce de cote de rendement,
6 d'évaluation de ces firmes-là qui pourrait
7 éventuellement être pris en compte dans les futurs
8 appels d'offres. Donc, la réflexion est comme
9 amorcée là, dans le sens qu'on a un exercice qui
10 est en cours pour... dont l'objectif serait, pour
11 ce genre de travaux-là, de tenir compte aussi des
12 qualités de la... en fait, du rendement de
13 l'entreprise dans des... dans des contrats qui ont
14 été réalisés, de la qualité, en fait là, des
15 travaux.

16 Q. **[536]** Donc, quand on revient... parce que vous avez
17 la technique du prix ajusté le plus bas dans le
18 cadre des services professionnels, vous ne l'avez
19 pas pour les travaux de construction là, à part du
20 mécanisme de qualification, l'idée de regarder la
21 possibilité d'avoir une forme similaire de prix
22 ajusté... de prix ajusté le plus bas au niveau des
23 travaux de construction pourrait être
24 éventuellement une forme... une façon de considérer
25 là les... le rendement des entreprises, de la

1 qualité de leur...

2 R. Effectivement, ça pourrait être une option, mais il
3 faut tenir compte aussi que, quand on parle de
4 qualité, on parle de comité là.

5 Q. **[537]** Oui.

6 R. Vous avez vu le nombre de contrats de construction
7 qu'on accorde par année là, treize, quatorze cents
8 (13-14 000) contrats de construction. Alors, s'ils
9 sont tous assujettis à la qualité... Parce qu'en
10 services professionnels, on voit les chiffres, il y
11 a beaucoup de contrats aussi, mais il faut bien
12 penser qu'il y en a plusieurs là-dedans qui sont
13 réalisés dans le cadre des programmes de contrats à
14 exécution sur demande dont on a eu, en fait, à
15 qualifier des firmes. Donc, il n'y a pas eu de
16 comité à chaque... à chaque mandat, à chaque
17 contrat qui a été accordé après. Donc, c'est
18 évident que ce serait une charge très lourde là si
19 jamais on voulait étendre ça à l'ensemble des
20 contrats de construction là. Il faudrait évaluer
21 effectivement l'impact que ça pourrait avoir.

22 Q. **[538]** C'est bien. Merci.

23 Me SYLVAIN LUSSIER :

24 Monsieur le Commissaire, pour répondre à une
25 question que vous posiez avant la pause

1 relativement, justement, au contrat qualité-prix.
2 Nous avons déposé, avec monsieur Lafrance, la pièce
3 IP-12 qui est le règlement sur les contrats de
4 service des organismes publics, et si vous allez à
5 l'annexe 2 vous allez voir que l'organisme... comme
6 disait monsieur Carpentier tout à l'heure :

7 L'organisme public détermine dans les
8 documents d'appels d'offres la valeur
9 du paramètre K, laquelle ne peut être
10 inférieure à quinze pour cent (15 %)
11 ni excéder trente pour cent (30 %).

12 Donc, c'est l'article 9 de l'annexe 2 du
13 règlement...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est 1P-2.

16 Me SYLVAIN LUSSIER :

17 Pardon? 1P-12.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est pas IP, c'est...

20 Me SYLVAIN LUSSIER :

21 Non, vous avez raison, c'est 1P-12. Donc, si on
22 passe, donc... alors, c'est l'article 9 de l'annexe
23 2. Voyez-vous, le... Voilà. Merci, Madame.

24 Q. **[539]** Donc, si on passe maintenant au programme de
25 contrats exécution sur commande dont vous parliez,

1 quel est l'objectif de l'existence de ces
2 programmes de contrat exécution sur commande?

3 R. L'objectif c'est d'avoir accès à un grand nombre de
4 prestataires de services par direction territoriale
5 pour la réalisation de travaux en trois
6 spécialités : le génie routier, l'ingénierie des
7 ponts et l'ingénierie des sols et matériaux.

8 Q. **[540]** Donc, comment procède-t-on?

9 R. Alors, la durée de chacun de ces programmes-là est
10 de trois ans. Donc, il y a une création d'une liste
11 de prestataires retenus par domaine par région -
12 donc les domaines ça correspond aux spécialités -
13 et il y a des montants maximum de chacun des
14 mandats fixés à cent quatre-vingt mille (180 000 \$)
15 pour la conception et trois cent cinquante mille
16 (350 000 \$) pour la surveillance.

17 Q. **[541]** Trois cent cinquante (350 000 \$) ou trois
18 cent...

19 R. Excusez, trois cent quinze (315 000 \$). C'est parce
20 qu'on applique, en fait, toujours notre dix pour
21 cent (10 %), là. Donc, quand on parle de cent
22 quatre-vingts (180 000 \$) c'est qu'en fait on a...

23 Q. **[542]** C'est le seuil de deux cent mille
24 (200 000 \$).

25 R. ... dans le cas du programme la sous-ministre a

1 autorisé jusqu'à deux cents (200 000 \$), et dans le
2 cas de la surveillance jusqu'à trois cent cinquante
3 (350 000 \$). Pourquoi c'est plus cher la
4 surveillance? C'est que dans les travaux routiers
5 on a une surveillance en chantier, une surveillance
6 permanente en chantier, donc les honoraires
7 professionnels au niveau des travaux routiers est
8 plus importante en surveillance que pour la
9 préparation des plans et devis. Alors, c'est pour
10 ça qu'on applique le facteur... en fait, trois cent
11 quinze (315 000 \$) versus cent quatre-vingt
12 (180 000 \$).

13 Q. **[543]** Alors, qu'est-ce que... à quoi cela donne
14 droit à la direction?

15 R. Alors, ça donne droit à la direction de requérir
16 les services des prestataires inscrits aussi des
17 autres régions dans le cas de non-disponibilité ou
18 de non-expertise des ressources.

19 Donc, on comprend que si dans un cas on
20 veut offrir des... dans une région où il y a
21 plusieurs contrats on veut offrir des contrats aux
22 firmes qui sont qualifiées mais qu'elles n'ont pas
23 les ressources pour réaliser ces mandats-là, les
24 directions peuvent aller dans les régions, dans une
25 autre région, dans d'autres régions limitrophes,

1 là, pour offrir ces contrats-là. C'est assez rare,
2 je vous dirais, là, parce qu'habituellement dans
3 les régions les ressources... il y a des ressources
4 disponibles.

5 Et il y a la possibilité aussi pour les
6 firmes de présenter plusieurs chargés de projets
7 dans un même volet de soumissions afin de favoriser
8 la prise d'expertise pour les chargés de projets
9 moins expérimentés et ayant agi majoritairement à
10 titre d'adjoint. Et d'augmenter aussi le nombre de
11 chargés de projets disponibles.

12 Q. **[544]** Et ça, cette disposition-là existe depuis
13 quand?

14 R. Bien, en fait, c'est depuis... le programme c'est
15 depuis deux mille six (2006).

16 Q. **[545]** Est-ce que c'est un programme qui est
17 apprécié?

18 R. Oui, c'est apprécié, je vous dirais, parce
19 qu'effectivement les petites... Bien, d'abord,
20 c'est apprécié par le Ministère parce que ça donne
21 beaucoup de flexibilité. On comprend, là, qu'un
22 appel d'offre, pour publier un appel d'offre en
23 services professionnels, là, c'est du début, au
24 moment où on prépare les documents puis qu'on va
25 attribuer le contrat, choisir l'adjudicataire, là,

1 c'est presque trois mois. Alors, lorsqu'il y a des
2 mandats à réaliser qui sont assez urgents, bien,
3 quand les firmes sont qualifiées, bien, c'est plus
4 rapide. On appelle une des firmes qualifiées puis
5 on propose le mandat et s'ils ont des ressources
6 disponibles on procède à la signature du contrat et
7 ils peuvent débiter très rapidement.

8 Donc, c'est apprécié par le Ministère parce
9 que ça donne une bonne flexibilité mais c'est
10 apprécié aussi par les firmes, puis je dirais les
11 petites firmes, parce que c'est... Les petites
12 firmes dans les régions, effectivement, c'est
13 difficile pour eux autres d'être en compétition
14 avec de grosses firmes ou des consortiums parce que
15 là ils sont en compétition, donc...

16 Alors, ça c'est apprécié et ça permet à des
17 plus petites firmes de développer leur expertise,
18 d'apprendre à travailler aussi avec le ministère
19 des Transports, connaître nos façons de faire, nos
20 documents, tout ça, et c'est très apprécié des plus
21 petites firmes, effectivement.

22 Q. **[546]** Passons maintenant à un autre sujet, avec la
23 permission, les contrats de fabrication et de pose
24 d'enrobé. J'aimerais tout d'abord qu'on regarde la
25 pièce onglet 10. De quoi s'agit-il, Monsieur

1 Carpentier?

2 R. Bien, c'est l'encadrement... c'est un résumé de
3 l'encadrement réglementaire, là, des modalités
4 d'adjudication, de quatre-vingt-seize (96) à deux
5 mille douze (2012).

6 Q. **[547]** Pour les enrobés bitumineux.

7 R. Est-ce que ça touche... ça touche, en fait... en
8 fait, l'ensemble, pas uniquement les contrats
9 d'enrobé, là, ça touche... on voit que ça touche...

10 Q. **[548]** L'ensemble des dispositions.

11 R. L'ensemble de la réglementation, là, d'encadrement
12 réglementaire. Donc, on voit les services
13 techniques, service de déneigement, travaux de
14 construction, services professionnels, approvision-
15 nement.

16 Q. **[549]** Parfait.

17 Me SYLVAIN LUSSIER :

18 Donc, j'aimerais qu'on dépose ce document sous la
19 pièce 4P...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 52.

22

23 4P-52 : Encadrement réglementaire 1996 - 2012

24

25 Me SYLVAIN LUSSIER :

1 Et j'aimerais également qu'on regarde le document
2 suivant qui comprend... en fait, plusieurs
3 documents.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Quel onglet?

6 Me SYLVAIN LUSSIER :

7 Pardon?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Quel onglet?

10 Me SYLVAIN LUSSIER :

11 L'onglet suivant, l'onglet 11, la liste des
12 documents relatifs à l'adjudication des contrats de
13 fabrication et de pose d'enrobé. Nous avons donc
14 dans cette pièce la liste des tarifs pour le
15 concassage, la fabrication et la pose d'enrobé, les
16 prix de base de la centrale, le recueil des tarifs
17 de camionnage en vrac au MTQ, gare centrale
18 d'enrobage, contrats de construction visant la
19 fabrication et la pose d'enrobé - il s'agit d'une
20 directive. La grille des détails de prix pour deux
21 mille douze (2012), l'émission du prix de base à la
22 centrale, le prix de base à la centrale, tarif pour
23 le transport du bitume, prix de base à la centrale
24 pour deux mille douze (2012), détails des prix
25 unitaires, devis descriptifs pour les enrobés

1 bitumineux et le bordereau des quantités, les prix,
2 estimation.

3 Q. **[550]** Peut-être succinctement nous dire qu'est-ce
4 que c'est que cette liste de documents, Monsieur
5 Carpentier?

6 R. En fait c'est des documents qui servent à établir,
7 en fait, le montant d'un contrat ou des estimés
8 d'un contrat d'enrobé puis de pose d'en... de
9 fabrication et de pose d'enrobé bitumineux, et ces
10 documents-là nous servent à établir une estimation,
11 et aussi, lorsqu'on accorde ce type de contrat-là à
12 une entreprise, c'est sur la base de ces tarifs-là,
13 des instructions, directives qu'on retrouve là-
14 dedans, que le prix du contrat est établi.

15 Q. **[551]** Donc, est-ce qu'il y a des éléments
16 particuliers qui valent la peine d'être examinés
17 plus en détail?

18 R. Bien, en fait, c'est... Je ne croirais... Je ne
19 crois pas. C'est, en fait, la liste détaillée, les
20 tarifs, les taux de transport, les prix de base à
21 la centrale, comment on établit le prix de base
22 pour chacune des centrales. C'est assez technique,
23 ces documents-là, mais c'est, en fait, les
24 documents qui sont utilisés par le personnel du
25 Ministère dans les directions territoriales pour

1 établir les estimations ou les contrats à tarif non
2 négociable.

3 Q. **[552]** Alors j'aimerais qu'on dépose ce document
4 sous la pièce 4P...

5 LA GREFFIÈRE :

6 53.

7
8
9 4P-53 : Liasse de documents relatifs à
10 l'adjudication des contrats de fabrication
11 et de pose d'enrobé

12

13 Me SYLVAIN LUSSIER :

14 Q. **[553]** Et malgré, donc, l'existence de tous ces, de
15 toutes ces normes, il y a quand même une
16 possibilité de procéder de différentes façons pour
17 l'adjudication des contrats pour la fabrication et
18 la pose des enrobés, n'est-ce pas?

19 R. Oui. Dépendamment, en fait, du montant aussi, du
20 contrat, là. Alors si, en fait, c'est, par exemple,
21 un montant de moins de vingt-quatre mille neuf cent
22 quatre-vingt-dix-neuf (24 999), c'est un appel
23 d'offres sur invitation ou de gré à gré, de vingt-
24 cinq (25) à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent
25 quatre-vingt-dix-neuf (99 999), appel d'offres sur

1 invitation s'il y a concurrence, ou à tarif non
2 négociable si absence de concurrence, cent mille
3 dollars (100 000 \$) et plus appel d'offres public
4 si concurrence, ou à tarif non négociable si
5 absence de concurrence sur autorisation de la sous-
6 ministre.

7 Et ce n'est pas mentionné dans le tableau,
8 mais dans nos directives, on mentionne aussi que si
9 le contrat est évalué à plus d'un million de
10 dollars (1 M \$), le contrat devrait, on devrait
11 aller en appel d'offres public, même dans le cas où
12 il y a peu de concurrence. Alors, c'est la
13 distinction à apporter, et dépendamment, en fait,
14 c'est... Dépendamment du résultat de l'appel
15 d'offres public, si le prix soumissionné est
16 inférieur à notre estimé, bien, tant mieux, à notre
17 estimé qui est fait sur cette base-là. Si le prix
18 soumissionné est supérieur à ce que nous avons
19 estimé, et là ça dépend combien il y a eu de
20 soumissionnaires.

21 S'il y a eu, par exemple, un seul
22 soumissionnaire, on a la possibilité de négocier
23 avec le soumissionnaire, de dire, « Ton prix, on le
24 considère trop élevé par rapport à nos estimations,
25 alors si tu acceptes de réduire ton prix au niveau

1 de notre estimation, on va l'accorder. » S'il
2 n'accepte pas, s'il refuse, le Ministère peut, en
3 fait, va annuler l'appel d'offres. Et on va voir si
4 on retourne en appel d'offres avec un autre contrat
5 ou une stratégie différente.

6 Si le contrat, en fait, il y a eu plus d'un
7 soumissionnaire, là on n'a pas la possibilité de
8 négocier le prix. Dans le cas d'un appel d'offres
9 public, lorsqu'il y a plus d'un soumissionnaire, on
10 n'a pas là, le règlement ne nous permet pas de
11 négocier avec le plus bas soumissionnaire.

12 Donc, s'il y a eu plus d'un
13 soumissionnaire, nous allons annuler l'appel
14 d'offres, et là on va offrir le contrat à
15 l'entreprise qui est située le plus près des
16 travaux, sur la base des tarifs non négociables.
17 Mais pour ça, il va falloir, il faut obtenir
18 l'autorisation de la sous-ministre. Alors...

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[554]** Est-ce que c'est fréquent? Est-ce que ça
21 arrive souvent, ce que vous dites?

22 R. Ça arrive, oui. Oui, on l'a... Je vous dirais que
23 l'année dernière, là, peut-être en tête, il y avait
24 peut-être six, sept cas, sept, huit cas où on a eu
25 des situations comme ça.

1 Q. [555] Est-ce que c'est plus relié à des régions
2 particulières?

3 R. Bien, les contrats à tarif non négociable,
4 effectivement, on les retrouve plus dans certaines
5 régions où il y a moins de compétition. C'est sûr
6 que dans les régions, Québec, Montréal, dans
7 certaines régions, il y a beaucoup d'usines, donc
8 il y a de la compétition. Ce genre de contrat-là,
9 on retrouve principalement ça dans les régions
10 comme Bas St-Laurent, Gaspésie, où il y a peu de
11 concurrence. Un peu au Saguenay-Lac-St-Jean, un peu
12 au Centre du Québec, en Chaudière-Appalaches,
13 Mauricie, là.

14 Me SYLVAIN LUSSIER :

15 Q. [556] Quand est-ce que vous jugez qu'il y a
16 concurrence?

17 R. En fait, c'est lorsqu'on fait un calcul entre les
18 entreprises qui sont le plus près des travaux, les
19 deux entreprises les plus près, et là on va faire
20 un calcul comme si on voulait donner un contrat à
21 tarif non négociable, et on va regarder l'écart
22 entre les estimations.

23 Donc, s'il y a un écart qui est inférieur à
24 cinq pour cent (5 %), on va aller en appel d'offres
25 public, parce qu'on dit c'est quand même une

1 différence qui est acceptable, donc on peut
2 s'attendre à avoir une compétition sérieuse.
3 Lorsque c'est supérieur à cinq pour cent (5 %), le
4 Ministère privilégie le contrat à tarif non
5 négociable.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[557]** Puis qu'est-ce qui arrive, dans les faits,
8 une fois que vous avez fait l'appel d'offres
9 public? Quel est l'écart qui se retrouve, que vous
10 constatez?

11 R. Bien, ça dépend des régions. Parfois, lorsque... On
12 a des prix, parfois, qui vont être inférieurs s'il
13 y a une forte concurrence. Ça dépend de la période
14 de l'année aussi. Des fois les appels d'offres
15 publics, le résultat peut être supérieur à ce qu'on
16 a estimé, et là c'est la mécanique que j'ai
17 expliquée tantôt qu'on applique. Mais c'est
18 variable. Dépendamment de la période, dépendamment
19 des régions.

20 Me SYLVAIN LUSSIER :

21 Q. **[558]** Et tout ça est prévu par des dispositions
22 spécifiques du règlement, ou d'une directive
23 ministérielle?

24 R. En fait, des directives, mais du règlement. On a
25 vu, là, le 13.4, qui permettait en fait, là,

1 lorsque l'intérêt pu... ça ne servirait pas
2 l'intérêt public.

3 Q. **[559]** Donc on est dans le cas de 13.4, on est dans
4 le cas de intérêt public?

5 R. Exact.

6 Q. **[560]** Alors comment la tarification est-elle
7 établie?

8 R. En fait, les tarifs de fabrication et de pose sont
9 déterminés par le Ministère, suite à des études de
10 marché, des observations en chantier, et à partir
11 de ces données, le prix unitaire de chaque
12 opération à réaliser est établi en fonction d'un
13 coût moyen journalier de production qui est divisé
14 par une production moyenne pour une journée de
15 travail de dix heures (10 h).

16 Q. **[561]** Et les tarifs sont établis suivant quels
17 coûts?

18 R. Alors, les tarifs sont établis selon le coût de la
19 main-d'oeuvre, la centrale d'enrobage, les
20 équipements, les matériaux, le transport,
21 l'administration et le profit.

22 Q. **[562]** Les matériaux, ça comprend, je présume, le
23 bitume?

24 R. Oui. En fait, c'est... C'est-à-dire que les
25 matériaux, ça comprend ce qui rentre dans la

1 fabrication du mélange d'enrobé, donc la pierre, le
2 sable. Le bitume, on va voir que ça, dans les
3 contrats, il y a une particularité. Dans les
4 contrats à tarif non négociable, le bitume est
5 fourni par le Ministère. Dans les appels d'offres
6 publics, le bitume est fourni par l'entreprise qui
7 soumissionne, mais on va voir qu'il y a des prix,
8 quand même, qui sont déterminés par le Ministère,
9 en fonction de la période puis des commandes, des
10 contrats à commande qu'on a avec les raffineries.
11 Et dépendamment de la période qu'ils vont réaliser
12 les travaux, si le prix, s'il y a un écart qui est
13 plus grand que cinq pour cent (5 %) à la hausse ou
14 à la baisse, il y a un ajustement qui est fait.

15 Parce qu'on comprend que si on va en appel
16 d'offres public, vous savez que le prix du pétrole,
17 ça varie beaucoup. Si on va en appel d'offres
18 public, l'entreprise, au moment qu'elle
19 soumissionne, le prix, exemple, du bitume est à
20 sept cents dollars la tonne (700 \$/t), mais que
21 s'il fait les travaux dans deux mois puis il est
22 rendu à huit cent cinquante (850), il y a comme un
23 petit problème.

24 Q. **[563]** On parlait d'un seuil de un million tout à
25 l'heure, est-ce qu'il y a une raison pour

1 l'utilisation du seuil d'un million?

2 R. Bien, en fait, on comprend que, ça, c'était un
3 million, ça n'incluait pas le bitume. Donc, c'est
4 sûr que si on incluait le bitume, ça peut
5 correspondre des fois à trente pour cent (30 %), le
6 bitume, trente (30), trente-cinq pour cent (35 %)
7 d'un contrat de fabrication. Mais en fait, c'est
8 comme, le Ministère a décidé que le un million,
9 c'était significatif comme montant. Et à partir de
10 ce moment-là, bien, la concurrence, est-ce que ça
11 peut susciter la concurrence? Est-ce que, par
12 exemple, des entreprises pourraient, des fois,
13 utiliser des usines mobiles, des choses comme ça?
14 Mais c'est un seuil que le Ministère a convenu. Il
15 a déjà été un million et demi. Actuellement, le
16 seuil est d'un million.

17 Q. **[564]** Parfait. Donc, si on va à la diapositive
18 suivante, on voit que les tarifs tiennent compte
19 d'un certain nombre de facteurs. Quels sont-ils?

20 R. Oui. Alors, au niveau de la centrale, on va tenir
21 compte de la dépréciation, l'intérêt de
22 l'investissement, les frais de réparation et
23 d'entretien, le coût du carburant, de
24 l'électricité, de l'huile à chauffage, les
25 lubrifiants, les filtres, coût des assurances,

1 permis, taxes, les frais d'administration, profit.

2 Alors, c'est complet comme coûts.

3 Q. **[565]** Donc, la marge de profit, elle est prévue
4 pour le producteur?

5 R. Oui.

6 Q. **[566]** Est-ce qu'il y a des taux?

7 R. Bien, ça doit être... Ça dépend de l'administration
8 profit. Quand tout est regroupé, je pense que c'est
9 dans les alentours de quinze pour cent (15 %). Mais
10 il faudrait voir. Parce que si on sépare
11 l'administration et profit, comment ça se
12 répercute. Mais habituellement administration
13 profit, tous frais, c'est quinze pour cent (15 %) qui est considéré.

15 Q. **[567]** Est-ce que vous disposez de données pour
16 toutes les centrales de production?

17 R. Oui, chaque centrale a un prix de base. Parce qu'il
18 faut comprendre que, dans la fabrication du
19 mélange, les sources de matériaux sont différentes
20 puis... Alors, chaque centrale a un prix, pas des
21 écarts énormes entre les prix des centrales, mais
22 chaque centrale a un prix.

23 Q. **[568]** On parle d'à peu près combien de centrales au
24 Québec?

25 R. Oh, par coeur, je ne veux pas vous induire en

1 erreur, mais je pense que c'est aux alentours de
2 cent soixante (160), cent soixante-dix (170). Mais
3 ces informations-là, on l'a transmis, on a déjà
4 transmis la carte des centrales avec les
5 entreprises, les propriétaires de ces centrales-là.

6 Q. **[569]** D'accord. Alors, on m'indique que ça a été
7 déposé déjà?

8 LA GREFFIÈRE :

9 Ça fait partie de la liasse à 4P-53.

10 Me SYLVAIN LUSSIER :

11 Parfait.

12 Q. **[570]** Donc, à quelle fréquence faites-vous les
13 estimations?

14 R. À quelle fréquence?

15 Q. **[571]** À quelle fréquence déterminez-vous les
16 tarifs, les taux?

17 R. Excusez! À chaque année.

18 Q. **[572]** Et est-ce que ces tarifs s'appliquent au
19 monde municipal?

20 R. Non.

21 Q. **[573]** Ils s'appliquent uniquement au ministère des
22 Transports?

23 R. Ils souhaiteraient parce que... vu que l'année
24 dernière, il y a des municipalités dans le Bas-
25 Saint-Laurent qui souhaitaient pouvoir profiter de

1 ce même type de contrat que le Ministère utilise.
2 Et je sais qu'il y a des discussions actuellement
3 avec le monde municipal, effectivement, pour voir
4 si ça pourrait s'appliquer au monde municipal dans
5 certaines régions, entre autres.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[574]** Est-ce que vous savez si cette approche-là de
8 déterminer un tarif, tenter de discuter avec les
9 firmes, c'est la même approche qu'on a en Ontario,
10 par exemple, ou en Colombie-Britannique?

11 R. Non, je ne sais pas.

12 Q. **[575]** Mais est-ce qu'au ministère des Transports on
13 a déjà tenté de savoir comment ailleurs dans
14 d'autres juridictions on transigeait les contrats
15 de bitume?

16 R. Bien, en fait, il y a certainement des gens au
17 Ministère, effectivement, qui ont vérifié. Mais ce
18 type de contrat-là au Ministère, à ma connaissance,
19 ça doit faire peut-être au moins une quarantaine
20 d'années que c'est utilisé. Alors, on pense que
21 c'est une... c'est une façon qui sert bien le
22 Ministère puis qui permet aussi de conserver aussi
23 des usines en région. Parce qu'il faut bien
24 comprendre que, parfois, là, d'avoir des très gros
25 contrats puis... bon, des entreprises, la

1 concurrence, elle peut exister mais, parfois, la
2 concurrence devient tellement vive qu'on élimine la
3 concurrence.

4 Donc, en région, il y a une préoccupation
5 d'avoir des usines quand même pas trop éloignées
6 parce que les coûts de transport, c'est coûteux. Et
7 les municipalités aussi, si dans une région il y a
8 très peu d'usines, ça va leur coûter beaucoup plus
9 cher. Donc, pas seulement pour le Ministère, mais
10 pour le monde municipal, il y a un intérêt aussi à
11 avoir un minimum d'usines sur le territoire du
12 Québec.

13 Q. **[576]** Je comprends l'argumentation, mais je me dis,
14 c'est la même situation qui arrive en Ontario. Dans
15 le nord de l'Ontario, c'est pareil. Ils ne veulent
16 pas que les usines soient juste à Toronto. C'est
17 pour ça, puis peut-être si vous pouviez nous
18 obtenir l'information à savoir si votre ministère
19 s'est déjà informé à savoir comment on fonctionnait
20 ailleurs dans d'autres juridictions pour ce type de
21 contrat-là.

22 R. O.K. Sûrement qu'il y a des gens qui peuvent
23 vérifier.

24 Q. **[577]** Si vous pouvez nous donner... peut-être avoir
25 cette information-là.

1 R. Fournir l'information.

2 Q. **[578]** Pour demain, ce serait possible d'avoir, de
3 demander à des gens chez vous s'ils ont déjà fait
4 ce... à savoir... probablement que vous avez une
5 équipe spécialisée dans ce type de contrat-là qui
6 peuvent déjà vous dire...

7 R. J'imagine qu'on peut tenter de l'obtenir pour
8 demain.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 D'autant plus que j'ai l'impression que vous allez
11 passer la journée avec nous demain.

12 Me SYLVAIN LUSSIER :

13 À tout le moins certainement la matinée!

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Il y a soixante-quinze (75) acétates. On est rendu
16 à la trente-troisième. En fait, il y en a plus que
17 soixante-quinze (75), il y en a... soixante-seize
18 (76). Et on est rendu à trente-trois (33).

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Q. **[579]** Et on parle maintenant de taux de tarif de
21 transport. Est-ce que, d'abord, les usines
22 connaissent-elles les estimés relatifs aux autres
23 usines?

24 R. Non.

25 Q. **[580]** Donc, vos estimés sont confidentiels?

1 R. Oui.

2 Q. **[581]** Et est-ce que je comprends bien que vos
3 tarifs non négociables vous permettent de désigner
4 les usines qui peuvent, selon vous, offrir le
5 produit au moindre coût?

6 R. Exactement.

7 Q. **[582]** Donc, quelle est la raison d'être de conclure
8 ces contrats à tarifs non négociables?

9 R. Bien, en fait, pour le Ministère, c'est une façon
10 de réaliser des travaux à un prix qu'on considère
11 un juste prix. Parce que dans des secteurs où il y
12 a de la concurrence, ça va, mais dans des secteurs
13 où il y a peu de concurrence, on va en appel
14 d'offres public, s'il y a une entreprise ou s'il y
15 a deux entreprises qui appartiennent à une même
16 compagnie, la compétition, elle n'est pas forte.
17 Alors, on risque d'avoir des prix, on aurait des
18 prix plus élevés que ce qu'on devrait payer. Alors,
19 ultimement, c'est la raison, c'est d'être en mesure
20 de réaliser des travaux à un prix qui correspond à
21 la réalité, à un juste prix.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[583]** Est-ce que vous avez des statistiques qui
24 nous permettraient de voir que pour les contrats de
25 fabrication de pose d'enrobé bon, vous allez

1 majoritairement plus en appel d'offres public et
2 une tendance au cours des dernières années, où dans
3 les faits une plus grande proportion des contrats
4 donnés pour la fabrication et pose d'enrobé est
5 plus à tarifs non négociables, est-ce que vous avez
6 des statistiques au Ministère là-dessus?

7 R. Oui, on a des données là-dessus, oui.

8 Q. **[584]** Puis, vous, est-ce que vous savez si la
9 tendance, c'est qu'on en donne de plus en plus en
10 appel d'offres public ou que la tendance, c'est
11 qu'on en donne de moins en moins puis qu'on va de
12 plus en plus à tarifs non négociables directement?

13 R. Bien, tantôt, j'ai mentionné que le seuil, le seuil
14 a déjà été à un million cinq cent mille (1,5 M\$).

15 Q. **[585]** Oui.

16 R. Il a été réduit à un million (1 M\$). Je pense que
17 les chiffres, on les a les chiffres, il faudrait
18 vérifier, je ne les ai pas devant moi, mais je
19 pense qu'il y a une diminution au cours des
20 dernières années du nombre de contrat à tarifs non
21 négociables.

22 Q. **[586]** Mais la proportion c'est...

23 R. Oui, la proportion...

24 Q. **[587]** ... plus que la moitié qui est...

25 R. En fait, ces chiffres-là, je ne les ai pas devant

1 moi, mais on pourrait les produire, effectivement.

2 On a des chiffres qui peuvent indiquer en termes de
3 contrats puis en termes de montants la proportion
4 tarifs non négociables et soumissions publiques.

5 Ces chiffres-là existent.

6 Q. **[588]** Et je sais aussi qu'on a reçu d'autres
7 statistiques peut-être qu'on a déjà ces
8 statistiques-là...

9 R. Oui.

10 Q. **[589]** ... mais sinon on va en Ontario pour les
11 obtenir. Merci.

12 Me SYLVAIN LUSSIER :

13 Q. **[590]** Donc, pour les travaux de moins d'un million
14 de dollars (-1 M\$) vous vous posez la question,
15 est-ce qu'on procède par tarif non négociable ou
16 par appel d'offres?

17 R. Exact.

18 Q. **[591]** Et je présume que vous utilisez les estimés
19 des usines les plus proches du site des travaux?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[592]** Vous comparez les coûts?

22 R. Oui.

23 Q. **[593]** Et si la différence est de plus que cinq pour
24 cent (5 %) vous choisissez le contrat à tarif non
25 négociable sinon vous allez en appel d'offres?

1 R. Exact.

2 Q. **[594]** Évidemment ce n'est pas nécessairement
3 l'usine la plus proche du site des travaux qui est,
4 qui est la moins chère?

5 R. Bien habituellement oui, par contre des fois il
6 peut y avoir une petite différence sur le prix de
7 base, mais habituellement ces écarts-là sont
8 faibles. Je vous dirais que dans quatre-vingt-dix-
9 huit pour cent (98 %) des cas c'est habituellement
10 l'usine qui est la plus près, parce que le
11 transport, on comprend qu'il y a des coûts de
12 transport qui sont moindres.

13 Q. **[595]** Est-ce qu'il y a des usines mobiles?

14 R. Il y a des compagnies qui ont des usines
15 effectivement des usines mobiles qui peuvent
16 déplacer, mais il reste que c'est quand même assez
17 coûteux à déplacer ces usines-là. Ils ne
18 déplaceront pas pour un seul contrat. Des fois ils
19 vont déplacer des usines pour parce qu'il y a des
20 perspectives de plusieurs contrats.

21 Puis aussi il faut bien penser qu'il y a
22 toujours la question, l'usine c'est une chose, mais
23 c'est les sources d'approvisionnement. Alors une
24 usine si on veut faire un mélange d'enrobé
25 bitumineux, ça prend du gravier, ça prend du sable.

1 Alors quelqu'un qui vient de l'extérieur là il faut
2 qu'il ait des sources d'approvisionnement. Donc ce
3 n'est pas si évident que ça là.

4 Q. **[596]** Je présume, donc les taux et les tarifs pour
5 le camionnage en vrac sont fixés par le ministère
6 des Transports?

7 R. Oui, ils sont effectivement.

8 Q. **[597]** Alors, donc vous nous avez dit que le bitume
9 lui il est payé par le ministère des Transports?

10 R. Dans les contrats à tarif non négociable,
11 effectivement, le bitume est fourni par le
12 ministère. Donc l'entreprise dans son, dans le
13 contrat qu'on va signer avec l'entreprise, contrat
14 à tarif non négociable, il ne nous fournira pas le
15 bitume, contrairement aux appels d'offres publics
16 que je mentionnais tantôt où il doit fournir dans
17 la fabrique, en fait dans l'enrobé bitumineux ça va
18 inclure l'ensemble des coûts.

19 Donc la fabrication, la pose, le transport,
20 tout ça va être dans le prix de, par exemple, une
21 tonne d'enrobé bitumineux il va avoir un prix X. Ça
22 va inclure le bitume, la fabrication, le transport,
23 la pose, tout ça va être inclus dans le prix.

24 Q. **[598]** Là on va vu que le bitume était évidemment
25 fonction, le prix du bitume est fonction de la

1 variation des prix du pétrole?

2 R. Exactement. Alors c'est pour ça que dans les
3 contrats en soumissions publiques, il y a en fait
4 un prix de référence. Alors on dit à l'entrepreneur
5 vous allez soumissionner à un prix, exemple, de
6 huit cent cinquante dollars (850 \$) et au moment de
7 la réalisation, s'il y a un écart de plus que cinq
8 pour cent (5 %) à la hausse ou à la baisse, on va
9 avoir un ajustement.

10 Q. **[599]** Et le bitume, je présume, il est disponible à
11 Saint-Romuald ou à Montréal-Est?

12 R. Surtout dans la région de Montréal. À Saint-
13 Romuald, actuellement il n'y en a pas, ils ont déjà
14 fourni à ma connaissance. Mais actuellement dans la
15 région de Québec, le bitume n'est pas disponible.
16 C'est plus à Montréal-Est puis à Valleyfield,
17 Sorel-Tracy actuellement que les raffineries où on
18 s'approvisionne en bitume.

19 Q. **[600]** Et vous n'allez pas à l'extérieur du Québec,
20 par exemple, dans le Bas Saint-Laurent vers le
21 Nouveau-Brunswick...

22 R. Non.

23 Q. **[601]** ... là où il y a des raffineries?

24 R. Non.

25 Q. **[602]** Est-ce qu'il y a des tarifs associés au

1 déplacement de la main-d'oeuvre?

2 R. Oui, dans certains cas où les distances de
3 transport, où c'est, les distances sont grandes par
4 rapport aux usines, bien en fait il peut y avoir
5 des frais de déplacement de main-d'oeuvre puis de
6 pension dans le cas des travaux dans des régions
7 plus éloignées.

8 Q. **[603]** Si on quitte maintenant le monde passionnant
9 du, des enrobés bitumineux et qu'on va vers les
10 structures complexes. Je comprends qu'il y avait
11 une recommandation de la Commission d'enquête sur
12 le viaduc de la Concorde relative à la
13 qualification des structures complexes. Pouvez-vous
14 peut-être en faire part à la Commission?

15 R. Oui, c'est exact. En fait c'est la recommandation 7
16 de la Commission d'enquête sur le viaduc de la
17 Concorde qui recommandait de mettre en place une
18 qualification en fait au niveau des entreprises
19 pour les structures. Alors le ministère a mis sur
20 pied une qualification pour les entrepreneurs pour
21 réaliser des structures complexes.

22 Donc la qualification en regard de la
23 construction de pont neuf considéré complexe, c'est
24 le remplacement de tablier de pont considéré
25 complexe. Un pont complexe c'est des ponts qui

1 sortent un petit peu de l'ordinaire, c'est-à-dire
2 une travée, des travées plus longues que trente-
3 cinq (35) mètres, plusieurs travées, un pont
4 avec... des ponts à câbles, des ponts à arches,
5 avec... des ponts avec des poutres caissons. Des
6 ponts qui sortent un petit peu de l'ordinaire, qui
7 sont moins standard, c'est ce qu'on appelle les
8 ponts complexes.

9 Donc on a qualifié des entrepreneurs
10 spécialisés en structures, basé sur des critères
11 d'expérience des entreprises, des entrepreneurs, de
12 la compétence des ressources humaines et
13 d'obtention d'un certificat ISO bien sûr, ISO 9001,
14 pour les travaux de mise en oeuvre d'un ouvrage
15 (inaudible).

16 Q. **[604]** Est-ce qu'il y a d'autres qualifications dans
17 le domaine de la construction que la qualification
18 à structures complexes?

19 R. Au Ministère, en construction, nous autres, c'est
20 la seule, c'est le seul domaine.

21 Q. **[605]** Cette qualification dure combien de temps?

22 R. Alors, elle dure, elle a une durée d'un an puis
23 elle comporte une clause permettant son
24 renouvellement pour deux périodes additionnelles et
25 successives d'une année. Et ça c'est le même

1 principe que les contrats à exécution sur demande.

2 Si une entreprise n'a pas pu se qualifier
3 au lancement du programme, l'année d'après nous on
4 lance un nouvel appel d'offres pour inviter les
5 firmes à déposer leurs propositions et si elles se
6 qualifient bien il va rester deux ans au programme.
7 Puis si une entreprise, une entreprise pourrait se
8 qualifier la dernière année du programme. Puis
9 après ça on relance le programme qui va être bon
10 pour trois ans.

11 Q. **[606]** Combien d'entrepreneurs sont qualifiés?

12 R. En fait actuellement on a soixante-deux (62)
13 entreprises, soixante-deux (62) entrepreneurs
14 qualifiés en structures complexes.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[607]** Lorsque vous lancez un appel d'offres en
17 structures complexes est-ce que vous invitez les
18 soixante-deux (62), c'est possible les soixante-
19 deux (62)?

20 R. On n'invite pas, on indique dans l'appel d'offres
21 public que c'est un appel d'offres public qui est
22 réservé aux entrepreneurs qualifiés en structures
23 complexes, c'est indiqué dans l'avis, dans le
24 document d'appel d'offres.

25 Q. **[608]** Puis en pratique, est-ce que la grande

1 majorité vont soumettre une proposition?

2 R. Bien en structures complexes, je vous dirais, non
3 pas la grande majorité, parce qu'effectivement les
4 entreprises ils ont une capacité aussi qui est
5 limitée. Mais je vous dirais que la moyenne, je
6 pense, des appels d'offres qu'on a eus jusqu'à
7 maintenant en structures complexes c'est peut-être
8 une moyenne de six, six entreprises qui
9 soumissionnent à chaque appel d'offres.

10 Q. **[609]** À chaque appel d'offres. Puis est-ce que ce
11 sont, quand vous avez à travers les régions du
12 Québec, est-ce que vous voyez toujours un autre
13 groupe de six qui ne sont pas les mêmes ou bien
14 non, sentez-vous qu'il y a vraiment une concurrence
15 maintenant qu'ils savent qu'ils sont qualifiés?

16 R. Oui, parce qu'avec une moyenne de six entreprises,
17 donc c'est sûr que des fois ça peut être un peu
18 moins, mais d'autres fois c'est plus. C'est une
19 moyenne de six entreprises, on considère qu'il y a
20 une bonne concurrence. Parce qu'en fait l'objectif
21 c'est de qualifier les entreprises, s'assurer de la
22 compétence, de la qualité de ces entreprises-là,
23 mais on ne veut pas non plus limiter la concurrence
24 là, alors et ça c'est, c'est limité à un certain
25 nombre de structures. Donc, ce n'est pas le grand

1 nombre de structures là par rapport à l'ensemble
2 des travaux qu'on fait au ministère.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[610]** J'en conviens, mais j'imagine que pour les
5 grands travaux de structures complexes, le critère
6 qualité-prix va prévaloir?

7 R. Bien, c'est-à-dire que dans ce cas-là, c'est limité
8 aux entreprises qui, en fait, sont qualifiés, aux
9 soixante-deux (62). Alors après ça les entreprises
10 vont déposer leur soumission et là ils vont être
11 choisies sur la base du prix. En fait, c'est que
12 l'appel d'offres est limité aux entreprises
13 qualifiées.

14 Contrairement aux autres travaux de
15 structures où l'ensemble des entreprises en
16 construction qui ont les licences requises vont
17 pouvoir soumissionner.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[611]** C'est comme je le disais tout à l'heure, une
20 fois qualifiée, c'est uniquement le prix qui fait
21 votre critère?

22 R. Exactement.

23 Q. **[612]** Mais vous devez savoir que dans ces soixante-
24 deux (62) ou soixante-trois (63) là, bon, il y a
25 quand même, oui, ils sont tous qualifiés, mais il

1 peut y avoir de la qualité un peu variable entre
2 les soixante-deux (62), soixante-trois (63). Mais
3 là, vous ne pouvez pas, vous ne faites pas
4 intervenir une autre nuance de qualité, ce n'est
5 que le prix qui fait votre critère?

6 R. Exactement. Comme je le mentionne, ce n'est pas
7 permis actuellement, la réglementation ne permet
8 pas de tenir compte dans la soumission d'un autre
9 critère que le prix. La réglementation permet de
10 qualifier les entreprises, donc de limiter un
11 certain nombre d'entreprises des travaux, mais elle
12 ne permet pas de choisir une soumission sur la base
13 de qualité/prix.

14 Q. **[613]** Et, vous, est-ce que vous aimeriez qu'elle
15 soit changée cette réglementation-là? Si vous aviez
16 à faire une suggestion est-ce que ça serait le
17 genre de suggestion-là que vous pourriez faire?

18 R. Bien, ce n'est pas une question simple. Je pense
19 que ça vaut la peine de le regarder parce que,
20 effectivement, les gens, il y en a beaucoup qui
21 véhiculent ça. Mais mon avis personnel ce n'est pas
22 si simple que ça à appliquer.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[614]** Pourquoi ce n'est pas si simple, parce qu'il
25 y a des comités de sélection qui sont mis sur pied

1 qui rendent, qui alourdissent la procédure?

2 R. Bien, parce qu'il faut déterminer... Bien, il y a
3 deux choses quand on veut l'appliquer, est-ce que
4 dans les structures complexes on veut, nous, ce
5 qu'on vise au Ministère c'est de dire on va faire
6 des évaluations sur les travaux qu'ils réalisent
7 puis on va déterminer une cote de rendement qui
8 serait, qui pourrait être prise en compte en plus
9 du prix. C'est une façon.

10 L'autre façon qui pourrait être faite c'est
11 que les gens disent quand une entreprise
12 soumissionne sur un contrat, en plus du prix on
13 devrait tenir compte de l'expérience de
14 l'entreprise puis est-ce qu'elle est reconnue puis
15 la qualité des travaux qu'elle est en mesure de
16 démontrer qu'elle a réalisés, tout ça.

17 Alors ça c'est quand même assez complexe
18 parce qu'il faut bien comprendre que, lorsqu'on
19 accorde un contrat d'importance, exemple un contrat
20 de cinquante millions de dollars (50 M\$), le prix
21 ça joue également pour tout le monde. La qualité,
22 les critères qu'on va déterminer pour faire jouer
23 la qualité, il faut s'assurer qu'on ne discrimine
24 pas personne puis que c'est équitable. Alors ce
25 n'est pas si simple que ça. Mais c'est quelque

1 chose, je pense, qui mérite aussi d'être exploré,
2 de regarder.

3 Q. **[615]** Parce que tantôt vous avez dit : « Parce que
4 ça serait trop complexe de mettre sur pied des
5 comités de sélection à chaque fois. » À chaque
6 fois, je comprends ça. Mais il me semble qu'en bout
7 de ligne est-ce qu'on ne fait pas de grandes
8 économies si on réussit à avoir des compagnies qui
9 sont très compétentes, même si pour ce travail-là
10 en particulier ils coûtent un peu plus cher? Si on
11 n'a pas à le refaire au bout de dix (10) ans parce
12 qu'il est bien fait, il me semble que ça représente
13 des économies substantielles.

14 R. Bien, il reste que lorsqu'un entrepreneur réalise
15 des travaux, il reste qu'il est tenu de livrer un
16 ouvrage de qualité. Il y a des contrôles aussi qui
17 se font sur les chantier au niveau du contrôle de
18 la qualité puis de la surveillance.

19 Moi, je pense que c'est important d'insis-
20 ter là-dessus là. L'entreprise, l'entrepreneur peut
21 avoir moins d'expérience, mais il reste que la
22 surveillance sur un chantier de construction puis
23 le contrôle de la qualité c'est très très
24 important. Donc, je pense que c'est de cette façon-
25 là qu'on peut s'assurer d'avoir la meilleure

1 qualité sur les travaux qu'on réalise. Parce qu'une
2 firme a beau avoir une bonne réputation, si la
3 surveillance est déficiente et s'il y a moins de
4 contrôle, vous savez il s'agit, la réputation d'une
5 entreprise ça dépend un peu des individus aussi, un
6 surintendant, il y en a qui sont excellents, il y
7 en a d'autres qui sont peut-être moins rigoureux.
8 Donc, moi, je pense que la réputation d'une
9 entreprise c'est une chose, mais le contrôle de
10 qualité qui doit être exercé sur un chantier c'est
11 excessivement important. La surveillance il ne faut
12 pas négliger ça.

13 Q. **[616]** O.K. Je comprends. Je vous remercie.

14 Me SYLVAIN LUSSIER :

15 Il est quatre heures et demie (16 h 30), Madame la
16 Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, parfait. Alors nous allons suspendre. Et
19 tantôt quand je vous disais qu'on en était rendu à
20 l'acétate 35 ce n'était pas pour vous faire un
21 reproche du tout, c'est simplement pour la gestion
22 du temps par rapport au prochain témoin qui s'en
23 vient. Ou, manifestement, monsieur Carpentier va,
24 je pense, en avoir pour toute la journée demain. Je
25 ne sais pas ce que vous en pensez.

1 Me SYLVAIN LUSSIER :

2 On a fait trente-cinq (35) acétates avec monsieur
3 Carpentier cet après-midi et ce matin. Ce matin ça
4 a été quand même assez court.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Ça veut dire multiplié par deux ça fait
7 soixante-dix (70). On pourrait penser l'avant-midi.

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 C'est sûr que l'avant-midi.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 D'autant plus que l'avant-midi est plus long que
12 l'après-midi. Alors vous avez peut-être raison.

13 Oui.

14 Me SYLVAIN LUSSIER :

15 Je ne veux pas, vous êtes évidemment maître de la
16 procédure.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Évidemment, dans ça on pose des questions.

19 Me SYLVAIN LUSSIER :

20 Il y en a un certain nombre. Si je me permets de
21 prendre à titre d'exemple l'acétate numéro 74, je
22 ne suis pas sûr qu'on passe énormément de temps là-
23 dessus.

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 On a aussi les questions des parties.

2 Me SYLVAIN LUSSIER :

3 Oui, j'essaie d'en tenir compte. Je ne sais pas si
4 maître Bégin pense...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce qu'on peut nous dire si plusieurs vont poser
7 des questions?

8 Me SYLVAIN LUSSIER :

9 Maître Bégin, ça serait probablement à vous ce
10 coup-ci plutôt qu'à l'ACQ.

11 Me SIMON BÉGIN :

12 Peut-être quelques questions, mais on n'en a pas
13 pour une demi-journée, c'est sûr.

14 Me BENOÏT BOUCHER :

15 On aura aussi quelques éclaircissements, mais je
16 pense que ça serait réaliste de penser qu'on va
17 prendre la journée demain. Vous savez qu'il y a le
18 volet des réclamations qui doit être abordé demain,
19 alors peut-être que ça va susciter un certain
20 nombre de questionnements de la part du banc.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Donc, vous pensez qu'on va en avoir pour la
23 journée?

24

25 Me BENOÏT BOUCHER :

1 Bien, ayant vu la présentation et sachant ce qui
2 s'en vient, je pense que oui.

3 Me DANIEL ROCHEFORT :
4 (inaudible - micro non ouvert)

5 LA PRÉSIDENTE :
6 Oui, Maître Rochefort.

7 Me DANIEL ROCHEFORT :
8 (inaudible - micro non ouvert)

9 Me SYLVAIN LUSSIER :
10 Je ne sais pas si les intervenants vont nous
11 suggérer plusieurs questions.

12 PERSONNE NON IDENTIFIÉE :
13 Non, pas de questions.

14 Me SYLVAIN LUSSIER :
15 Pas pour le moment.

16 LA PRÉSIDENTE :
17 Alors, écoutez, on va suspendre.

18 Me SYLVAIN LUSSIER :
19 On va suspendre. Je ne veux pas...

20 LA PRÉSIDENTE :
21 Oui. Alors ce que vous voulez dire c'est que si on
22 cesse, si on termine à trois heures trente
23 (15 h 30) demain, on ne va pas commencer un autre
24 témoin?

25 Me SYLVAIN LUSSIER :

1 C'est ça. Comme vous le savez, le prochain témoin
2 n'est pas sous ma responsabilité. Je pense que
3 maître Chartrand va vouloir faire une courte
4 déclaration d'ouverture. Moi, j'avais prévu me
5 rendre demain midi, à demain midi avec monsieur
6 Carpentier. Est-ce qu'on peut déborder? Il semble
7 que ça soit possible. Mais, quant à moi, moi, je
8 vous garantis la matinée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. On verra pour le reste. Alors à demain.

11 AJOURNEMENT

12

13

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON, CLAUDE MORIN et
3 JEAN LAROSE, sténographes officiels, certifions que
4 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la
5 transcription d'un enregistrement numérique, hors
6 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité
7 dudit enregistrement, le tout conformément à la
8 loi.

9

10 Et nous signé,

11

12

13

14 _____
15 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
16 Sténographe officielle

17

18

19 _____
20 Claude Morin (Tableau #200569-7)
21 Sténographe officiel

22

23

24 _____
25 Jean Larose (Tableau #254493-8)
Sténographe officiel